



Environnement s.A

L'instrumentation de l'environnement

Siège social : 111, Bd Robespierre, 78 304 Poissy

DOCUMENT DE BASE



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 21/12/05 sous le n° I.05-144. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la Société ou sur le site Internet de l'AMF www.amf-France.org ou encore sur celui de la Société www.environnement-sa.fr

Sommaire

I - Personnes responsables	4
1.1 Personne responsable des informations contenues dans le prospectus	4
1.2 Attestation de la personne responsable du prospectus	4
1.3 Responsable de l'information	4
II - Contrôleurs légaux des comptes	5
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	5
2.3 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	5
III - Informations financières sélectionnées	6
IV - Facteurs de risques	7
4.1 Risques liés à l'activité	7
4.2 Risques de marchés	10
4.3 Risques juridiques	11
4.4 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	11
4.5 Risques liés aux engagements hors bilan	11
4.6 Assurances et couvertures des risques	12
4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours	13
4.8 Politique de provisionnement	14
V - Informations concernant la Société	15
5.1 Histoire et évolution de la Société	15
5.2 Investissements	17
VI - Aperçu des activités	19
6.1 Activité d'Environnement SA : la mesure de l'environnement	19
6.2 Principaux marchés - Positionnement	30
6.3 Stratégie	38
VII – Organigramme juridique du Groupe	40
VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements	41
IX - Examen de la situation financière et du résultat	42
9.1 Examen de la situation financière et des comptes semestriels du 30 juin 2005 et du 30 juin 2004	42
9.2 Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2004 et 2003	45
9.3 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	47
X - Trésorerie et capitaux	47
10.1 Financements à court terme	47
10.2 Comparaison des flux de trésorerie au 30 juin 2005 et au 30 juin 2004	48
10.3 Comparaison des flux de trésorerie des exercices 2004 et 2003	48
10.4 Sources de financement attendues pour les investissements futurs	48
XI – Recherche et développement, brevets, licences	49
11.1 Recherche et Développement	49
11.2 Brevets et licences	50
XII - Information sur les tendances 2005	51
XIII - Prévisions ou estimations du bénéfice	51
XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance	52
14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	52
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	55
XV - Rémunération et avantages	56
15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants	56
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par le Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autre avantages	56
XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	57
16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	57
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	57
16.3 Comités d'audit et de rémunération	57
16.4 Gouvernement d'entreprise	57
XVII Salariés	58

17.1 Effectifs du groupe	58
17.2 Participations et stocks options des membres de la direction	63
17.3 Participation des salariés au capital.....	63
XVIII – Principaux actionnaires	66
18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d’administration	66
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	66
18.3 Contrôle de la Société.....	66
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	66
XIX – Conventions règlementées	67
XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société.....	69
20.1 Informations financières historiques.....	69
20.2 Informations financières pro forma	117
20.3 Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003, en normes françaises	117
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	141
20.5 Date des dernières informations financières	147
20.6 Informations financières intermédiaires	147
20.7 Politique de distribution des dividendes	161
20.8 Procédure judiciaire et d’arbitrage	161
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	161
XXI - Informations complémentaires	162
21.1 Capital social.....	162
21.2 Acte constitutif et statuts	169
XXII - Contrats importants.....	177
XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d’expert et déclaration d’intérêts	177
XXIV – Documents accessibles au public.....	177
XXV - Information sur les participations	177
Glossaire	178
Annexe 1 : Charte environnementale de la Société	179
Annexe 2 : Détail des principales directives européennes concernant la qualité de l’air	180

Dans le présent document, la Société Environnement SA sera désignée par la «Société». La Société et ses filiales seront désignées par le «Groupe».

I - Personnes responsables

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le prospectus

Monsieur François GOURDON, Président de la Société Environnement SA.

1.2 Attestation de la personne responsable du prospectus

« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du prospectus.

Les comptes semestriels consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité sans réserve, avec une observation de la part des commissaires aux comptes. Sans remettre en cause leur opinion, les commissaires aux comptes attirent l'attention des actionnaires sur le changement de méthode d'évaluation des en-cours, exposé en annexe et dont l'incidence a été évaluée au 1^{er} janvier 2005 à 66 K€, imputé sur le report à nouveau. Ce rapport figure au paragraphe 20.6.6 du présent document. »

François GOURDON
Président

1.3 Responsable de l'information

Monsieur Stéphane KEMPENAR
Directeur administratif et financier
Téléphone Direction : 01 39 22 38 10
Fax Direction : 01 30 65 88 70
Mail Direction : s.kempenar@environnement-sa.com

II - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Monsieur Alain-Philippe ETLIN

33, avenue Pierre Brossolette – 94 000 CRETEIL

Renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2002 pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2008 sur les comptes sociaux de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2007.

CASELLI ET ASSOCIE

15 rue du Louvre – 75 001 PARIS

Représenté par Monsieur Gérard CASELLI, nommé lors de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2009 sur les comptes sociaux de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2008.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

ACOFI

33, avenue Pierre Brossolette – 94 000 CRETEIL

Renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2002 pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2008 sur les comptes sociaux de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Gérard CASELLI

18 bis rue d'Anjou – 75 008 PARIS

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2009 sur les comptes sociaux de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2008.

2.3 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Monsieur Alain Philippe ETLIN était commissaire aux comptes de la Société à sa création en 1978, puis expert comptable de 1981 au 1989, et à nouveau commissaire aux comptes depuis 1990.

CASELLI et ASSOCIE a été nommé il y a deux ans lors de la première consolidation.

III - Informations financières sélectionnées

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31 décembre 2003	Au 31 décembre 2004
Chiffre d'affaires	29 513	30 495
Résultat d'exploitation	1 582	1 072
Résultat net	742	799
Actif immobilisé	4 347	4 388
Disponibilités	1 301	958
Capitaux propres	12 645	13 641
Total bilan	25 158	23 773

La Société n'a pas établi de comptes consolidés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2002 dans la mesure où elle n'en avait alors pas l'obligation (chiffre d'affaires cumulé inférieur au seuil requis).

Comptes consolidés semestriels :

En K€	Au 30 juin 2004	Au 30 juin 2005
Chiffre d'affaires	13 127	18 122
Résultat d'exploitation	(532)	1 527
Résultat net	(390)	953
Actif immobilisé	4 346	4 693
Disponibilités	840	322
Capitaux propres	12 019	14 267
Total bilan	24 727	30 705

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31 décembre 2002	Au 31 décembre 2003	Au 31 décembre 2004
Chiffre d'affaires	25 053	26 786	27 683
Résultat d'exploitation	1 499	1 230	786
Résultat net	749	1 055	666
Actif immobilisé	5 162	5 009	4 950
Disponibilités	2 258	1 193	1 574
Capitaux propres	10 997	11 609	12 889
Total bilan	24 183	24 267	22 225

IV - Facteurs de risques

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques clients

Risque commercial

La société a plusieurs activités différentes, toutes dans l'environnement, mais pour chacune d'entre elles des clients différents, institutionnels, grands groupes internationaux, centres de recherche...

Le chiffre d'affaires d'Environnement SA réalisé par les 10 premiers clients a été de 40,4% sur le premier semestre 2005.

Poids des principaux clients en % du chiffre d'affaires total

	31/12/2004	30/6/2005
Client 1 (de l'année)	13,2%	6,4%
Client 2	4,8%	5,9%
Client 3	3,9%	5,3%
Client 4	2,4%	4,5%
Client 5	2,2 %	3,8%
Sous total 5 premiers clients	26,5%	25,9%
Client 6	2,1%	3,5%
Client 7	1,9%	3,0%
Client 8	1,8%	2,7%
Client 9	1,8%	2,7%
Client 10	1,5%	2,6%
Total 10 premiers clients	35,6%	40,4%

Le tableau de répartition du poids des principaux clients en % du chiffre d'affaires total facturé (hors Chiffre d'Affaires facturé aux filiales) illustre la faible exposition de la Société à un risque commercial.

Ainsi, on peut considérer :

- qu'il n'y a pas de dépendance par rapport à un client ; aucun des clients réguliers ne dépasse les 6% sur une année donnée, le 1^{er} client de l'année 2004 (13,2% du CA) n'étant pas un client régulier mais une commande ponctuelle réalisée dans le cadre d'un financement sur fonds européen. Ce type de programme est par ailleurs récurrent d'une année sur l'autre. (Cf. paragraphe 6.2.3.2 : en 2004, installation d'un réseau complet de surveillance de la qualité de l'air en Pologne) ;
- que le risque géographique est faible, du fait des ventes aussi bien en Europe qu'en Asie, Moyen Orient, Amérique du Nord, Amérique du Sud. (cf. schéma du paragraphe 6.1.9.2) ;
- que l'on retrouve des clients réguliers et prestigieux d'une année sur l'autre parmi les dix premiers, tels CNIM, NOVERGIE, BECHTEL, PETROBRAS ou encore MITSUBISHI Heavy Industries ;
- que la diversité des activités de la Société se retrouve sur ces 10 premiers clients ainsi que sur la typologie de ceux-ci, institutionnels ou industries.
 - Sur le premier semestre 2005, CBISS (Agent de la Société au Royaume Uni, principalement sur de l'activité Emission) occupe la 1^{ère} place, suivi de Lab/CNIM pour l'activité Emission incinérateurs.
 - En 2004, CFCU Pologne (Institution Européenne) occupait la 1^{ère} place le deuxième client étant CHEMITO en Inde sur des activités mixtes Air Ambiant, Emission,
 - En 2003, les deux premiers étaient TECHNIP pour un réseau à Oman, (Air ambiant, émission, eau), et le Ministère de l'Environnement roumain pour le réseau de surveillance de Bucarest,
 - En 2002, les deux premiers clients étaient l'Etat du West Bengal, Inde et la ville de Chongqing au centre de la Chine également pour des réseaux air ambiant...

Risque de défaillance :

Compte tenu de la typologie de clientèle (grands comptes, collectivités ...), la Société estime que le risque de défaillance est faible. La plupart des projets de taille importante sont pris en charge directement par les organismes de soutien, comme la Banque Mondiale ou des Fonds Européens ... En outre, lorsque le risque le justifie, les commandes sont couvertes par une lettre de crédit.

Plus précisément, le montant des pertes clients constatées s'élève à 46 K€ en 2004 (vs 2 K€ en 2003 et 0 € en 2002). Il s'agit des clients pour lesquels les créances sont portées en pertes.

La provision pour créances douteuses a été portée au 30/06/2005 à 104 K€ pour solder tout risque sur des créances dont le recouvrement est en attente.

4.1.2 Risques fournisseurs

Poids des principaux fournisseurs en % des achats stockés (de la Société Environnement SA)

	31/12/2004	30/6/2005
Fournisseur 1 (de l'année)	10,7%	10,1%
Fournisseur 2	8,7%	8,7%
Fournisseur 3	6,0%	7,1%
Fournisseur 4	3,4%	4,0%
Fournisseur 5	3,3%	2,7%
Sous total 5 premiers fournisseurs	32,1%	32,6%
Fournisseur 6	2,9%	2,3%
Fournisseur 7	2,2%	2,0%
Fournisseur 8	1,6%	1,9%
Fournisseur 9	1,6%	1,8%
Fournisseur 10	1,5%	1,6%
Total 10 premiers fournisseurs	41,9%	42,2%

Le 1^{er} fournisseur en 2004 est une entreprise française de mécanique et le 1^{er} fournisseur en 2005 est une entreprise étrangère de matériel optique.

Les principaux fournisseurs sont essentiellement des sous traitants fabriquant des pièces et sous ensembles (mécanique, circuits électroniques...). Environnement SA travaille avec de nombreux fournisseurs (environ 470 fournisseurs actifs sur l'exercice 2004).

Toutefois, pour un produit donné, le Groupe a généralement recours à deux fournisseurs. Dans les cas particuliers où un seul fournisseur est référencé, en général lorsque les quantités commandées sont faibles, Environnement SA qui est toujours propriétaire des plans de fabrication peut remplacer le fournisseur défaillant dans un délai acceptable.

Par ailleurs, Environnement SA a une stratégie de partenariat avec les fournisseurs (contractualisation annuelle) dont elle représente une part importante du chiffre d'affaires.

4.1.3 Risques liés à l'évolution des marchés

Le groupe est globalement peu sensible à l'évolution des marchés compte tenu de la différenciation de ses activités et de sa diversification géographique.

Il faut noter que l'environnement est une préoccupation mondiale de plus en plus importante, qui se concrétise par une réglementation de plus en plus stricte, quel que soit l'environnement économique. Tous les marchés liés à l'environnement sont et seront en forte croissance pour des années, dans les pays développés comme dans les pays émergents.

4.1.4 Visibilité

A fin juin 2005, le carnet de commande de la Société représentait un peu plus de 6 mois d'activité (hors contrats « Global Service Evolutif »).

A la même date, le carnet de commandes de la filiale italienne était supérieur à un an et celui de la filiale américaine de l'ordre de deux mois. La moyenne est en général de 3-4 mois, ce qui représente le délai de réalisation moyen d'une commande.

4.1.5 Risques sur actions

Au 30 juin 2005, la Société n'a pas de portefeuille titres.

Lorsqu'il y a des placements à réaliser, ils sont effectués sur des SICAV monétaires uniquement.

A la date du présent prospectus, la Société détient 80.600 titres, destinés à la couverture des plans d'options d'achat.

4.1.6 Risques industriels liés à l'environnement

La fabrication des produits du Groupe ne présente pas de risques environnementaux, comme le confirme le « rapport de management » de l'entreprise, établi selon la norme ISO 14001.

De plus, Environnement SA a signé en 2001 une charte environnementale, par laquelle elle s'engage dans une démarche volontaire d'intégration de l'environnement au quotidien, dans l'ensemble de ses activités.

4.1.7 Risques liés aux évolutions technologiques

Environnement SA participe activement en tant qu'expert aux travaux de normalisation, en France (AFNOR), en Europe (CEN) et au niveau mondial (ISO) ce qui lui permet d'anticiper sur l'évolution de la demande future d'appareils de mesure ou de leur évolution. D'autre part, Environnement SA est en contact étroit avec tous les acteurs institutionnels, notamment le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et suit attentivement les projets de réglementation français et européens. En outre, ses agents l'informent, au travers de réunions régulières, des projets de réglementation dans leurs pays respectifs.

Enfin, Environnement SA, grâce à ses investissements réguliers en Recherche et Développement, entend conserver en permanence une avance technologique par rapport à ses concurrents principaux.

4.1.8 Risques liés aux évolutions réglementaires

Les risques induits par une évolution des réglementations en France, comme en Europe ou à l'international sont nuls en ce qui concerne la Société.

En effet, une évolution de la réglementation quant à la composition des produits fabriqués et des méthodologies employées n'aurait pas d'impact sur la Société puisque celle-ci utilise des composants électroniques et mécaniques classiques et que les méthodes employées sont normalisées.

D'autre part, un durcissement de la réglementation concernant l'environnement ne peut qu'aller dans un sens favorisant le marché de la mesure.

En outre, Environnement SA étant impliquée très en amont dans l'élaboration des différentes normes (AFNOR, ISO...cf. paragraphe 6.1) et consultée aussi bien à un niveau national qu'international par les instances réglementaires qui ne peuvent exiger des mesures qui ne pourraient pas être fournies faute de matériel idoine sur le marché, il n'y a pas de risque d'un durcissement tel que les appareils de Environnement SA ne sauraient plus répondre aux besoins du marché.

Enfin, il paraît tout à fait improbable que la réglementation devienne moins contraignante, les enjeux étant aujourd'hui mondiaux et concernant aussi bien la santé publique que des problèmes d'économie d'énergie.

4.1.9 Risques de besoin de financement supplémentaire lié au GSE

Dans le cadre de nouveaux services offerts à des clients importants, la Société propose des contrats de mise à disposition d'appareils de mesure, restant sa propriété, et de fourniture de mesures. Ces contrats d'une durée de dix ans ou plus participent à l'accroissement du chiffre d'affaires récurrent du Groupe (cf. paragraphe 6.1.8). Comme indiqué au paragraphe « 5.2.3 – Principaux investissements prévus », les investissements seront intégralement financés par des avances clients et des lignes de crédit bail dont plusieurs ont été déjà ouvertes auprès de banques de premier plan.

4.2 Risques de marchés

4.2.1 Risque de liquidité

Au 30 juin 2005, le montant des emprunts et dettes (dont le crédit court terme : découvert bancaire, Dailly, escompte) contractés auprès des établissements de crédit s'élevaient à 2,6 M€, dont 0,2 M€ en crédit bail. Ces emprunts possèdent les caractéristiques suivantes :

Caractéristique	Société Portant l'Emprunt	Taux	Montant Initial	Solde au 30/06/2005	Échéance	Existence de couverture
Court Terme	ESA	EONIA +0,9%/1,1%		1 611 392 €	moins d'un an	non
Moyen Terme 1	ESA	5,67%	503 000 €	221 780 €	31/01/2007	non
Moyen Terme 2	ESA	5,65%	260 000 €	109 974 €	29/01/2007	non
Moyen Terme 3	ESA	4,40%	240 000 €	103 778 €	05/01/2007	non
Moyen Terme 4	ESA	4,40%	240 000 €	120 264 €	05/05/2007	non
Moyen Terme 5	ESA	3,55%	250 000 €	139 806 €	05/08/2007	non
Moyen Terme 6	ESA	taux variable CODEVI+1,30%	183 000 €	160 125 €	20/10/2008	non
		TOTAL	1 676 000 €	855 727 €		
Crédit Bail	ESA		279 961 €	190 761 €	durée moyenne au 30/06/2005, 2 ans	non

Un emprunt de 300 K€ a été souscrit auprès du Crédit Lyonnais le 22 juillet 2005, pour le financement de la plate-forme métrologique (cf. 5.2.1 ci après), pour une durée de 4 ans (au taux de CODEVI + 0,55% l'an). Aucune garantie n'est adossée à ce prêt.

La Société estime qu'elle ne présente pas de risque de liquidité.

A titre d'information la Banque de France a attribué à Environnement SA la cotation E3+.

En outre, Environnement SA est abonnée, parmi un nombre très limité de sociétés Yvelinoises, au suivi du programme GEODE de la Banque de France qui établit, en ses murs deux fois par an, l'analyse des comptes et des budgets avec commentaires sur des simulations des comptes prévisionnels et édition d'un grand nombre de ratios comparatifs avec les entreprises du secteur. Ces ratios constituent un guide d'amélioration important pour la Société.

4.2.2 Risque de taux de change

Dans le cadre de son activité internationale, le Groupe est amené à gérer des risques de change sur ses achats et sur ses ventes, principalement sur le dollar (les autres devises – Livre Sterling, Franc Suisse - restant en retrait).

Concernant les achats en dollars réalisés par la Société, une partie de ceux-ci (entre 40 et 50%) est couverte par la facturation en dollars des ventes à la filiale américaine (depuis fin 2004), ou ponctuellement pour d'autres clients. Pour le reste, seules les commandes d'un montant unitaire significatif (supérieur à 100 K\$) font l'objet d'une couverture par achat à terme de devises ou d'options à prime zéro (option sans commission sur un cours de change dégradé et plafonné).

Les ventes en devises (hors filiales) sont systématiquement couvertes (si le montant unitaire est supérieur à 100 K\$) par une option à prime zéro, sauf si elles peuvent compenser un besoin en devises équivalent sur la même période.

Cette politique permet de limiter les effets de change en lissant les gains et les pertes sur plusieurs années :

	Perte de Change	Gain de Change	Résultat lié au change
2003	43 K€	112 K€	+69 K€
2004	68 K€	61 K€	- 7 K€
2005 (30 juin)	25 K€	14 K€	- 11 K€

Par ailleurs, en cas de fluctuation du dollar, le groupe est sujet à une compétitivité plus ou moins forte de ses concurrents américains. En général, cela se traduit par une variation ponctuelle de la marge, prise en charge en totalité ou partiellement par les distributeurs.

4.2.3 Risque de taux d'intérêt

Décomposition, en fonction de leur durée, des dettes financières auprès des établissements de crédit au 30/6/2005 :

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Actifs financiers	322			307
Passifs financiers	2 039	427	0	2 466
Position nette avant gestion	1 717	427	0	2 144
Position hors bilan	77	113	0	204
Position nette après gestion	1 794	540	0	2 334

La position nette à plus d'un an à taux variable est de 46 K€. L'impact d'une variation de 1% des taux d'intérêts aurait un impact de 1,5 K€ sur le résultat financier de l'année 2005.

4.3 Risques juridiques

Il n'existe à ce jour aucun risque juridique identifié auprès des clients ou des fournisseurs de Environnement SA.

4.4 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

L'équipe de direction (le Président, le Directeur Général et les responsables des fonctions Financière, Production, Recherche, Service Commercial et Service Client) est constituée de managers fortement impliqués dans l'organisation et le développement de l'entreprise et de ses produits. Ils sont tous, à des degrés divers, actionnaires de la Société et bénéficient de plans de stock options.

La grande cohérence de l'équipe de direction et la complémentarité des compétences qui la constituent permettraient d'assurer une certaine continuité le temps d'organiser le remplacement éventuel d'une personne au sein de l'équipe de direction, par ailleurs très stable.

De plus, les autres collaborateurs clés disposent de stock-options et sont également actionnaires pour la majorité d'entre eux.

4.5 Risques liés aux engagements hors bilan

Dans le cadre de ses marchés, la Société doit fournir des cautions de différents types (soumission, restitution d'acompte, « bonne fin »).

Si les cautions de soumission et de restitution d'acompte ne constituent pas, en général, un risque particulier (sauf si la Société venait à ne pas respecter ses engagements), il peut être plus difficile de

recupérer les garanties de bonne fin, soit pour des raisons administratives chez le donneur d'ordre, soit que celui-ci ait parfois tendance à retarder la validation finale du projet. Malgré tout, depuis 2001 une seule caution a été mise en jeu sur l'Inde pour 34 K€ (en mars 2004) et relevait d'une commande antérieure à l'année 2000, dont le montant a été répercuté au distributeur.

Un suivi régulier de ces cautions est réalisé au sein de la Société afin de les récupérer régulièrement.

Dans le cadre de l'activité courante, les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Fin 2003	Fin 2004	30 juin 2005
Avals, cautions et garanties données			
Cautions et contre garanties sur marchés	8 620	8 122	7 853
Nantissements hypothèques et sûretés réelles		1 064	856
Autres engagements données			

4.6 Assurances et couvertures des risques

Environnement SA a souscrit des assurances présentant des garanties que la Société estime compatibles avec les risques couverts.

Le poste de charges consolidées correspondant aux assurances s'est élevé à 226 000 € pour l'année 2004.

En effet, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité. Les polices d'assurance souscrites par la Société contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché.

Ces polices couvrent principalement les domaines suivants :

- **Responsabilité civile produits**

Environnement SA a souscrit une assurance responsabilité produits qui couvre les risques de mise en jeu de sa responsabilité civile liés aux réclamations consécutives à des dommages causés à autrui (dommages corporels, matériels et immatériels, nuisances, maladies professionnelles).

- **Dommages liés au transport**

Les produits fabriqués par Environnement SA étant du matériel sophistiqué fragile, la Société a souscrit une assurance pour couvrir les dommages liés au transport des marchandises. Les biens garantis sont des instruments de mesure et d'analyse de l'air, des émissions industrielles, de l'eau, des gaz moteurs, des pièces détachées ainsi que des shelters. Des emballages spéciaux, assurant une plus grande protection, ont été mis au point avec les différents fournisseurs

- **Risques missions**

Environnement SA a contracté une assurance couvrant les risques liés aux déplacements professionnels de ses collaborateurs : décès, invalidité permanente, vol...

- **Responsabilité des dirigeants**

La Société a souscrit une police d'assurance visant à rembourser les dirigeants des conséquences pécuniaires résultant de leur responsabilité civile pour faute professionnelle et à rembourser la Société dans les cas où elle pourrait légalement prendre en charge le paiement desdits montants.

- **Risques industriels**

Environnement SA a souscrit une police d'assurance couvrant les risques d'incendies, de catastrophes naturelles, de vol, d'effondrement de bâtiments, de bris de glace, de dommages informatiques.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques des assurances souscrites, pour les risques les plus significatifs :

Risques couverts	Franchise	Montants maximums garantis
Responsabilité Civile Produits		
Responsabilité Civile exploitation		7.623.000 €
Responsabilité Civile après livraison	4.400 € par sinistre	7.623.000 €
Risques industriels		
<i>Dommmages Directs</i>		
Incendie et risques annexes	823 €	8.726.180 €
Catastrophes naturelles	Franchises légales	Garanti.
Vol	823 €	107.020 €
Effondrement des bâtiments	1.646 €	823.220 €
Dommages informatiques et bureautiques	823 €	107.020 €
Tous risques sauf pertes indirectes forfaitaires	1.646 €	823.220 €
<i>Pertes d'exploitation : marge brute assurée</i>	3 jours ouvrés sauf incendie, foudre, explosion	13.720.415 €
Risques transport		
Ventes (par voie maritime, voie terrestre, voie aérienne, transit occasionnel)	Néant	525.000 €
Propre compte	Néant	50.000 €
Trafic inter-usines, agences, sous-traitants, façonniers	Néant	150.000 €
Transport SAV	Néant	150.000 €
Expositions	Néant	100.000 €
Risques mission		
Décès et Invalidité permanente par accident		Garantie Décès : 80.000 € par personne Garantie Invalidité permanente : 80.000 € par personne Plafond par accident: 5.000.000 €
Frais médicaux à l'étranger		1.000.000 € par mission
Assistance		80.000 € par sinistre et 800.000 € par évènement
Garantie responsabilité civile personnelle		- dommages corporels : 4.500.000 € - dommages matériels : 300.000 €
Responsabilité des dirigeants	Néant sauf cas particulier	2.000.000 € par période d'assurance

4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours

Le seul litige en cours concerne une convocation aux Prud'hommes pour le mois de novembre 2005 relatif à un salarié licencié cette année. Le licenciement étant étayé et justifié, la demande de ce dernier ne devrait pas aboutir ou au plus faire l'objet d'une conciliation de la part de la Société sur un à deux mois de salaire.

D'une façon générale, les litiges sont provisionnés en fonction de la connaissance du risque que la Société en a. Ils se limitent à des litiges sociaux. Les litiges commerciaux sont normalement réglés dans le cadre contractuel de la commande.

Aucune provision pour litiges n'a été passée ni pour l'année 2004, ni pour le premier semestre 2005.

4.8 Politique de provisionnement

Les provisions de la Société concernent :

- La garantie accordée aux clients,
- Les créances douteuses,
- Le stock,
- Les litiges.

Pour la garantie, la provision passée est égale à 1,5% du chiffre d'affaires annuel « vente de matériel », affecté d'une pondération du mois de livraison.

Les délais de recouvrement des créances ne sont pas un critère de passage en créances douteuses, le paiement sur certains pays (ex : l'Inde) pouvant parfois être différé de plusieurs mois. Aussi, c'est au regard du suivi et de l'ancienneté de la créance, ainsi que sur l'espoir de la recouvrir, qu'une provision pourrait être constituée.

Les articles du stock n'ayant pas connus de mouvement depuis plus de un an sont régulièrement dépréciés de 10%. En effet pour des raisons de Service Après Vente, la Société doit conserver des pièces détachées pendant 10 ans après l'arrêt d'un appareil. Si certaines pièces sont identifiées comme obsolètes, elles peuvent être dépréciées en totalité exceptionnellement.

V - Informations concernant la Société

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination social et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Environnement SA ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 313 997 223, au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

Le code N.A.F. de la Société est 332B – Fabrication d'instruments scientifiques et techniques.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été créée le 1^{er} juillet 1978 et immatriculée le 31 octobre de la même année.

La durée de la Société est de soixante quinze ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme (SA) de droit français.

Le siège social est fixé à Poissy (78 300), 111, bd Robespierre. Le numéro de téléphone est le 01 39 22 38 00.

La Société n'est pas soumise à la classification des Etablissements Classés car elle n'a pas d'activités polluantes, mais elle est cependant soumise à la réglementation de radioprotection sur les sources : en tant que fabricant d'appareils de mesure de poussières fines par la technique dite de « jauge d'atténuation des rayonnements bêta », Environnement SA détient et fournit à ses clients des sources scellées de Carbone 14 à très faible activité (3.66 MBeq).

Les appareils qui contiennent ces sources sont conçus de façon à garantir l'absence de tout risque d'exposition aux radiations en usage normal et compte tenu de la très faible activité des sources scellées utilisées dans les sites de production d'Environnement S.A il n'y a ni zone surveillée ni zone contrôlée. De même, le personnel d'Environnement S.A n'est pas considéré comme du personnel exposé et n'est donc pas classé en catégorie A ou B.

Environnement SA possède une autorisation de la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection) de détention des sources scellées et procède à des contrôles annuels de ses sites de production. Elle a ainsi du personnel radio – compétent, et fournit tous les trois mois l'inventaire des sources détenues à l'autorité de sûreté nucléaire.

Son activité ne relève pas d'autres réglementations particulières.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

La Société Environnement SA a été créée en 1978 par François Gourdon, ancien ingénieur au Ministère de l'Environnement.

Elle a démarré son activité en proposant une nouvelle génération d'appareils de mesure de la qualité de l'air ambiant s'appuyant sur des méthodes optiques, alors nouvelles en Europe pour la mesure des polluants gazeux. Ces appareils permettaient d'effectuer des mesures in situ et en continu, alors que les méthodes traditionnelles étaient basées sur des tests physico-chimiques et nécessitaient des mesures manuelles en laboratoire.

Depuis sa création, la Société s'est rapidement développée, grâce à un effort soutenu en Recherche et Développement et une série d'acquisitions :

- En 1980 : **Acquisition du Département « Instrumentation »** de Thomson (Saphymo), spécialisé dans l'analyse des particules dans l'air ambiant et à l'émission complémentaire à celle des gaz;
- En 1984 : **Acquisition du Département « Analyse Industrielle »** de Sereg / Schlumberger, spécialisé dans les appareils complémentaires de contrôle de combustion, process control et gaz d'échappements ;
- En 1988 : Sortie en première mondiale d'une gamme d'analyseurs numériques, pilotés par microprocesseur ;
- En 1990 : **Création de la division « Emission »** (spécialisé dans les systèmes de mesure des gaz et particules à l'émission) et mise sur le marché de la technologie innovante de mesure extractive à froid ;
- En 1991 : **Acquisition de la ligne « Analyse »** de SEIT – filiale de CGE et création de la division « Eau », spécialisée dans l'analyse complémentaire de la qualité des eaux de surface, rivières, réserves en eau ;
- En 1991 : Equipement des réseaux de surveillance de la qualité de l'air des pays de l'Est, sur financement des programmes PHARE ; c'est le premier d'une série de projets d'équipements de taille significative;
- En 1993 : **Création de la filiale EGI** (Environnement Group Italia), à Monza, pour le suivi commercial et l'après-vente sur le marché italien.
- En 1994 : **Acquisition d'Atmos Equipment**, spécialisée dans la surveillance par télédétection des polluants atmosphériques et stratosphériques, basé sur des développements du CNRS ;
- En 1996 : Sortie d'une nouvelle génération d'analyseurs numériques avec une multitude d'innovations (écrans LCD, télémaintenance,...) ; la Société est retenue comme fournisseur principal des réseaux français ;
- En 1997 : **Acquisition de Altech** (Chicago, USA), qui était le département de US Filter spécialisé en installations de systèmes de contrôle des émissions avec un parc de plusieurs centaines d'installations ; les appareils de la Société sont intégrés pour le marché nord américain ;
- En 1998 : Prise de participation dans SFI (Société Française d'Ingénierie), filiale de COMEX Nucléaire à Marseille, spécialisée en ingénierie de réseaux de surveillance; elle fournit des laboratoires et systèmes « clés en main » et assure le service après-vente dans le sud de la France ;
- En 2001 : **Acquisition de Cosma**, basée à Igny (dans l'Essonne) et spécialisée dans la conception et la fabrication d'analyseurs de gaz pour les bancs d'essais de moteurs ; Réorganisation de la production du site de Poissy en flux tirés ;
- En 2002 : **Acquisition intégrale et fusion absorption de SFI** ; mise au point des stations de mesures des radionucléides pour la détection d'essais nucléaires et la non-prolifération des armes atomiques;
- En 2003/2004 : Acquisition à 100% de la filiale italienne EGI ; ces deux années ont été marquées par des investissements importants en logistique, en informatique (**intégration d'un ERP**) et en production (réalisation d'une plate forme de tests automatisée, ainsi que par la **mise en place d'actionnariat salarié direct** et la création de plans de stocks options. Livraison des premières baies de mesure des gaz moteurs pour le marché des bancs d'essais ;

Le fort développement d'Environnement SA a été primé à plusieurs reprises :

- 1988 : 1^{er} prix de la stratégie décerné par le Premier Ministre Michel Rocard.

- 1992 : Prix EURO-PME, Crédit Lyonnais, Expansion.
- 1993 : Oscar de l'exportation, prix de la meilleure vocation internationale.
- 1994 : Mercure d'Or de l'exportation (Chambres de Commerce).

Ces prix sont venus récompenser une croissance appuyée sur des partenariats essentiels: Ministère de l'Environnement, Ministère de la Recherche, ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), ANVAR (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche), laboratoires de recherche (CEA, CNRS), le LNE, l'Ineris, ISPRA (Italie), LUA (Allemagne), utilisateurs et clients réguliers tels que EDF, Edison (Italie), PG&E (USA), Novergie, Onyx, Hampshire West Services (UK), Ital Cementi (France,Italie,USA), Lafarge (France,UK,USA), MHI (Japon, Espagne, Egypte, Mexique), TMC Nestlé (UK) CNIM, Vinci, Bechtel (USA), Alstom (Suisse, Thaïlande, Inde), AIRPARIF, ASPA,...

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Historique des investissements sur les années 2002 à 2005 :

Type	2002	2003	2004	2005 (6 mois)
Agencements	28 937 €	62 486 €	35 101 €	125 920 €
Constructions	466 494 €	40 593 €		
Frais Recherche (SFI)	476 482 €			
Logiciels (ERP)	25 836 €	155 142 €	95 323 €	
Matériel Industriel	40 585 €	58 925 €	17 464 €	136 904 €
Matériel Informatique	32 443 €	99 308 €	30 447 €	22 484 €
Mobilier	3 667 €	3 398 €	522 €	6 107 €
Terrain	51 833 €			
Véhicules	304 €	93 195 €	72 333 €	106 255 €
<i>dont crédit bail</i>		<i>65 842 €</i>	<i>71 717 €</i>	<i>98 285 €</i>
Total	1 126 581 €	513 046 €	251 190 €	397 669 €

En dehors des investissements exceptionnels, les besoins d'investissements de la Société se concentrent sur le renouvellement de ses outils d'exploitation :

- le parc informatique, à raison de 40-50 K€ par an en moyenne,
- le parc automobile, qui se renouvelle par cycle d'environ 3 à 4 ans avec une moyenne d'investissement de 150 à 160 K€ par an. En fonction du cycle, ce montant est plus ou moins élevé, ainsi il était de 74 K€ en 2004, sera de 200 K€ en 2005 (hors financement LLD), pour le renouvellement et l'accroissement du parc dédié au service clients (GSE)
- l'agencement et le matériel industriel pour environ 100 K€ par an : dans la mesure où la Société effectue l'assemblage de pièces dont elle sous-traite la fabrication et où cet assemblage est entièrement manuel compte tenu de la taille des séries produites (généralement entre 10 et 150 pièces par série, avec un maximum de 1000 par an),

Quelques investissements exceptionnels ont été réalisés au cours des dernières années :

- en 2002, l'acquisition des locaux situés à Igny (Essonne) dans le cadre de l'acquisition de la société COSMA, ainsi que l'immobilisation des frais de recherche et développement liés aux développements des produits radionucléides, dans le cadre de la fusion absorption avec SFI ;
- en 2003 et 2004, mise en place du logiciel ERP Adonix, représentant un montant de 380.000 € (logiciels, paramétrages et matériels informatiques) ;
- en 2005, une plate-forme de tests automatisés de sortie d'appareils « émission », avec simulation des émissions de cheminées et automatisation du contrôle de tous les paramètres. Quarante appareils peuvent ainsi être testés en simultané, 24h/24. Le coût de cet investissement a été de 300.000 €, réparti entre les postes « Construction », « Agencements », « Mobiliers » et « Matériels » et aura une durée d'utilisation d'une dizaine d'années avant de nécessiter un remplacement pour un niveau d'investissement équivalent.

5.2.2 Principaux investissements en cours et mode de financement

Les investissements unitaires inférieurs à 50 K€ sont généralement autofinancés, mais peuvent faire l'objet d'un lease-back au sein d'un regroupement en cours d'année.

Le parc automobile est financé par recours au crédit-bail d'une durée de 36 mois pour les véhicules utilitaires et/ou en Location Longue Durée pour les véhicules de fonction, sur les mêmes durées.

Les investissements exceptionnels (de type ERP ou Plateforme de tests) sont financés par recours à des crédits moyen terme à taux fixe d'une durée de 4 ans.

5.2.3 Principaux investissements prévus

Comme indiqué précédemment, les investissements récurrents sont le renouvellement du parc informatique (40-50K€ par an en moyenne), le parc automobile, (environ 160 K€ en 2006, hors financement Location Longue Durée) et l'agencement et le matériel industriel pour environ 100 K€ par an.

Il n'y a pas d'investissement exceptionnel prévu pour les années 2005 et 2006.

Pour ces années 2005 et 2006, il faut toutefois prendre en compte le développement de la nouvelle activité GSE (Global Service Évolutif), qui nécessitera des investissements. En effet, Environnement SA produira pour son propre compte des appareils afin de vendre non plus des appareils, mais de la mesure à ses clients (cf. paragraphe 6.1.7). Le montant des investissements correspondant est de 2,8 M€ pour 2005 et de 1,8 M€ pour début 2006.

Les investissements liés à l'activité GSE seront financés par des lignes autorisées de crédit-bail sur 7 ans ouvertes à hauteur de 2,1 M€ et par des avances client sur les contrats qui représenteront à terme un total de d'environ 2,5 M€. D'autres lignes de crédit bail sont disponibles si besoin.

VI - Aperçu des activités

6.1 Activité d'Environnement SA : la mesure de l'environnement

Environnement SA propose des appareils et des systèmes complets de mesure et d'évaluation des impacts des activités humaines sur les milieux fragiles et en particulier sur la qualité de l'air et de l'eau.

Par la **maîtrise des technologies fines de mesure de gaz, de quantification de particules, d'analyse de l'eau ou de mesure de traces de radionucléides**, la Société donne les moyens aux différentes autorités réglementaires de par le monde d'appliquer les politiques gouvernementales respectives de surveillance et de protection de l'environnement, à la source ou dans le milieu naturel.

En effet, les appareils proposés par Environnement SA ont généralement été conçus pour répondre à une nouvelle réglementation en cours d'élaboration et ceci afin que les acteurs concernés puissent réaliser les nouvelles mesures exigées. La Société a toujours été impliquée très en amont dans les différents processus comme par exemple la rédaction de normes AFNOR et ISO, ce qui lui a également conféré une image internationale.

Les produits bénéficient d'une homologation et d'une certification sur les différents marchés concernés : marque « NF Environnement » (France), EPA (Etats Unis), UBA (Allemagne), AEA et MCERT (Royaume Uni), STBS (Chine), Gosstandard (Russie), Kaitec (Corée)..., ce qui constitue l'une des forces de la Société.

Au fil des ans et des différents succès commerciaux remportés sur les marchés mondiaux, la Société a réussi à développer une activité d'Ingénierie de la mesure pour accompagner les besoins des clients au-delà d'une simple fourniture d'analyseurs dans chacun de ses domaines d'activité.

6.1.1 Surveillance de la qualité de l'air : une activité récurrente

La surveillance de la qualité de l'air est un outil essentiel des politiques d'environnement des différents acteurs pour comprendre et prévenir la pollution atmosphérique, pour en évaluer les sources, préserver la santé et contribuer à la lutte contre l'effet de serre.

Environnement SA. a développé au fil des années une **gamme très complète** d'analyseurs de gaz et de particules dans l'air ambiant élargie par des systèmes d'analyse par télédétection (mesure à distance par faisceau optique), des stations multiparamètres et des laboratoires mobiles d'analyse de la qualité de l'air :

- Les analyseurs conventionnels : ils permettent de mesurer spécifiquement et en continu 24 heures sur 24 un ou plusieurs paramètres tels que les Dioxydes d'Azote, le Dioxyde de Soufre, l'Ozone, le Gaz Carbonique, les Composés Organiques Volatils, etc.
- Les appareils de mesure de particules basés sur des méthodes d'absorption des rayons bêta (mesures précises indépendantes de la composition ou de la granulométrie (TSP, PM 10, PM 2,5, PM 1...)).
- Le système d'analyse D.O.A.S (Spectrométrie d'Absorption Optique différentielle) : cette technologie est utilisée par l'analyseur multigaz SANOVA développé par Environnement SA (licence achetée au CNRS). Le principe de mesure consiste à analyser le spectre d'une source lumineuse absorbé par les composants chimiques de l'atmosphère sur un parcours optique de l'ordre de 70 à 500 mètres. Le spectre de la source lumineuse après traversée de l'atmosphère contient un certain nombre de signatures de constituants. Celles-ci sont alors identifiées puis quantifiées à l'aide d'un calculateur.
- Laboratoires mobiles : la Société a réalisé plus de 200 laboratoires mobiles livrés dans le monde entier – l'un des premiers réalisés était celui d'Airparif, toujours en fonctionnement à ce jour sur divers sites parisiens –.
- Les réseaux : La Société équipe dans le monde entier des réseaux de surveillance "clés-en-main" avec télétransmission et système de traitement de données associé à des logiciels de modélisation permettant les prévisions et la mise en place de procédures d'alertes. Environnement SA est sur ce point **l'unique constructeur proposant une offre complète**, depuis les simples analyseurs

jusqu'à la fourniture intégrale d'un réseau. Il s'agit d'un avantage essentiel dans les appels d'offre type gouvernementaux, CEE ou Banque Mondiale.

A titre d'exemple, quelques unes des applications de surveillance de la qualité de l'air :

- Réseaux de surveillance de la qualité de l'air ambiant

Un réseau de stations est composé de plusieurs stations automatiques fixes ou mobiles (camion laboratoire ou remorque tractée) réparties sur une zone géographique donnée. Chaque station climatisée abrite une série d'appareils intégrés dans une baie et est reliée à un ordinateur central dans lequel se trouve un puissant logiciel d'acquisition et de traitement des données. L'ordinateur interroge à un intervalle de temps défini chacune des stations du réseau via les lignes téléphoniques, le réseau commuté GSM, les liaisons radios ou satellite.

Les plus grands réseaux mondiaux sont équipés à divers degrés des technologies Environnement SA : De Paris, Lisbonne, Barcelone, Milan, Essen, Bruxelles, Helsinki, Istanbul à Rio de Janeiro, Porto Alegre, Mexico, Séoul, Pékin en passant par Johannesburg, Jakarta, Bombay, Bangkok ou Hanoi.

Station de mesure dans la banlieue de Pékin :



Des partenariats durables sont initiés avec les autorités responsables à chaque installation d'un nouveau réseau : exemple de la coopération de formation et d'assistance entre AIRPARIF et Pékin pour l'exploitation des mesures du réseau fourni par Environnement SA préalablement aux Jeux Olympiques pour le contrôle de la qualité de l'air.

Laboratoire mobile AIRPARIF :



- Surveillance de la qualité de l'air dans les tunnels routiers

Le trafic routier est une des sources majeures de la pollution de l'air en zone urbaine. Ce fait est accentué dans des lieux tels que les tunnels où la concentration en NO₂ et CO provenant des émissions des véhicules à moteur sont généralement très élevées et ce en raison de la géométrie particulière du site et d'une ventilation restreinte. Surveiller la qualité de l'air dans les tunnels est aujourd'hui un élément important pour le contrôle et l'amélioration de l'environnement. Le développement de ces applications a été réalisé notamment pour le plus long tunnel du monde (reliant le Danemark à la Suède) et pour les tunnels de Hong-Kong. Les applications sont nombreuses.



SANOA T : analyseur multigaz par spectrométrie d'absorption optique différentielle (DOAS UV / Visible), installé en Tunnel.



Il est également possible de rapprocher les données provenant d'appareils surveillant la vitesse et la densité du trafic pour une synchronisation globale du contrôle du trafic, et du système de surveillance de la qualité de l'air.

- Surveillance de la qualité de l'air dans un aéroport

Le système d'analyse par télédétection (SANOA), permet le **contrôle continu et simultané d'une large gamme de polluants** lors des décollages et atterrissages dans les aéroports.

Il permet également le **contrôle des émissions volatiles d'un nombre de polluants provenant de sources stationnaires dans les aéroports**. Il peut en outre être utilisé comme moyen de contrôle en réseau fermé ou barrière de protection ("fence-line"), distinguant les sources de pollution de l'aéroport de celles des autres sources.



Le dispositif peut être complété par le logiciel VisionAIR, développé également par la Société, pour le traitement et l'analyse des données recueillies. Celui-ci apporte des informations générales permettant d'évaluer l'impact du trafic aérien sur la qualité de l'air. Elles peuvent aussi être utilisées pour évaluer l'impact d'un type spécifique d'avion sur l'environnement. Le SANOA est **l'un des deux seuls instruments de mesure au monde à être homologué** par l'US EPA¹ pour le SO₂, le NO₂ et l'O₃ et a avoir été évalué par le Laboratoire Européen de Référence de la qualité de l'air ainsi que par l'Ineris² pour le SO₂, le NO₂, l'O₃ et le BTX (Benzène, Toluène, Xylènes).

6.1.2 Contrôle des émissions de fumées : une activité en forte croissance

La **large gamme développée** des équipements de mesure à l'émission, dérivée à l'origine de la gamme air ambiant, permet **d'analyser en continu** les fumées et rejets gazeux émis par les différentes installations de combustion en sites urbains et industriels : centrales thermiques, complexes pétrochimiques ou sidérurgiques, incinérateurs de déchets industriels ou ménagers, cimenteries, verreries... L'éventail des produits permet de proposer, selon les réglementations particulières et les demandes spécifiques des installateurs et des exploitants, des techniques s'adaptant précisément aux conditions d'exploitation de chaque site.

¹ US EPA : US Environmental Protection Agency

² INERIS : L'Institut National de l'environnement industriel et des risques

Environnement SA est l'unique société au monde à proposer, au choix des clients, des analyseurs de gaz montés in situ sur les conduits de fumée ou **à distance** (par transfert chaud ou par transfert froid) ou **par dilution**.

La grande diversité de caractéristiques des fumées et des cahiers des charges associés nécessite une étude et un traitement particulier de chacun de ces dossiers. L'étendue des solutions offertes par Environnement SA permet de répondre aux besoins particuliers des clients ce qui constitue un avantage concurrentiel déterminant dans le choix de ceux-ci.

Voici à titre d'exemple trois applications de mesure des émissions industrielles : surveillance des émissions réglementaires d'un incinérateur de déchets, suivi des émissions d'une turbine à Gaz, réalisation d'un laboratoire mobile :

- Surveillance des émissions d'un incinérateur

Selon les normes locales en vigueur, un certain nombre d'installations classées doivent éditer un rapport d'auto-surveillance (cas de la France) ou afficher en temps réel leurs valeurs d'émissions auprès des autorités locales (cas de la Corée). Sont soumis, par exemple en France, à cette obligation les centrales électriques, les verreries, les incinérateurs de déchets, les industries chimiques et pétrochimiques ainsi que les chaudières industrielles.

Dans le cadre des incinérateurs de déchets, les mesures à l'émission sont particulièrement difficiles (gaz très délicats à mesurer, combustible principal par nature hétérogène, humidité, poussières...). La Société a su tirer pleinement profit de ces difficultés pour s'imposer comme l'un des spécialistes mondiaux sur ce type d'applications à forte valeur ajoutée, en mettant au point des technologies innovantes sur toute la chaîne d'analyse (prélèvement, mesure, traitement de l'information). En complément, cette activité a entraîné le développement d'un pôle de compétence en ingénierie de systèmes, de l'étude à la gestion du projet.

Les limites de détection et les contraintes imposées aux exploitants d'incinérateur sont périodiquement renforcées. C'est le cas actuellement en Europe suite à l'application de la directive Européenne 2000/76/EC du 4 décembre 2000 applicable à compter du 28 Décembre 2005, conditionnant, entre autres, l'exploitation de l'incinérateur au bon fonctionnement des analyseurs...



- Contrôle continu des émissions de chaudières et de turbines à gaz

Dans le cas des émissions de chaudières, Environnement SA a mis au point un système de mesure en continu : l'analyseur MIR IS.



Ce produit est constitué de plusieurs modules (traitement de l'échantillon, analyse Multi-paramètres à corrélation gazeuse par Infra Rouge In-Situ, calibrage dynamique, analyse débit, température,

pression) tous intégrés dans un seul et unique coffret industriel de faible encombrement, permettant une installation simplifiée, directement au point à surveiller.

Couplé à sa sonde de prélèvement il **permet de réaliser, en un seul piquage, la mesure sélective**, spécifique et précise de chaque gaz et des paramètres Débit, Pression et Température.

- Camion Laboratoire de surveillance des émissions industrielles

Le laboratoire mobile permet un **contrôle ponctuel des émissions** sur des installations industrielles dans la poursuite de différents objectifs :

- Validation des performances d'une installation de traitement des rejets gazeux,
- Validation des équipements de mesures en place,
- Bilan de performance de l'installation,
- Contrôles réglementaires.



Dans ces applications, les **contraintes liées au milieu industriel représentent la principale difficulté** à surmonter. La difficulté d'accès au point de contrôle, le levage et la mise en place temporaire des équipements en plate-forme ainsi que l'hostilité de l'environnement sont des éléments à appréhender au quotidien avec une unité mobile de surveillance des émissions industrielles.

La réalisation d'un laboratoire mobile intègre tous ces paramètres afin d'offrir à ses utilisateurs un outil fiable et souple d'utilisation.

Environnement SA propose plusieurs solutions et types de laboratoires mobiles. Du petit châssis compact avec prélèvement associé pouvant être intégré dans un véhicule léger, au véhicule lourd équipé pour plusieurs méthodes d'analyse avec la gestion des données permettant de sortir un rapport de mesure en fin de contrôle.

6.1.3 Surveillance de la qualité de l'eau : une activité en devenir

Sur la base d'une technologie développée en partenariat avec VEOLIA (ex. CGE), la Société réalise des **stations de surveillance de la qualité de l'eau "clés-en-mains"**, installées, notamment, sur les points stratégiques des rivières pour la protection des usines de production d'eau potable. Ces stations peuvent constituer de véritables réseaux d'alerte aux pollutions accidentelles et sont particulièrement adaptées à toutes les applications de protection et de contrôle des ressources pour l'industrie de production de d'eau potable.

Dans l'attente de l'application des directives sur la protection des ressources en eau, la société s'est recentrée sur l'ingénierie de ce type de projet en synergie avec ses autres domaines d'activité (par exemple du projet Technip-Oman où la Société fut retenue pour ses capacités à traiter les problèmes de surveillance des émissions, de suivi de la qualité de l'air et des rejets aqueux de ce site industriel).

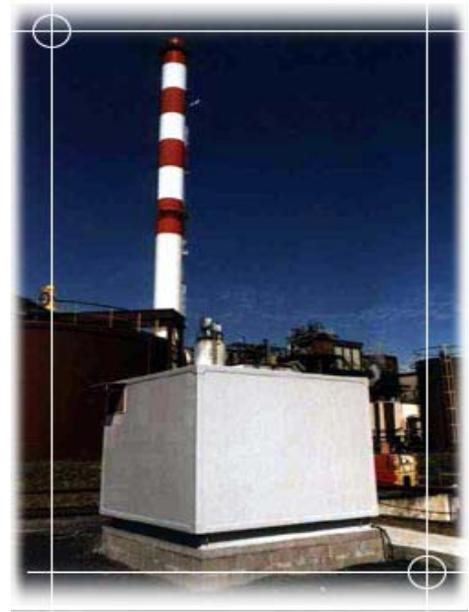
Deux applications de surveillance de la qualité de l'eau, à titre d'exemple :

- Contrôle des rejets liquides d'une centrale électrique

L'objectif poursuivi est de permettre la mesure en continu des paramètres réglementés par les autorités locales et in fine l'édition automatique de rapports élaborés (journaliers et mensuels).

Environnement SA fournit, selon les demandes, une prestation qui va de l'analyseur seul au système intégré clé en main, comprenant :

- un abri technique entièrement équipé,
- un ensemble d'analyseurs requis et permettant notamment la mesure de : COT, hydrocarbures totaux, pH, résistivité, température, turbidité...
- un système d'acquisition et de traitement de données.



- Surveillance des eaux de surface : station d'alerte sur cours d'eau en protection d'une usine de production d'eau potable

Les stations d'alerte intègrent tout ou partie de la gamme d'analyseurs proposés par la Société, selon la caractérisation des risques de pollution liés à l'environnement en amont du cours d'eau (industrie, agriculture...).



Environnement SA surveille ainsi plus de 70 cours d'eau dans le monde (Espagne, Italie, Brésil, Mexique, Inde...). En France, ces systèmes sont notamment installés sur les grands fleuves près de Paris, Lyon, Nice, Marseille, Mulhouse, Toulouse...

6.1.4 Analyse des gaz moteurs : une activité à fort potentiel

S'appuyant sur une expérience de plus de 20 ans dans les domaines de la mesure et de l'analyse des gaz moteurs, le département « gaz moteur », issu de la reprise de la Société COSMA, est hautement spécialisé dans l'intégration, l'installation et l'après-vente d'ensembles d'analyse multi composants conformes aux exigences de la réglementation automobile.

Les analyseurs répondent à la demande des "motoristes" (constructeurs automobiles et aéronautiques) de pouvoir disposer d'outils d'évaluation précis pour optimiser les performances dans la **réduction de la consommation** des véhicules et dans la **réduction des émissions polluantes** liées au transport. Les applications actuelles concernent également tous les intervenants en relation avec la combustion d'un moteur (motoristes, fabricant de catalyseur, groupes pétroliers, centres de recherche,...)

Le marché potentiel est extrêmement important et la technologie est désormais bien maîtrisée par la Société qui vient de procéder à plusieurs essais très concluants au sein des centres de recherche des grands constructeurs automobiles. Cependant, les équipements de ces constructeurs se programment avec 2 à 3 ans d'avance, ce qui ne peut entraîner une forte croissance de chiffre d'affaires qu'à partir de l'année 2007, ce délai étant mis à profit pour parfaire les mises au point et répondre précisément aux exigences de ceux-ci.

6.1.5 Surveillance des radionucléides : une activité de niche à forte valeur ajoutée

Suite à un développement tripartites avec le CEA et la filiale SFI, aujourd'hui intégrée à 100 %, Environnement SA a développé des stations de mesure de particules et de xénon radioactif qui permettent dans le cadre du **Traité de non-prolifération des armes atomiques et d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère**, de détecter toute explosion qui aurait eu lieu à un endroit quelconque de la planète. « L'Organisation Internationale basée à Vienne et chargée de la surveillance nucléaire » installe progressivement un réseau mondial de surveillance. Environnement SA a été retenu par celle-ci comme un fournisseur de référence pour la mise en place de stations à Tahiti, la Réunion, l'Île de Tristan Da Cunha, la Guyane, la Guadeloupe, au Canada, en Mongolie D'autres stations sont en cours d'installation à St Hélène, aux Iles Kerguelen, en Chine, en Tanzanie, au Cameroun...

Préleveur haut débit des particules en suspension dans l'air



Système de prélèvement atmosphérique en ligne avec analyse du Xénon (isotopes Xe133, Xe 135, Xe131m, Xe133m)



Des applications civiles devraient découler des développements qui ont été faits par Environnement SA en partenariat avec le CEA (surveillance de sites industriels, surveillance aux frontières,...).

6.1.6 Acquisition, gestion et traitement de données

La mesure des différents paramètres environnementaux n'est utile qu'à partir du moment où les informations récoltées peuvent être stockées, analysées et traitées.

Les logiciels de gestion et de traitement de données proposés par la Société et vendus sous licence (environ une centaine par an) permettent :

- de suivre en temps réel les paramètres mesurés,
- de cartographier les données récoltées,
- de configurer et calibrer à distance les stations,
- d'archiver les événements,
- d'élaborer des études graphiques et statistiques évoluées,
- de piloter à distance les installations,
- d'importer et exporter les informations,
- d'alimenter en continu des sites Web d'information.



Par exemple, dans le domaine de la surveillance des émissions, le logiciel développé par la Société édite le rapport d'auto surveillance des installations classées conformément aux normes en vigueur et à l'arrêté d'exploitation.

6.1.7 Une activité de « services » à forte valeur ajoutée

Environnement SA propose également une grande variété de services.

- **Le Service Clients** (Service Après-vente) comprend :
 - Un centre de formation au siège de la Société.
 - Une équipe d'intervention assurant les mises en service et les réparations sur site.
 - Un centre de télémaintenance.
 - Un service de réparation en usine permettant de garantir une immobilisation réduite en cas de dysfonctionnement.

- **Le pôle formation :**

Environnement SA organise des sessions de formation "théorique" et "pratique" sur site ou en usine, permettant de couvrir les différents aspects liés au fonctionnement des équipements : principes de mesure, procédures de calibrage, opérations de maintenance préventive, analyse des dysfonctionnements, dépannage...

A l'étranger, l'ensemble des activités de service s'appuie sur un réseau de près de 70 agents répartis dans le monde entier représentant environ 200 personnes chargées d'assurer l'assistance technique et le suivi. Un centre opérationnel de services pour le Moyen Orient a été mis en place fin 2004, à Abu Dhabi, en coopération avec l'agent local, pour offrir aux clients de cette zone des prestations de service en continu, 7 jours sur 7.

Les deux filiales – EGI et ALTECH - complètent ce dispositif pour respectivement maîtriser en Italie un important marché récurrent, et anticiper aux Etats-Unis les tendances en terme de réglementations et d'évolutions technologiques tout en maintenant une présence, et un service permanent sur le marché américain.

6.1.8 Services et mises à disposition d'appareils : Global Service Evolutif (GSE)

La Société s'est engagée sur une **politique ambitieuse de services à haute valeur ajoutée** pour faire face à la demande croissante des clients, renforcée notamment par la mise en place de la directive européenne 2000/76/CE³ instaurant des sanctions et l'arrêt de l'installation en cas de non disponibilité des mesures pour les usines d'incinération : renforcement de l'équipe, augmentation de la disponibilité d'intervention avec des contrats de maintenance pluri-annuels, mise en place de hot-lines d'assistance, télésurveillance et télé contrôle des sites...

Pour répondre à ces exigences, une offre spéciale a été initiée : le Global Service Evolutif (GSE) dont le **principe est de fournir « des mesures » et non plus des analyseurs : Environnement SA prend la responsabilité des mesures** en finançant éventuellement les investissements nécessaires

³ Directive 2000/76/CE : directive relative à l'incinération des déchets. Elle fixe de nouvelles valeurs limites pour les émissions atmosphériques (par rapport aux précédentes directives auxquelles elle se substitue) et des limites relatives aux rejets dans l'eau. Cf. paragraphe 6.2.2.1 a)

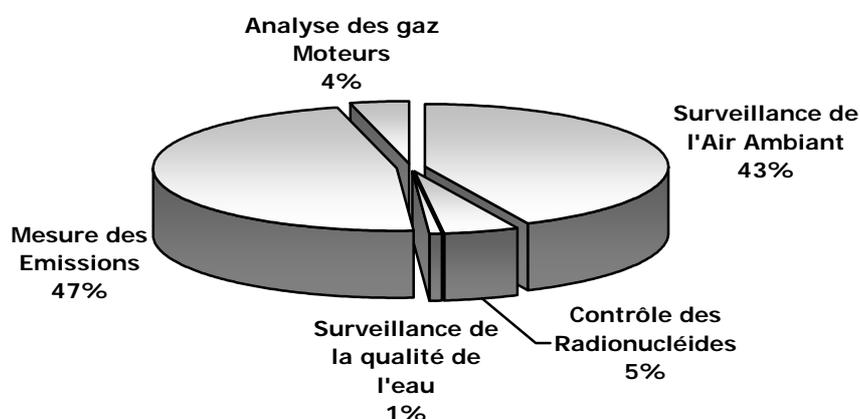
en analyseurs et en s'engageant sur des **contrats de résultats** dans de véritables partenariats avec les utilisateurs. Le matériel reste propriété d'Environnement SA qui s'engage sur un fonctionnement continu avec un personnel spécialisé sous astreinte et même dans certains cas un second matériel de redondance, installé sur place en veille permanente, pouvant basculer en cas de défaillance du premier. Une vingtaine de contrats GSE sont actuellement en cours de signature selon diverses formules avec ou sans investissement et renouvellement du matériel.

6.1.9 Répartition sectorielle de l'activité

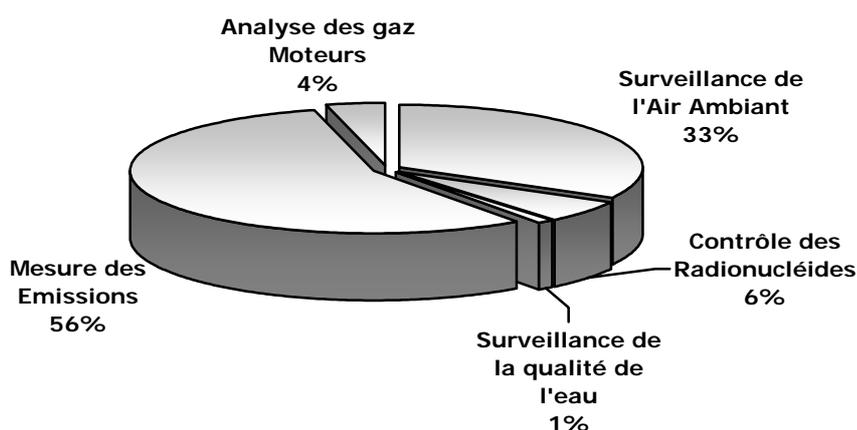
Les données suivantes concernent la répartition des commandes (par pôle d'activité et par zone géographique) qui peut-être légèrement différente de celle du chiffre d'affaires (comptabilisé à l'avancement). Il y a donc un décalage de quelques mois entre les deux selon le type de commande (temps de réalisation : conception + fabrication + installation) qui impacte le délai de facturation du chiffre d'affaires correspondant.

6.1.9.1 Information sectorielle par pôle d'activité

En 2004, la répartition des commandes par pôle d'activité était la suivante :



De Janvier à Juin 2005, la répartition des commandes par domaine d'activité montre clairement la croissance de l'activité pour les mesures des émissions sur le premier semestre :

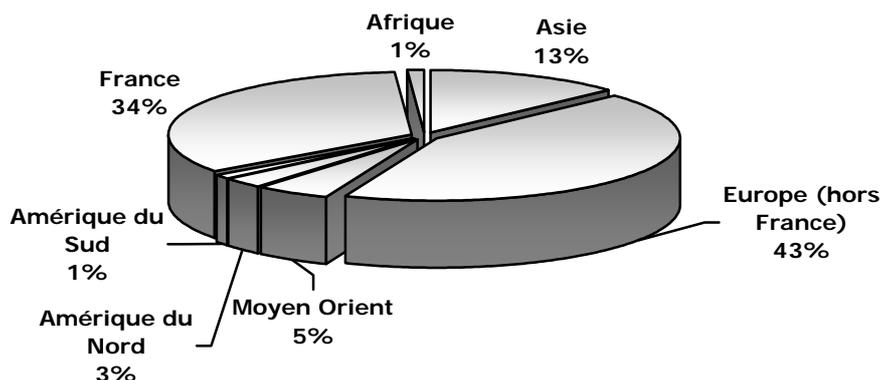


6.1.9.2 Information sectorielle par zone géographique

La Société réalise habituellement environ 1/3 de son chiffre d'affaires en France, 1/3 en Europe (hors France) et 1/3 principalement sur l'Asie, l'Amérique Latine et le Moyen Orient avec des fluctuations liées à l'évolution des réglementations locales. La Corée, l'Inde, la Chine, l'Italie, le Royaume Uni, l'Espagne, l'Allemagne, le Brésil, les USA constituent un groupe de pays sur lequel la Société enregistre un flux régulier de commandes.

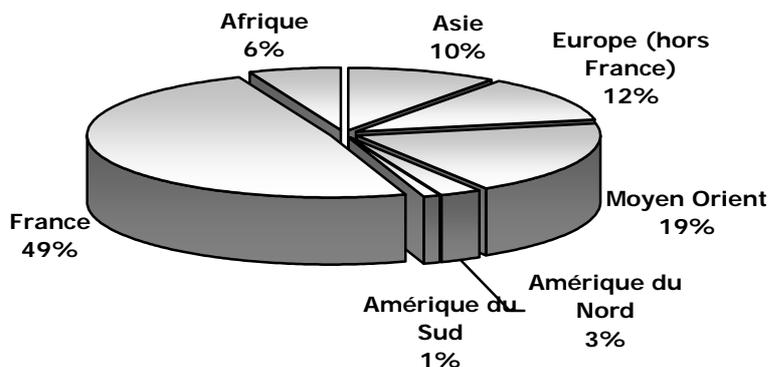
Environnement SA réalise près de 80% de son chiffre d'affaires Air Ambient et près de 50% de son chiffre d'affaires Emissions, à l'exportation.

Décomposition des commandes par zone géographique (destination finale du matériel) en 2004 :



La même décomposition sur la période de Janvier à Juin 2005 fait apparaître :

- le poids de la forte croissance des commandes de mesures à l'émission en France (80% des ventes France sur la période)
- l'importance de la commande Iran, qui en dehors de son montant important, contribuera, par des contrats de service, au chiffre d'affaires de la Société pour une durée de 5 ans
- la première phase du contrat cadre « stations radionucléides africaines »



6.1.10 Environnement SA : une entreprise responsable

Pionnière dans ses métiers, la Société Environnement SA est également à la pointe dans son organisation interne et dans ses relations avec les tiers, ce qui se manifeste par des certifications qualité et environnementales, et plus largement par son implication dans la mise en œuvre du développement durable.

6.1.10.1 Les normes ISO

Dans un secteur de technologie de pointe comme celui de la mesure et de l'analyse, la qualité est un aspect fondamental. Depuis 1995, Environnement SA intègre et respecte les normes internationales ISO 9001. La Société a également obtenu la certification révisée **ISO 9001 version 2000** qui prend davantage en considération le degré de satisfaction des clients et le management de la qualité.

Dans toutes ses activités, Environnement SA s'efforce d'utiliser des technologies et des procédés de façon à réduire l'impact de celles-ci sur l'environnement. La Société s'engage ainsi dans une démarche volontaire d'intégration de l'environnement au quotidien, par le biais d'un système de management environnemental répondant aux exigences de la norme **ISO 14001**, dont elle a reçu la certification en 1996.

En outre, Environnement SA a mis en place une charte de l'environnement (cf. annexe 1) pour des engagements forts de toutes les personnes de la Société mais également de ses sous-traitants et fournisseurs.

Dans ce cadre, Environnement SA est amené à :

- se prémunir de toute pollution accidentelle,
- améliorer sa gestion de l'environnement, en particulier celle des déchets,
- communiquer cette démarche d'amélioration vers ses sous-traitants et ses filiales françaises et étrangères,
- respecter rigoureusement les réglementations en vigueur,
- répondre aux exigences environnementales des clients en matière d'impact sur l'environnement des produits (éco-conception, emballages recyclables, consommation, bruit, esthétique et insertion dans le site).

6.1.10.2 La nouvelle marque « NF - Instruments pour l'environnement »

La marque NF, gérée par l'AFNOR, est désormais reconnue dans le domaine de l'environnement pour certifier la qualité et la conformité des appareils. La Société s'est investie pour participer activement au développement de la marque ciblée « NF – instruments pour l'environnement », et a été le premier constructeur à faire certifier ses appareils Air ambiant et Emission. Cette marque « NF – Environnement » est reconnue dans plusieurs pays européens.

6.1.10.3 Le développement durable

Environnement SA adhère à la charte du Comité 21, le Comité français pour l'environnement et le développement durable, dont par ailleurs Monsieur Gourdon a été le Président de 1998 à 2004⁴. Chaque adhérent s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour l'amélioration de ses pratiques au regard du développement durable, notamment sur les points suivants :

- Approche globale et intégrée du développement durable, en termes d'éthique, d'efficacité et de progrès, sur les plans économique, social et environnemental.
- Compte rendu régulier de la politique de développement durable, des objectifs à atteindre et des résultats acquis ; évaluation préalable des impacts de ses activités et définition d'objectifs de progrès.
- Développement des processus de management et de formation interne, initiale et continue, au développement durable ; mise en œuvre des conditions de dialogue social et de la démocratie participative.

6.1.10.4 Le Global Compact ou Pacte Mondial

Ce pacte a été proposé en 1999 par le Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Kofi Annan, et lancé en juillet 2000, avec un double objectif :

- contribuer au développement durable à travers la création d'un réseau de partenariats et la promotion de bonnes pratiques en la matière ;
- promouvoir une mondialisation profitable à tous, sur la base de l'économie de marché.

⁴ Il en est aujourd'hui Président d'honneur.

Les dirigeants des entreprises, qui y adhèrent s'engagent à « faire respecter un ensemble de valeurs fondamentales » reprises dans dix principes, directement inspirés de textes ou conventions internationales suivants :

- La déclaration universelle des droits de l'homme
- La déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail (Organisation internationale du travail)
- La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La convention des Nations Unies contre la corruption.

Le Pacte Mondial compte à ce jour près de 1 300 entreprises présentes dans 56 états. Environnement SA est l'une des premières PME françaises à avoir adhéré au Global Compact en 2003.

6.2 Principaux marchés - Positionnement

6.2.1 Le marché de l'instrumentation de l'environnement

D'après une étude réalisée par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement, le marché mondial de l'Environnement (toutes activités confondues) serait de 400 Milliards d'euros d'ici 2010, dont 125 Milliards de dollars pour la Chine.

Par ailleurs, toutes les études actuelles confirment la **croissance continue d'un marché de l'instrumentation important et évolutif** (marchés permanents de renouvellement, nouveaux polluants à surveiller, quotas d'émission à respecter, réglementations de plus en plus strictes nécessitant une métrologie de plus en plus fine...).

L'air ambiant :

Le parc d'analyseurs installés, à ce jour, dans les réseaux de surveillance de la qualité de l'air en France est d'environ 2 900 appareils. Il a été particulièrement renforcé ces dernières années dans le cadre de la loi sur l'air dans les grandes agglomérations françaises, avec l'augmentation du nombre d'analyseurs et l'ajout de nouveaux polluants à mesurer.

Il est important de noter que l'âge moyen du parc d'appareils est de huit ans alors que la durée de vie envisagée par les gestionnaires de ces réseaux va de sept à dix ans. Un **marché de renouvellement progressif se dessine à court terme** sous l'impulsion du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'ADEME.

Par ailleurs, la norme CEN pour les particules inférieures à 2,5 microns (PM 2,5) doit être promulguée incessamment, entraînant des demandes d'équipements complémentaires. Une autre étape doit encore être franchie dans l'avenir, la mesure des particules fines inférieures à 1 micron (PM 1) car celles-ci sont de plus en plus montrées du doigt dans les problèmes de santé et de mortalité liés à la pollution atmosphérique. Le département R&D de la Société travaille activement à ces technologies, les prototypes satisfaisant aux essais réalisés.

Les émissions :

Le contrôle à la source - émission des cheminées - présente des **potentiels de croissance importants**, en faisant appel à une haute technicité en matière de prélèvements dans des conditions opératoires difficiles. Peu de sociétés ont la compétence requise. L'obligation de l'arrêt d'installations (incinérateurs urbains) en cas de mesures défaillantes, crée un nouveau marché de "redondance" des systèmes de mesure avec croissance de la demande de services. La France est en avance sur ce domaine et les autres pays européens concernés par les directives européennes, devront s'équiper dans les toutes prochaines années.

Les gaz moteurs :

Le marché des gaz moteurs dans l'industrie automobile, directement au sein des centres de recherche et de production des motoristes est important. Des parts de marché significatives sont à prendre.

Le marché annuel des baies pour la mesure des gaz bruts et dilués est estimé à 80 M€ au niveau mondial et à 6-8 M€ pour la France avec des perspectives de croissance..

L'eau :

Les directives cadres européennes fixent des **objectifs de qualité à horizon 2015** (notamment concernant les nitrates), qui d'après les études menées par le Ministère de l'Environnement et les Agences de l'Eau Françaises, ne pourront pas être respectées. Aussi, la loi sur l'eau, en cours d'élaboration et qui sera vraisemblablement promulguée début 2006, va imposer des contraintes très importantes en matière de dépollution et de surveillance.

Ce n'est effectivement qu'avec des efforts très importants que les objectifs de 2015 pourront être atteints d'où **l'émergence d'un marché fort dans le domaine de la surveillance et de la mesure.**

Quelles que soient les conjonctures économiques locales ou mondiales, dans ces domaines comme à terme dans celui du **contrôle de la qualité des ressources en eau**, le marché de l'instrumentation en général est promu à très forte croissance pour des décennies.

6.2.2 Un marché porteur

6.2.2.1 Un marché porté par la réglementation

a) La réglementation en vigueur

Les préoccupations environnementales notamment dans les domaines de l'air et de l'eau prennent aujourd'hui une place de plus en plus importante et sont mieux prises en compte dans les réglementations des pays à travers le monde, soit à travers la mise en place d'une nouvelle législation, soit par le renforcement des lois en vigueur.

Naturellement, l'activité de Environnement SA est fortement corrélée à ces différentes réglementations nationales et internationales, qui induisent un besoin croissant des industries (automobile, ciment, chimique, verre...) tout comme des acteurs publics (Etats, organisations internationales, collectivités) en instruments de mesure automatiques.

▪ **En France**

La réglementation française repose sur le code de l'environnement qui a repris les deux principales lois en matière de protection de l'environnement qui sont la loi sur l'air de 1996 et la loi sur l'eau de 1992.

- L'air

Selon l'article L220 – 1 du code sur l'environnement, lui-même encadré par les Directives européennes, l'Etat français reconnaît à chacun le droit à « *respirer un air qui ne nuise pas à sa santé* ». « *Prévenir, surveiller, réduire les pollutions atmosphériques* » sont des missions reconnues d'intérêt général.

La loi vise donc d'une part à réduire les impacts sanitaires et environnementaux des émissions et d'autre part à mieux les quantifier.

- L'eau

Une nouvelle loi, répondant notamment à la directive européenne cadre dans le domaine de l'eau (en particulier en ce qui concerne le contrôle en continu des rivières) est en cours d'élaboration, ce qui induira de nouveaux besoins dans la mesure de la qualité des eaux.

▪ **En Europe**

Les réglementations des Etats membres doivent au moins répondre aux exigences imposées par les directives européennes, qui pour les principales et les plus récentes sont reprises ci-dessous.

Sur l'air :

Dans le but d'abaisser les émissions et d'améliorer globalement la qualité de l'air en Europe, l'Union Européenne a pris des mesures et mis en chantier des directives dans divers domaines :

- les plafonds d'émissions nationaux pour certains polluants à l'origine des phénomènes d'acidification, d'eutrophisation et de pollution photochimique (Cf. la directive européenne NEC),

- les émissions des sources fixes (grandes installations de combustion, incinérateurs de déchets municipaux, dispositifs de transport et stockage des produits pétroliers...),
- les émissions de sources mobiles (voitures particulières, poids lourds, deux-roues...),
- la qualité des carburants (contenu en soufre, benzène, plomb...),
- les normes de qualité de l'air.

Les principales directives concernant la qualité de l'air, dont le détail est repris en annexe 2, sont les suivantes :

- La Directive 96/62/CE (complétée par quatre Directives filles de 1999, 2000, 2002 et 2004 fixant des valeurs limites pour différents composés dans l'air ambiant) concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant.

Aujourd'hui, avec le lancement des programmes tels que « Air pur pour l'Europe », également appelé CAFE (Clean Air For Europe) ou « Auto Oil », la Commission européenne durcit les normes et les plafonds d'émissions nationaux.

Ainsi, le programme CAFE a pour objectifs de contribuer à la bonne application et au contrôle de l'efficacité de la législation existante et éventuellement de présenter de nouvelles propositions. Il fixe également des objectifs dont ceux de la première phase concernent les particules, l'ozone troposphérique, l'acidification, l'eutrophisation et les dégâts du patrimoine culturel.

Sur les émissions :

- Directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000, relative à l'incinération des déchets.
- Directive 2001/80/CE du 23 octobre 2001, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion qui prévoient l'installation et le contrôle des grandes centrales thermiques.

Ainsi, dans ce cadre, la France a adopté un programme national de réduction des émissions de polluants le 8 juillet 2003 s'appliquant à différents secteurs d'activité (Industrie, Transport, Résidentiel-tertiaire, Agriculture).

Sur l'eau :

- La Directive cadre dans le domaine de l'eau du 23 octobre 2000, vise à établir un cadre communautaire pour la protection des eaux intérieures de surface, de transition, côtières et souterraines en vue de prévenir et de réduire leur pollution, promouvoir leur utilisation durable, protéger leur environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Elle prévoit notamment que neuf ans au plus tard après sa date d'entrée en vigueur, un plan de gestion et un programme de mesures doivent être élaborés au sein de chaque district hydrographique

▪ **Au niveau mondial**

Le protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto s'inscrit dans le cadre de la Convention de Genève du 13 novembre 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, qui était partie du constat que la pollution de l'air n'a pas de frontière puisqu'elle conduit à des fléaux à couverture planétaire, tels que la déplétion de la couche d'ozone ou l'effet de serre.

Ce protocole a pour objectifs de lutter contre les changements climatiques par une action internationale de réduction des émissions de certains gaz à effet de serre responsables du réchauffement planétaire.

Il contient des objectifs contraignants et quantifiés de limitation et de réduction des gaz à effet de serre.

Globalement, 38 pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,5% par rapport aux niveaux de 1990 durant la période 2008-2012. Les États membres de l'Union doivent réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 8% entre 2008 et 2012.

Parmi les mécanismes de mise en œuvre de ce protocole figure les "**permis d'émission**", qui permettent de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés, ce qui impliquera un renforcement de la mesure des émissions.

Le Traité de non prolifération des armes nucléaires

Ce Traité qui vise à interdire tout essai nucléaire a été conclu en 1968 et signé par un grand nombre de pays. Depuis des conférences ont lieu tous les cinq ans et dans ce cadre, « l'Organisation Internationale basée à Vienne et chargée de la surveillance nucléaire » a pour mission d'installer des appareils de mesures dans le monde entier afin de détecter toute émission radioactive (mesure du Xénon, Cf. paragraphe 6.1.5).

b) Les évolutions prochaines ou en cours

▪ **En Europe**

Les priorités de l'Union Européenne en matière d'environnement pour l'année 2005 sont notamment :

- l'adoption d'un plan de réduction de la pollution atmosphérique qui passera par de nouvelles normes d'émission pour les véhicules, la promotion des transports propres, et des réductions d'émissions par pays ou par secteur industriel,
- la mise en place d'un schéma d'échange des permis d'émission de gaz à effet de serre, dont la première étape de validation, les plans nationaux des Etats membres, est en cours.

En outre, les nouveaux entrants de l'Union Européenne mettent à niveau leurs normes environnementales. Tel est le cas de la Hongrie qui réorganise son administration locale chargée de l'application des réglementations et prépare une loi sur l'eau. Ce pays a également débuté cette année un programme de collecte de données pour l'alimentation d'une base européenne EPER (European Pollutant Emission Register).

De même, les candidats à l'Union Européenne s'engagent dans un processus d'élaboration de normes environnementales plus strictes. Ainsi l'adhésion de la Turquie passe par l'adoption de l'« acquis communautaire », soit environ deux cent actes juridiques couvrant un large éventail de domaines, dont la pollution de l'eau et de l'air.

Par ailleurs, hors Union Européenne, la Russie doit mettre prochainement en place un dispositif national d'enregistrement des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des procédures de mesure des émissions des industries.

▪ **En Asie**

La Corée du Sud réglemente la pollution atmosphérique de Séoul avec l'entrée en vigueur pour 2005 d'une loi sur l'amélioration de l'air. Cette loi prévoit des mesures drastiques. Elle oblige les constructeurs automobiles à vendre des véhicules intégrant des technologies réduisant leurs émissions et fixe des objectifs chiffrés : passer de 3% à 6% pour 2005, l'objectif étant de 10% des ventes en 2010. En outre, le ministère et les autorités locales ont également, dans le cadre de cette nouvelle réglementation, la possibilité de fixer des objectifs chiffrés pour la réduction des émissions des entreprises ainsi que des maxima d'émissions autorisées.

De son côté le Japon prend des mesures pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto, à savoir une réduction de 6% des émissions de gaz à effet de serre en 2010, par rapport aux émissions de 1990. Dans ce but, les autorités japonaises envisagent de recourir au marché des droits d'émission.

▪ **Aux Etats-Unis**

Bien que l'Etat Fédéral, réticent à appliquer des réglementations contraignantes, se désengage de tout accord international, certains Etats prennent des dispositions, comme la Californie qui fait figure de pionnière. Ainsi, une disposition du Clean Air Act lui permet de fixer des normes d'émissions de polluants pour les véhicules. Les autres Etats peuvent soit s'en tenir à la réglementation fédérale, soit s'aligner sur la réglementation californienne. Les Etats de New York, du Maine et du Massachusetts ont annoncé qu'ils reprendraient la réglementation californienne.

6.2.2.2 Un marché soutenu par de multiples programmes de subventions

Compte tenu de l'importance des enjeux environnementaux il existe de nombreux programmes d'aide pour le financement d'investissements de mise en conformité avec la réglementation en vigueur dans un état ou un continent.

Le programme PHARE

En 1989-1990, l'Union Européenne a mis en place un instrument financier, le programme PHARE, pour assister les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) dans leur transition vers le régime communautaire et notamment le respect de la législation environnementale couvrant particulièrement la surveillance de la pollution atmosphérique. Ces dons peuvent atteindre 80% des investissements.

Environnement SA a ainsi réalisé environ 70% des commandes lors des programmes PHARE de 1990-1993 (Pologne, Hongrie, Bulgarie, République Tchèque) et 1997-2002 (Lituanie, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Roumanie).

Les pays actuellement concernés sont les derniers entrants (Chypre et Malte) ainsi que la Turquie. Le budget alloué sur la période 2000-2006 s'est élevé à 1,6 milliard d'euros.

Le fonds de cohésion

L'objectif de ce fonds est de permettre un rattrapage économique des Etats membres concernés (l'Espagne, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et les nouveaux entrants...) dans les domaines du transport et de l'environnement sans nuire à leur intégration dans l'Union Economique et Monétaire.

Il s'agit de subventions à hauteur de 80 à 85% des dépenses publiques ou assimilées.

Le budget alloué sur la période 2000-2006 s'est élevé à 18 milliards d'euros.

Les financements de la Banque Mondiale

Dans le cadre de programmes d'équipement et de financement, chaque année la Banque Mondiale met à disposition des pays en voie de développement des financements pour l'évaluation et le suivi de la qualité de l'air à l'échelle de la planète.

Des appels d'offre sont alors lancés par les pays concernés, auxquels Environnement SA a l'habitude de participer. C'est ainsi que la Société réalise en 2005 le réseau national de surveillance de la qualité de l'air iranien avec l'équipement de près de 50 stations réparties sur les plus grandes villes.

Les autres programmes : d'autres institutions ont également des programmes de coopération et de financements destinés en particulier aux pays en voie de développement tel que :

- **La JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale):** Organisme public d'aide au développement sous tutelle du ministère des Affaires étrangères du Japon, la JICA est chargée de l'assistance technique et de la coopération financière non remboursable dans les programmes de l'APD japonaise. Son objectif est le transfert de technologie et de savoir-faire. Environnement SA a pu bénéficier de ce type de financement pour la mise en place du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Egypte et a ainsi fourni une douzaine d'unités mobiles sur 2 phases.
- **Le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial):** ce fonds public bilatéral, a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Abondé par le budget de l'Etat à hauteur de 201 millions d'euros répartis sur les années 1994-2006, le FFEM est un instrument de la politique française de coopération et de développement. La subvention du FFEM par projet est en moyenne de 1,1 million d'euros et représente entre 15 et 35 % du coût total des projets. Fin décembre 2004, 137 projets étaient instruits, représentant un montant de financement FFEM de 152 millions d'euros.
- **Le Fonds pour l'Environnement Mondial :** ce Fonds est un organisme dédié à la coopération internationale ayant pour vocation de financer des initiatives engagées dans la lutte contre les principales menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement de la planète : la déperdition de la biodiversité, le changement climatique, la dégradation des eaux internationales, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation des sols et les polluants organiques persistants (POP). Le Fonds pour l'Environnement Mondial compte 175 gouvernements membres et travaille en partenariat avec le secteur privé, les ONG ainsi que les organisations internationales

pour traiter des enjeux environnementaux au niveau mondial, tout en soutenant les initiatives de développement durable au niveau national. Il a, jusqu'ici, alloué 4 milliards de dollars en subventions et accordé un supplément de 12 milliards de dollars en co-financements, pour soutenir plus de 1000 projets dans près de 140 nations en développement et économies en transition. En Août 2002, 32 Etats donateurs se sont engagés à fournir près de 3 milliards de dollars en 4 ans pour financer le travail du Fonds pour l'Environnement Mondial.

- Il existe encore bien d'autres programmes d'aides tels que : PNUE, OCDE, US AID, BERD, BIRD, WHO, GTZ, ...

6.2.3 Une clientèle prestigieuse (collectivités et grands comptes) de dimension internationale

Le groupe possède un portefeuille de plus de 3 000 clients français et étrangers, tant institutionnels qu'industriels. Il a un portefeuille de clients récurrents au travers de son réseau de distribution et agents exclusifs auquel s'ajoutent, chaque année, des commandes ponctuelles généralement dans le cadre de financements institutionnels (cf. paragraphe 6.2.2.2.) locaux ou internationaux (BIRD, WB, JICAS)

6.2.3.1 Le marché traditionnel : des clients réguliers

Air ambiant

Environnement SA s'adresse aussi bien aux acteurs publics (Etats, organisations internationales, collectivités) du fait notamment de liens privilégiés que la Société a su nouer avec l'ensemble des responsables des politiques d'évaluation et de surveillance de la qualité de l'air, qu'aux industriels privés (pétroliers, sidérurgie, industries chimiques, incinérateurs, cimenteries...).

Emissions

Environnement SA est référencé chez toutes les sociétés d'ingénierie de ce secteur (Technip, Alstom, CNIM, Vinci, Inova,...). Elle est également très présente chez les cimentiers (Lafarge, Italcementi, Portland, Vicat), les verriers (Saint-Gobain, Samsung Corning...), les exploitants Novergie, Onyx, Tiru, EDF...) et les bureaux de contrôle (Bureau Veritas, AIF, Apave...).

A l'exportation, la Société touche également de nombreuses sociétés dans de multiples secteurs, par l'intermédiaire de ses agents locaux : Mitsubishi Heavy Industry (MHI), Hitachi, TAKUMA, ALSTOM, ABB KK en Asie, Bechtel, GE, Stones Webster aux Etats-Unis.

Gaz moteurs

Les clients sont des constructeurs automobiles (Peugeot PSA, Renault, ...), des constructeurs de moteurs d'avions, des équipementiers (Bosch...) et des centres d'essais (IFP, Le Moteur Moderne...).

La qualité des eaux

Environnement SA a développé un partenariat avec Veolia. Son activité dans ce secteur est aujourd'hui positionnée sur les segments les plus profitables, en attendant la mise en place de réglementations sur l'eau qui engendreront la naissance d'un nouveau marché.

Radionucléides

Le client sur ce marché est « l'Organisation Internationale basée à Vienne et chargée de la surveillance nucléaire » qui centralise les commandes du réseau mondial d'observation.

Toutefois, dans le domaine civil, les centrales nucléaires et les centres de traitement des déchets nucléaires sont concernés par les techniques mises en œuvre par la Société.

6.2.3.2 Des commandes clés en main de taille significative et de plus en plus importantes

Outre les commandes traditionnelles, chaque année est marquée par un contrat important réalisé en général dans le cadre de l'aide d'un organisme de financement mondial à un pays donné.

- En 1997 : Indonésie (1,6 M€)

Sur fonds japonais, Environnement SA obtient la commande de 15 laboratoires mobiles de surveillance de la pollution répartis sur l'ensemble de l'Indonésie. Ces ensembles complets de mesure sont fabriqués à Poissy puis assemblés dans des shelters à Marseille (SFI) et montés en Indonésie sur des camions livrés par le Japon.

- En 1998 & 2000 : Chine (réseau de Pékin : 3 M€)

Sur protocole partiel français, la ville de Pékin, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2008, commande un important réseau d'évaluation de la qualité de l'air avec l'équipement de 16 stations de surveillance de la qualité de l'air et d'un système d'acquisition central avec logiciel de télégestion et modélisation. A la suite de cette première référence importante, Environnement SA conclut plusieurs contrats avec les municipalités chinoises : laboratoire mobile de Benxi, après celui de Chongqing suivi du réseau complet de surveillance de la qualité de l'air (12 stations) de cette importante ville industrielle de 33 millions d'habitants ; équipement des 3 lignes du nouvel incinérateur de Pu Dong à Shanghai...

- En 2002 : West Bengal (2,2 M€)

Sur appel d'offres international, malgré une concurrence américaine et japonaise, la Société Environnement SA est retenue pour l'équipement de l'un des plus gros réseaux de mesure indien, celui de l'Etat du West Bengal, autour de Calcutta. Environnement SA fournit un laboratoire mobile et 5 stations complètes de surveillance de la qualité de l'air comprenant des analyseurs d'oxydes d'azote, dioxyde de soufre, oxyde de carbone, ozone, hydrocarbures, particules ainsi que les systèmes de calibration et des systèmes d'information pour l'acquisition et le traitement des données. Toutes les stations de mesure installées dans diverses localités de l'Etat, sont interconnectées pour centraliser les données sur le centre de mesure « West Bengal Pollution Control Board » localisé à Calcutta. Le réseau est inauguré le 12 mars 2004 par Nicole Fontaine, Ministre de l'Industrie, qui a demandé au dirigeant d'Environnement SA de l'accompagner lors d'un voyage officiel.

- En 2003 : Bucarest (2 M€)

Environnement SA est choisi pour la réalisation intégrale sur fonds européens dans le cadre des programmes PHARE du réseau de surveillance de la qualité de l'air de la capitale roumaine. Le réseau comprend un laboratoire mobile et 7 stations complètes de surveillance équipées pour la mesure continue des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre, du monoxyde de carbone, de l'ozone, des particules et des composés organiques volatils, des systèmes d'étalonnages et d'acquisition. Le logiciel central de gestion des données est mis en place au Bureau de l'Environnement de Bucarest, offrant aux autorités un système d'information sophistiqué comportant un site Internet et 6 panneaux d'informations au public en temps réel répartis dans toutes la capitale.

- En 2004 : Pologne (3,3 M€)

Dans le cadre du programme PHARE, Environnement SA livre un réseau complet de surveillance de la qualité de l'air, composé de 31 stations de mesure et 3 remorques laboratoires de surveillance de la qualité de l'air. Au total la fourniture du réseau clé en main comprend 126 analyseurs de gaz et particules, 54 systèmes de calibrage, 193 capteurs météorologiques, 66 systèmes d'acquisition des données et 8 systèmes centraux de traitement et d'analyse. Les stations sont réparties dans huit régions de l'ouest du pays (Voivodships) de l'ouest du pays. Les données de chacun des réseaux sont télé-transmises aux 8 centres de traitement de l'information.

- En 2005 : Iran (4,5 M€)

Sur financement de la Banque Mondiale et appel d'offres international, le Ministère de l'Environnement Iranien a sélectionné Environnement SA pour la fourniture clés en main de 44 stations de mesure, 27 stations dont 4 mobiles en 2005 et 17 début 2006, celles-ci étant réparties sur 4 villes : Téhéran, Mashhad, Esfahan, et Arak.

Il s'agit donc de près de 250 analyseurs de gaz et de particules auxquels il faut ajouter les capteurs météorologiques, les systèmes de calibration, l'informatique, les télétransmissions, en plus de toutes les prestations associées comme l'installation et la mise en service sur place qui seront réalisées par des partenaires iraniens sous supervision Environnement SA. La réalisation des 41 shelters est sous-traitée à Ankara chez l'agent local TITAS qui a déjà réalisé avec succès des systèmes équivalents sur les réseaux Environnement SA livrés à Istanbul et Ankara. Des contrats de maintenance sont signés jusqu'à 2009.

6.2.3 Des concurrents moins polyvalents

On peut trouver des entités (sociétés ou plus généralement départements de grands groupes) qui sont en concurrence sur un des métiers de Environnement SA, mais il n'existe pas de concurrent sur l'ensemble des savoirs faire de la Société du fait de sa forte polyvalence.

Sur chaque secteur, les principaux concurrents sont :

Air ambiant :

- Thermo Electron (Environmental Division), USA
 - Teledyne (Division Advanced Pollution Instrument, et Monitor Labs), USA
- Ces deux sociétés américaines sont des acteurs majeurs sur leur marché domestique avec respectivement 60% et 50% de leur production vendue aux Etats-Unis.
- HORIBA, société japonaise fortement implantée dans son pays.

Emission :

- ABB (Division Instrumentation), groupe helvético-suédois
- SICK, Allemagne

Moteurs :

- HORIBA, Japon, leader incontesté sur ce marché
- AVL, Autriche

Eau :

Il y a beaucoup d'acteurs sur ce marché mais peu se démarquent dans la mesure en continu pour l'environnement. Ce marché est en attente d'une réglementation forte sur l'eau.

6.2.4 Environnement SA : un savoir-faire multisectoriel et une implantation mondiale

Environnement SA dispose d'un savoir faire polyvalent multisectoriel et multi géographique qui lui confère un avantage certain par rapport à ses concurrents. Aujourd'hui la Société est incontournable dans nombre de pays et participe à quasiment tous les appels d'offres internationaux quelles que soient leurs origines : financements nationaux, fonds multilatéraux, fonds européens, Banque Mondiale, grands groupes privés...

Environnement SA dispose d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs fidélisés depuis plus de 15 ans pour la plupart d'entre eux. Ce réseau s'occupe localement de la promotion, de la commercialisation, du service après-vente mais aussi du lobbying afin de promouvoir les techniques et réglementations internationales dans tous ces pays. Tous les 2 ans, Environnement SA organise deux « World Sales Meeting », l'un destiné aux distributeurs des zones Europe et Amérique, l'autre destiné aux distributeurs des zones Asie et Moyen-Orient ; le dernier « Asian Sales Meeting » a eu lieu à Bangkok en novembre 2003 avec présence des distributeurs de 12 pays asiatiques et visite du Ministre français du commerce extérieur François LOOS et de l'Ambassadeur de France.

La position de la Société selon ses différentes activités est la suivante :

Air ambiant :

Environnement SA est considéré comme le **leader dans l'air ambiant en Europe, voire au niveau mondial**, à la fois par la diversité de sa gamme, par l'étendue de son offre (simples analyseurs, laboratoires mobiles et réseaux clés en main de grandes métropoles) et par son chiffre d'affaires (le plus important si l'on exclut le marché domestique américain).

A fin 2004, sur les 2 836 appareils et préleveurs installés en France (étude du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), plus des deux tiers du parc est équipé en matériel de la Société.

Emission :

Sur ce marché en forte croissance continue et à long terme (réglementations, protocole de Kyoto et permis d'émission...), **Environnement SA est parfaitement placé** sur un plan technique. En dehors du marché domestique sur lequel la Société détient 70 à 80% des parts de celui-ci, le chiffre d'affaires à l'exportation bien que déjà important n'est encore pratiquement fait que dans dix pays (par rapport à une soixantaine en air ambiant). La croissance potentielle est donc forte.

Au 30 juin 2005, 1 554 analyseurs à l'émission multi gaz (MIR) ont été installés par la Société dans le monde, dont 800 depuis plus de cinq ans, qui nécessiteront donc des mises en conformité aux dernières réglementations et l'augmentation du nombre de gaz mesurés. Ceci confirme le potentiel de vente, hors des nouvelles installations, dans un avenir proche (échanges standards, ajout de gaz complémentaires mesurés, renouvellement, analyseur de redondance...).

Par ailleurs, le marché de la combustion est encore plus important que celui de l'incinération puisqu'il concerne tous les pays, alors que seul un petit nombre de pays est équipé d'incinérateurs.

Moteurs :

Le marché automobile (constructeurs et motoristes) est potentiellement très important. C'est l'un des **axes forts de développement d'Environnement SA** qui s'est associée, en 2005, à un partenaire de poids dans le milieu automobile, la société D2T (Ingénierie de bancs d'essais moteur et développement de logiciels de supervision), filiale de l'IFP (Institut Français du Pétrole), pour offrir des solutions complètes.

La grande complémentarité des ces deux sociétés en fait un partenariat stratégique :

- complémentarité des produits,
- D2T est très bien implantée à l'export (filiales aux USA, en Corée, en Chine, auxquelles s'ajoute un réseau d'agents à l'international) et chez les grands motoristes français.

Eau

Actuellement, du fait de la provenance de l'activité acquise à la CGE, la Société est très positionnée sur un marché ciblé (usines de traitement d'eau potable). La diversification de la gamme se fera sur croissance externe en fonction de l'application des réglementations en préparation.

Radionucléides

C'est un marché de niche limité dans le temps et dont les axes de développement sont le marché civil (centrales nucléaires, hôpitaux) et le service (maintenance lourde et très technique), sur lequel Environnement SA est **très en avance et bénéficie d'une forte notoriété et de belles références**. A ce jour, seuls deux concurrents essaient de qualifier leur analyseur de radionucléides (un américain et un suédois).

6.3 Stratégie

La stratégie de développement de la Société passe par la mise en œuvre des axes suivants :

- renforcer son leadership dans ses principaux domaines
- développer l'innovation sur les nouveaux marchés à venir
- proposer de nouveaux services

6.3.1 Renforcement du leadership de la Société

Au-delà de la poursuite de la sortie de nouveaux appareils, des améliorations de produits et de réduction des coûts, qui permettront d'accroître la rentabilité de la Société, Environnement SA entend conforter sa position de leadership par des **opérations de croissance externe**. Celles-ci permettront :

- d'acquérir sans perte de temps, un savoir faire et des techniques nouvelles :

Celles-ci permettront d'aborder avec succès des marchés émergents, bien ciblés, sur lesquels la Société est en veille active. L'équipe de direction est apte à s'investir rapidement pour assurer la reprise d'une autre société, en parallèle de son activité, comme elle l'a déjà démontré par le passé. Par ailleurs, la capacité de production du site de Poissy est très flexible et l'équipe de R&D suffisamment multidisciplinaire pour acquérir de nouvelles technologies. La Société s'est préparée activement à des reprises rapides.

- de compléter les gammes de produits existantes :

L'objectif consiste à donner les moyens au réseau de distribution mondial d'amortir les frais de commercialisation et de service des produits à forte valeur ajoutée par la vente récurrente de « petits » produits. A cette fin, la Société a engagé des discussions avec plusieurs sociétés fournissant des produits complémentaires de la gamme actuelle, ce qui pourrait déboucher sur des coopérations ou des rapprochements à relativement court terme.

- d'étendre rapidement le réseau de distribution mondial :

La pénétration des marchés export pour certains produits de la gamme nécessite un investissement en temps important (formation de la force de vente locale, référencement auprès des principaux acteurs, équipes techniques locales d'intervention...). Environnement SA a la possibilité d'accélérer considérablement ce développement en s'appuyant sur des sociétés, qui outre le fait de proposer du matériel d'instrumentation complémentaire, sont déjà bien implantées dans les zones géographiques où la Société est peu ou pas présente. Plusieurs cibles sont actuellement à l'étude en vue d'une opération de rachat.

6.3.2 L'innovation :

La Société entend poursuivre ses efforts en R&D afin de maintenir sa connaissance et son avance technologiques dans les appareils de mesure, toutes activités confondues.

Par ailleurs, certains marchés importants se profilent en fonction des réglementations en cours d'élaboration, notamment dans le domaine de la qualité de l'air intérieur ou dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto.

La qualité de l'air intérieur fait l'objet de plus en plus d'attention de la part des autorités. De la même façon que ces dernières ont pris conscience de la problématique santé dans les lieux publics vis-à-vis des effets toxiques du tabagisme passif, leur responsabilité environnementale ne saurait être dérogée sur les lieux importants de rassemblement ou de passage de population (gares, métros, ...). En conséquence, il sera forcément nécessaire d'assurer auprès du public une information fiable et de qualité sur l'air intérieur, ce qui représentera un marché potentiel considérable. La Société disposant déjà des composantes technologiques de base, l'élaboration de produits adaptés à ces nouvelles mesures ne nécessitera qu'une réindustrialisation adéquate, et donc des coûts en R&D limités. Ce marché pourra générer un chiffre d'affaires significatif à court et moyen terme.

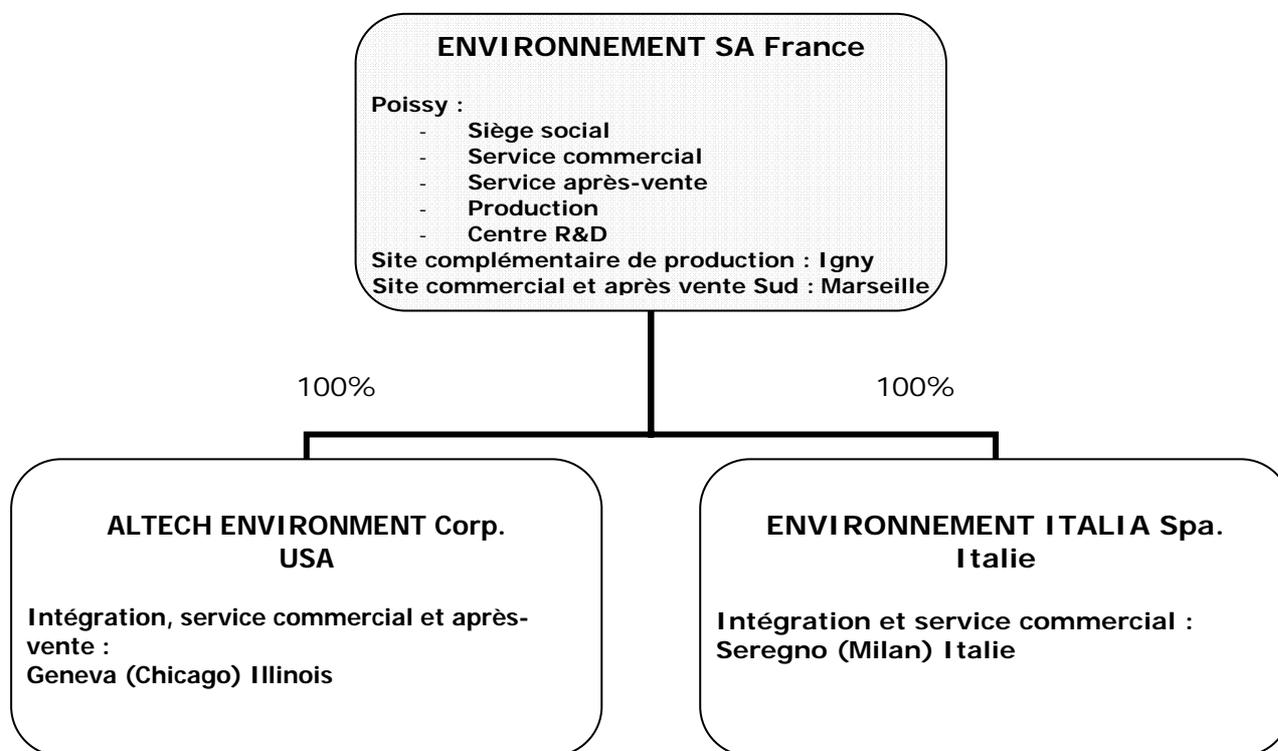
L'une des composantes essentielles du **protocole de Kyoto** concerne les quotas d'émission, qui visent dans un premier temps les émissions de CO₂ des secteurs les plus gros émetteurs (producteur de papier, de verre, de ciment...) et qui, dans une deuxième phase, concerneront d'autres gaz, dont le méthane et le protoxyde d'azote. La mesure de ces gaz sera très intéressante pour les industriels car leur pouvoir de réchauffement est respectivement 21 et 310 fois supérieur à celui du CO₂, ce qui signifie qu'il sera beaucoup plus rentable pour l'industriel concerné de réduire ses émissions de méthane et de protoxyde d'azote (dans le cadre des permis d'émission un gaz pourra être « échangé » par un autre gaz, le facteur pris en compte étant son pouvoir de réchauffement). Dans ces deux cas, la Société dispose des technologies de base de détection appropriées. Les efforts devront porter sur la conception (ingénierie et design) et le marketing d'une gamme adaptée de « compteurs » de gaz à effet de serre « homologués Kyoto », en anticipation du marché. A terme, cela peut représenter un chiffre d'affaires complémentaire important.

6.3.3 Le développement de nouveaux services

La commercialisation du GSE (Global Service Evolutif) en 2005 marque un tournant dans la stratégie de développement de la Société et a permis de devancer tous les concurrents. La vente des mesures fournies par les appareils à la place des appareils de mesure eux-mêmes, a suscité un vif intérêt de la part des clients français, et a d'ores et déjà été récompensé par un net succès commercial. Ce type de service à forte valeur ajoutée et permettant de pérenniser le chiffre d'affaires sur le long terme est tout à fait reproductible à l'étranger (plusieurs projets sont en cours d'études). La Société a volontairement limité le nombre de contrats signés cette année, afin, dans un premier temps, de minimiser son exposition financière, puisqu'il s'agit d'une activité qui demande la mobilisation de capitaux (ouverture de lignes de crédit bail) pour financer les équipements.

Dans un contexte d'externalisation de certains services des grandes entreprises, cette prestation trouve tout son sens et devrait connaître une croissance rapide.

VII – Organigramme juridique du Groupe



Après avoir fusionné ses principales filiales (division émission, division eau) pour simplifier sa structure et être plus puissant et réactif sur le marché mondial, Environnement SA a poursuivi sa politique en intégrant et fusionnant successivement SFI et COSMA puis en devenant actionnaire à 100% de ses filiales commerciales étrangères dont deux seulement ont été gardées (Italie et Etats-Unis) compte tenu des spécificités des marchés.

VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements

Liste des implantations

Implantations en France	Activités principales	Surface et équipements	Locataire/ Propriétaire
POISSY (Yvelines) 111 boulevard Robespierre	Siège social Services commerciaux Production Service clients	4 000 m ² de bureaux, salles de réunion, laboratoires, halls de montage et d'essais	Locataire 2 baux commerciaux de 9 ans renouvelés respectivement le 31 décembre 2005 et le 23 novembre 2010
	Centre de recherche	700 m ²	
IGNY (Essonne) Zone industrielle, Chemin de la Sablière	Production Service clients	2 800 m ²	Propriétaire
MARSEILLE (Bouches du Rhône) 36 boulevard des Océans	Agence commerciale Service clients	275 m ²	Locataire Bail à usage commercial (de type 3, 6, 9) signé le 1 ^{er} novembre 2001.

Implantations à l'étranger	Activités principales	Surface	Locataire/ Propriétaire
ITALIE Environnement Italia Via Allo Stadio, n. 65 - 20038 Seregno (MI)	Commercial Intégration Service clients	250 m ²	Locataire Bail à usage commercial signé le 1 ^{er} avril 2003 et valable jusqu'au 31 mars 2009, renouvelable automatiquement pour 6 ans supplémentaires
ETATS-UNIS Filiale Altech Environment U.S.A. 2623 Kaneville Court Geneva, Illinois 60134	Commercial Intégration Service clients	1000 m ²	Locataire Bail à usage commercial signé le 1 ^{er} janvier 1997, renouvelable tous les ans

Les locaux dont dispose Environnement SA à Igny proviennent de l'acquisition de la Société COSMA, en 2001. Ce site est spécialisé sur le secteur du contrôle de gaz moteur et présente un potentiel important pour le développement de l'activité automobile. Ce site est aussi utilisé pour l'assemblage d'autres produits, notamment les stations radio-nucléides et tous les appareils de mesure de particules.

Les locaux de Poissy peuvent supporter sans investissements importants un accroissement de 50% de la production ceux-ci ayant déjà été effectués au cours des dernières années en matériel de tests automatisés, mise au point de bancs d'essais, équipement en enceintes climatiques et CEM (compatibilité électromagnétique).

IX - Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Examen de la situation financière et des comptes semestriels du 30 juin 2005 et du 30 juin 2004

(Il faut noter que la Société a modifié sa méthode de comptabilisation des encours au 30/06/2005, passant du calcul à l'achèvement au calcul à l'avancement, méthode préférentielle [voir note dans l'annexe au 30/06/2005]. L'impact à l'ouverture a été évalué à 66 K€)

Le tableau ci-après présente les principaux agrégats du compte de résultat consolidé pour les comptes semestriels du 30 juin 2005 et du 30 juin 2004 :

Compte de résultat	S1 2005	S1 2004	Variation
	(en milliers d'euros)		(en %)
Chiffre d'affaires	18 122	13 127	+38%
Autres produits d'exploitation	1 013	835	
Achats et variations de stocks	11 316	9 089	+25%
Charges de personnel	5 637	4 939	+14%
Autres charges d'exploitation	12	7	+71%
Impôts et taxes	253	209	+21%
Dotations aux amortissements et aux provisions	391	250	+56%
Résultat d'exploitation	1 526	(532)	+387%
Charges et produits financiers	(37)	(50)	-26%
Résultat courant des entreprises intégrées	1 489	(582)	+356%
Charges et produits exceptionnels	(30)	2	Ns
Impôts sur les résultats	(475)	223	+313%
Résultat net des entreprises intégrées	984	(357)	+376%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	31		
Résultat net de l'ensemble consolidé	953	(357)	
Intérêts minoritaires		33	
Résultat net (part du groupe)	953	(390)	+344%

9.1.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires et des autres produits :

Chiffre d'affaires et autres produits	S1 2005	S1 2004	Variation
	(en milliers d'euros)		(en %)
Instruments de mesure	16 922	12 179	+39%
Services	1 200	948	+27%
Chiffre d'affaires	18 122	13 127	+38%
Autres produits de l'activité	1 013	835	+21%
Total Chiffre d'affaires et autres produits	19 135	13 962	+37%

9.1.1.1 Les instruments de mesure

Le chiffre d'affaires lié à la vente de matériel a progressé suite à la très forte croissance du chiffre d'affaires des sociétés Environnement SA (+52%) et Altech (+59%, constituant un rattrapage du premier semestre 2004 de plus faible niveau). Le chiffre d'affaires de la filiale italienne Environnement Italia s.p.a progresse lui aussi (+14%), avec un niveau de carnet de commandes à fin juin 2005 beaucoup plus important qu'en juin 2004.

9.1.1.2 Les Services

La progression des Services de +26% est une conséquence logique de la forte croissance des activités du Groupe sur la fin de l'année 2004 et depuis le début 2005. Il faut noter que le nouveau service « Global Service Évolutif (GSE) » n'ayant pas encore généré de facturation au 30 juin 2005, il n'a pas encore d'impact à cette date.

9.1.1.3 Les autres produits de l'activité

Les autres produits proviennent essentiellement de la Société Environnement SA et sont constitués de variation de Production Stockée, de subventions, reprises d'amortissements et de transferts de charge. Il faut noter une reprise de provision pour les mises en services à hauteur de +140K€ au 30 juin 2004, qui fait suite à la livraison de nombreuses commandes de fin 2003 sur ce premier semestre. Le niveau des encours ayant été plus faible au 30 juin 2004, cette provision s'en est trouvée réduite.

9.1.2 Principaux postes des charges d'exploitations

Le tableau suivant détaille l'évolution des charges d'exploitation qui ont évolué de 1 086 K€ entre juin 2004 et juin 2005. Dans un contexte de croissance élevée sur le 1^{er} semestre 2005, il faut noter la réduction des frais généraux de 7,3% faisant suite à un plan de maîtrise des coûts engagé sur la fin de l'année 2004. La sous-traitance progresse naturellement avec l'activité, à la suite de commandes significatives passées à l'occasion, entre autres, d'un important marché en cours sur l'Iran. Les charges de personnel connaissent une croissance maîtrisée par rapport à l'activité, avec une progression de 5% (+251 K€) pour les effectifs du groupe (composés essentiellement de techniciens du service client), de 3,8% (189 K€) au titre des augmentations et recrutements de fin 2004 et de +46,6% (+198 K€) pour les intérimaires. Le solde de l'accroissement provient de l'intéressement (+259 K€) qui était inexistant au 30 juin 2004. Concernant les provisions, l'augmentation est liée à la provision sur stocks de 117 K€ (conformément à la méthode utilisée pour sa dépréciation) et pour le solde à l'accroissement de la PIDR (Provision pour indemnités de départ en retraite). La révision récente des tables d'actuariat, mais aussi la réforme des retraites a modifié le calcul de cette provision en créant un accroissement significatif. La réduction de la dotation aux amortissements est liée à la mise en place de la réforme des actifs applicable pour les comptes ouverts au 1^{er} janvier 2005.

Charges d'exploitation	S1 2005	S1 2004	Variation
	(en milliers d'euros)		(en %)
Charges externes	3 616	3 415	+5,9%
<i>Dont Frais Généraux</i>	<i>1 849</i>	<i>1 994</i>	<i>-7,3%</i>
<i>Sous-traitance</i>	<i>1 145</i>	<i>996</i>	<i>+15,0%</i>
<i>Personnel intérimaire</i>	<i>623</i>	<i>425</i>	<i>+46,6%</i>
Impôts et taxes	253	209	+21,0%
Charges de personnel	5 637	4 938	+14,1%
Dotations aux amortissements	119	203	-41,3%
Dotations aux provisions	272	47	+578%
Total charges d'exploitation	9 898	8 812	+12,3%
Chiffre d'affaires	18 122	13 127	
% charges d'exploitation / chiffre d'affaires	54,6%	67,1%	

Coûts R&D

A semestre comparable, il n'y a pas eu de modification notable dans les frais de R&D qui restent stables en valeur absolue.

9.1.3 Investissements

Le premier semestre 2004 a été marqué par la fin de l'implantation du logiciel intégré (ERP) et le solde de l'investissement pour un total de 380 K€. Le premier semestre 2005 a été, quant à lui, consacré à la mise en place d'une nouvelle plate-forme de tests métrologiques pour un montant de 300 K€. Les autres investissements correspondent au renouvellement classique du matériel.

9.1.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 30 juin 2005 s'est fortement amélioré d'une part grâce à un très fort niveau d'activité accompagné d'une maîtrise des charges d'exploitation, d'autre part par l'application de la méthode de l'avancement sur le calcul des encours. Le premier semestre 2004 avait pour sa part subi un second trimestre 2004 en retrait par rapport au trimestre précédent.

9.1.5 Résultat net

Le résultat net à fin juin 2005 est en très forte progression, atténué en terme de comparatif par des différences notables au 30 juin 2004, à savoir un impôt négatif et l'absence d'intéressement (soit une variation complémentaire de 482 K€).

9.2 Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2004 et 2003

Compte de résultat	31/12/2004	31/12/2003	Variation
	(en milliers d'euros)		(en %)
Chiffre d'affaires	30 495	29 513	3,3%
Autres produits d'exploitation	1 306	1 455	-10,2%
Achats et variations de stocks	(19 104)	(18 832)	1,4%
Charges de personnel	(9 831)	(9 351)	5,1%
Autres charges d'exploitation	(76)	(49)	55,1%
Impôts et taxes	(453)	(365)	24,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 264)	(789)	60,2%
Résultat d'exploitation	1 072	1 582	-32,2%
Charges et produits financiers	(63)	(185)	-65,9%
Résultat courant des entreprises intégrées	1 009	1 397	-27,8%
Charges et produits exceptionnels	2	(113)	-101,8%
Impôts sur les résultats	(151)	(542)	-72,1%
Résultat net des entreprises intégrées	860	742	15,9%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	61		
Résultat net de l'ensemble consolidé	799	742	7,7%
Intérêts minoritaires		36	
Résultat net (part du groupe)	799	706	13,2%

9.2.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires et des autres produits :

Chiffre d'affaires et autres produits	31/12/2004	31/12/2003	Variation
	(en milliers d'euros)		(en %)
Vente de matériel	28 096	27 133	3,5%
Services	2 398	2 378	1,0%
Chiffre d'affaires	30 494	29 511	
Autres produits de l'activité	1 306	1 455	-10,0%
Total Chiffre d'affaires et autres produits	31 800	30 966	+2,7%

9.2.1.1 Les instruments de mesure

Le chiffre d'affaires lié à la vente de matériel a progressé de 3,5% avec des variations diverses sur les différentes entités (+3% sur Environnement SA, +17% sur Environnement Italia s.p.a et +40% sur Altech). La forte augmentation sur la filiale américaine fait suite à une année 2003 particulièrement faible en entrée de commandes et dont 2004 constitue un rattrapage.

Il faut noter que le chiffre d'affaires «Vente de Matériel » inclut aussi les ventes de pièces détachées.

9.2.1.2 Les services

Le CA services a progressé de +1% en 2004, cette part d'activité inclut la maintenance, les dépannages, les réparations et la formation des clients. La faible croissance du CA en 2004 n'a pas permis un développement particulier de cette part d'activité.

9.2.1.3 Les autres produits de l'activité

Les autres produits proviennent essentiellement d'Environnement SA et sont constitués de variation de Production Stockée, de subventions, reprises d'amortissements et de transferts de charges. De manière significative, il faut noter l'accroissement des subventions en 2004 (+124 K€) sur Environnement SA.

9.2.2 Principaux postes des charges d'exploitations

Le tableau suivant détaille l'évolution des charges d'exploitation qui ont évolué de +893K€. Les évolutions significatives proviennent des « impôts et taxes », avec une charge « Taxe formation Professionnelle » normalisée en 2004, après une année 2003 où les dépenses de formation liées à l'installation de l'ERP avaient été très élevées, réduisant de ce fait la taxe liée. Les postes de « Charges Externes » incluent la sous-traitance qui a progressé de manière importante en 2004 à la suite de l'obtention d'un contrat important en partie sous-traité à l'étranger. En dehors de la sous-traitance les « Charges externes » sont en retrait de 5,6%.

Charges d'exploitation	31/12/2004	31/12/2003	Variation
	(en milliers d'euros)		(en %)
Charges externes	6 977	6 645	+ 4,9 %
<i>Dont Frais généraux</i>	<i>3 656</i>	<i>3 871</i>	<i>-5,6%</i>
<i>Sous-traitance</i>	<i>2 544</i>	<i>2 117</i>	<i>+20,2%</i>
<i>Personnel intérimaire</i>	<i>777</i>	<i>657</i>	<i>+18,2%</i>
Impôts et taxes	452	364	+ 24,2 %
Charges du personnel	9 831	9 351	+ 5,1%
Dotations aux amortissements	424	363	+16,8%
Dotations aux provisions (compensée des reprises)	275	343	- 19,8%
Total charges d'exploitation	17 959	17 066	+5,2 %
Chiffre d'affaires	30 494	29 511	
% charges d'exploitation / chiffre d'affaires	58,9%	57,8%	

Coûts R&D

Les coûts R&D ne sont présents que sur Environnement SA. Ils représentaient 1,9 M€ en 2004 et 1,8 M€ en 2003. Ce montant stable depuis 4 ans permet à la Société de dégager de marges rapidement au-delà de son point mort, tout en continuant à pérenniser le développement de ses activités.

9.2.3 Investissements

En dehors des investissements liés au renouvellement (50K€), la Société a finalisé l'installation de son ERP, avec un coût s'étalant sur 2003 et 2004 pour 380K€.

Les autres investissements de 2004, sont constitués du solde du capital de la filiale italienne et du rachat d'actions en propre d'Environnement SA aux fins d'alimenter un plan de stock-options.

9.2.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'est dégradé à la suite d'un ralentissement global de l'activité entre le 2^{ème} trimestre 2004 et 3^{ème} trimestre 2004. Les charges fixes, et en particulier de personnel, ont grevé le résultat global, et la reprise du 4^{ème} trimestre n'a pas permis de compenser cette dégradation du résultat en totalité.

9.2.5 Résultat net

Le résultat net est en progression du fait essentiellement :

- de l'accroissement du Crédit d'Impôt Recherche
- de la baisse du montant de l'intéressement (résultant de la baisse des résultats)
- et de la variation du résultat exceptionnel

9.3 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

Même si l'activité de la Société est de facto liée à la réglementation sur l'environnement, elle n'en dépend pas. En effet, le marché est aujourd'hui tiré par des problématiques d'économie d'énergie, d'optimisation des processus de production, mais aussi d'épidémiologie, lesquels représentent des enjeux tout aussi importants que la réglementation pour les industriels et les institutionnels concernés par la mesure de rejets.

La Société n'identifie donc pas à ce jour de facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer ses opérations.

X - Trésorerie et capitaux

10.1 Financements à court terme

Le besoin en fonds de roulement du Groupe était de 104 jours de chiffre d'affaires en 2004 (104 jours en 2003). Le poste des stocks se décomposait comme suit :

	31-déc.-03	31-déc.-04	30-juin-05
Stock total (en jours de Production)	107,5	96,7	109,0
<i>Matières premières</i>	<i>69,1</i>	<i>57,5</i>	<i>66,2</i>
<i>Encours et modules</i>	<i>32,6</i>	<i>32,9</i>	<i>13,7</i>
<i>Produits Finis</i>	<i>5,8</i>	<i>6,3</i>	<i>29,0</i>

Le stock de matières premières reste stable avec un accroissement lié à l'augmentation de la production sur le 1^{er} semestre. Le stock d'encours est réduit en valeur à la suite du changement de méthode de calcul à l'avancement. Le stock de Produits Finis s'est ponctuellement accru pour faire face au niveau élevé de commandes au 30 juin 2005. Le poste client continue de se réduire à 85 jours de chiffre d'affaires en 2004 (91 jours en 2003). L'organisation rigoureuse du recouvrement et du suivi des créances a permis au groupe de réduire fortement ce niveau depuis plusieurs années. Au 30 juin 2005, ce délai était de 83 jours (hors « Encours à l'avancement »). Le délai fournisseur s'est également réduit passant de 86 jours à 68 jours entre 2003 et 2004, conforme à un meilleur respect du groupe de ses engagements envers ses fournisseurs (en dehors de l'Italie où les délais clients et fournisseurs sont toujours très élevés, entre 90 et 150 jours). Au 30 juin 2005, ce délai était remonté à 107 jours suite à une renégociation ponctuelle en contrepartie de l'accroissement du volume des commandes au 1^{er} semestre 2005. Les autres créances et dettes sont constituées par du social et du fiscal.

Le besoin en fonds de roulement n'a pas de caractère saisonnier, mais est fortement impacté par l'accroissement d'activité et les types de commande. Ainsi d'un marché à l'autre les conditions de paiement peuvent être très favorables ou à l'inverse défavorables. Ces critères sont difficilement appréhendables et la Société doit donc être en mesure d'assurer une brusque variation de son besoin en fonds de roulement. A ce titre, Environnement SA renégocie régulièrement, par anticipation, ses lignes de Crédit Court Terme avec ses partenaires bancaires et n'a jamais connu de difficultés de financement.

10.2 Comparaison des flux de trésorerie au 30 juin 2005 et au 30 juin 2004

Données consolidées	30 juin 2005	30 juin 2004
	(en milliers d'euros)	
Flux d'exploitation	(1 540)	996
Flux d'investissements	(510)	(84)
Flux de financement	(174)	(436)
Variation de la trésorerie	(2 221)	(484)

Au 30 juin 2005, les flux d'exploitation sont fortement négatifs avec l'accroissement du besoin en fond de roulement de +2,7M€.

10.3 Comparaison des flux de trésorerie des exercices 2004 et 2003

Données consolidées	31 décembre 2004	31 décembre 2003
	(en milliers d'euros)	
Flux d'exploitation	854	(1 036)
Flux d'investissements	(457)	(329)
Flux de financement	(110)	160
<i>Incidence des variations de change</i>	<i>(5)</i>	<i>(155)</i>
Variation de la trésorerie	282	(1 360)

10.4 Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Les investissements futurs seront financés en priorité par recours à des emprunts moyen terme ou du crédit bail. Les ressources dégagées par les flux d'exploitation serviront en priorité à assurer le financement du Besoin en fonds de Roulement. En cas de dégagement important de ressources, elles pourront être affectées ponctuellement aux investissements de renouvellement.

XI – Recherche et développement, brevets, licences

11.1 Recherche et Développement

11.1.1 Un Centre de Recherche performant et reconnu

En 1998, le Groupe a créé un centre de recherche dans un nouveau bâtiment contigu aux ateliers de production, comprenant un centre informatique, des laboratoires d'essais, des bancs d'étalonnage, une station de mesure en fonctionnement permanent pour tester en situation réelle les analyseurs. Ce centre de 600 m² a été inauguré par Monsieur Michel Barnier et Madame Corinne Lepage, anciens Ministres de l'Environnement.

Le département R&D regroupe 21 personnes, avec 19 cadres, dont 4 Docteurs Ingénieurs, et 6 électroniciens – informaticiens.

L'effectif de cette équipe est stable depuis plusieurs années, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, car les technologies sont désormais bien maîtrisées.

Cette équipe comptabilise 30 à 40 000 heures de recherche par an, qui aboutissent au développement de trois à quatre nouveaux appareils chaque année.

Environnement SA a réalisé des bancs de tests extrêmement précis et performants comme il en existe peu en France, y compris dans les grands laboratoires et centres de recherche (tests de température, air zéro, dérives d'étalonnage...). Ainsi, la Société a pu réaliser en France des tests d'homologation approuvés par l'Environmental Protection Agency (US EPA Approval) alors que ceux-ci étaient sous-traités auparavant dans les laboratoires américains de façon onéreuse. Ce matériel d'homologation interne et la compétence acquise par les équipes assurent au Groupe la crédibilité de ses produits ainsi qu'une notoriété importante auprès des clients et distributeurs étrangers.

A diverses reprises dans son développement, la Société a bénéficié de subventions de la part de l'ANVAR, organisme auprès duquel elle a été agréée, et de l'ADEME de façon très régulière.

Dans les années 90, Environnement SA a été éligible dans le cadre des procédures « Sauts technologiques » mises en place par le Ministère de la Recherche avec une importante subvention étalée sur trois années pour l'aide au développement d'une nouvelle génération d'analyseurs. Les relations entre les responsables de la recherche au niveau de la Société et les interlocuteurs des Ministères de l'Industrie, de la Recherche et bien évidemment du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sont régulières et suivies, la Société jouissant d'une image de compétence et de dynamisme.

La Société constate qu'elle est, en général, en avance technologique par rapport à ses concurrents, ses produits étant souvent des références sur le marché

11.1.2 Le processus de R&D

Les nouveaux produits sont conçus à partir d'un cahier des charges, revu périodiquement entre le commercial et la recherche. Ils sont initiés en fonction des nouvelles normes et réglementations, et des besoins clients.

Les nouveaux produits sont toujours développés autour de sous-ensembles communs, ce qui présente de nombreux avantages :

- une durée de développement plus courte,
- une amélioration de la qualité,
- un prix de revient plus faible, les éléments communs étant fabriqués en plus grandes quantités,
- un aspect convivial pour les utilisateurs qui sont déjà familiarisés avec des produits analogues.

11.1.3 Politique de Recherche et Développement

La politique de Recherche Développement de la Société se décompose en quatre axes principaux :

1/ Développer une nouvelle gamme de produits pour un marché porteur dans lequel Environnement SA n'était pas suffisamment présent. C'est l'exemple des "gaz Moteurs". Cela nécessite la conception de plusieurs appareils, la réalisation de logiciels embarqués mais aussi de logiciels sur PC, l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire en équipe Projet et une expérimentation en vraie grandeur.

2/ Développer de nouveaux produits, totalement innovants, sans équivalent compétitif. C'est le cas par exemple de la "Micro Monitoring Station" qui regroupe dans un seul coffret trois appareils de mesure et peut être installée dans une petite rue étroite.

3/ Développer de nouveaux produits, spécialement adaptés à des "niches", c'est l'exemple du multiplexeur MVS et du logiciel de gestion de la redondance pour les incinérateurs.

4/ Faire évoluer les produits fabriqués par le groupe pour les rendre plus attractifs, en optimisant le prix de revient, les performances, la fiabilité et l'adéquation aux besoins des clients.

Les dépenses sponsorisées par la Société au cours des trois dernières années sont les suivantes :

	2002	2003	2004
Dépenses nettes de Recherche et Développement (éligibles au Crédit d'Impôts Recherche)	1 791 968,00 €	1 947 885,00 €	2 179 642,00 €

11.2 Brevets et licences

La Société a volontairement déposé peu de brevets d'une part à cause de leur coût élevé à l'échelle mondiale, d'autre part pour ne pas dévoiler ou attirer l'attention de la concurrence sur des points sensibles. De plus, la plupart des méthodes de mesures utilisées sont normalisées au niveau mondial et ne peuvent donc pas être brevetées (ou ne sont pas brevetables).

Cependant, pour les nouveaux marchés où la réglementation n'impose pas de méthode normalisée, la Société prévoit d'augmenter son budget brevets internationaux pour protéger ses nouvelles innovations.

Le logo et la marque de la Société ont été déposés, ainsi que les noms de gammes d'appareils (MIR, WINSCAN, SANOA...)

XII - Information sur les tendances 2005

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2004

Depuis le début de l'année 2005, la croissance du chiffre d'affaires a été forte, avec notamment les ventes d'instruments de mesure pour la mise en conformité progressive des unités d'incinération des ordures ménagères (réglementation européenne pour laquelle la Société s'était préparée), et une commande relativement importante à l'exportation (en Iran, financé par le Fonds Banque Mondiale) qui s'étale sur 2005 et 2006, avec des contrats de services jusqu'en 2009.

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours du second semestre 2005.

XIII - Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimations de bénéfices.

XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Les dirigeants et administrateurs de la Société sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction
François GOURDON	Président du conseil d'administration
Christophe CHEVILLION	Directeur Général
Evelyne GOURDON	Administrateur
Daniel MOULENE	Administrateur
ING Belgique SA, précédemment Banque Bruxelles Lambert, représentée par Denis BIJU-DUVAL	Administrateur
Jean-Claude OPPENEAU(*)	Administrateur indépendant
Mathieu ANTONINI (*)	Administrateur indépendant

(*) Ces deux administrateurs indépendants ont été nommés lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2005, dans le cadre du respect des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise (cf. paragraphe 16.4 – gouvernement d'entreprise).

L'adresse professionnelle du représentant de ING Belgique SA est la suivante : ING Belgium – avenue Marnix 24, 1000 BRUXELLE (Belgique).

Toutes les autres personnes présentes dans ce tableau ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Evelyne GOURDON est l'épouse de François GOURDON.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées

Monsieur François GOURDON

Administrateur de la société **ALTECH ENVIRONMENT USA**, dont le siège social est à GENEVA – 60134 ILLINOIS – USA – 23-26, Kanneville Court

Administrateur de la Société **ENVIRONNEMENT ITALIA SPA**, dont le siège social est à Via Allo Stadio n° 65, 20038 SEREGNO (MI), Italie

Gérant de la société **JEAN BOUIN**, S.A.R.L au capital de 33.550,00 euros dont le siège social est à Poissy 78300 - 35 rue Jean Bouin, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° B 388 181 839

Gérant de la **SCI DU BOIS PRIEUR**, société civile immobilière au capital de 4.573,47 euros, dont le siège social est à Poissy 78300 – 111 boulevard Robespierre, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° D 412 325 094

Gérant de **I'EURL ORLANDO**, S.A.R.L unipersonnelle au capital de 7622,00 euros dont le siège social est à Poissy 78300 – 111 boulevard Robespierre, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 403 160 799

Gérant de la **SCI Princesse**, société civile immobilière au capital de 15 244,9 euros, dont le siège social est à Villennes sur Seine 78670 – 215 avenue Briens, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° D 341 910 032

Monsieur Denis Biju Duval

Administrateur de Sogam SA (filiale d'ING Belgium), av Marnix N°24, B-1000 Bruxelles

Représentant permanent d'ING Belgium dans les sociétés suivantes :

- BioAlliance S.A., 59 Boulevard du Général Martin Vial, 75 015 Paris
- Devgen NV, Technologiepark 9, 9052 Gent, Belgium
- Numeca S.A., av Franklin Roosevelt 5, 1050 Bruxelles, Belgium
- Roller Grill S.A, Z.I, 16 rue Saint Gilles, 28800 Bonneval, France
- Surf S .A, Angle rue des Fossés Hérisson n°2 et rue des Ecoles, 28800 Bonneval, France

Représentant permanent de Sogam SA (filiale d'ING Belgium) dans les sociétés :

- Oncomethylome - Sciences S.A., av Maurice Destenay 13, 4000 Liège, Belgium
- Bienca S.A, avenue Reine Astrid 262, 7180 Seneffe, Belgique
- Sodir S.A, 125, rue Maréchal Leclerc, 94410 Saint Maurice, France

Monsieur Daniel MOULENE

Administrateur de la société **ALTECH ENVIRONMENT USA**, dont le siège social est à GENEVA - 60134 ILLINOIS – USA – 23-26, Kanneville Court

Gérant de la société **MOULENE S.A.RL**, au capital de 10 000€ dont le siège est à Villennes sur Seine, 388 Avenue des Bigochets.

Monsieur Christophe CHEVILLION

Administrateur de la société **ALTECH ENVIRONMENT USA**, dont le siège social est à GENEVA - 60134 ILLINOIS – USA – 23-26, Kanneville Court

Monsieur Mathieu ANTONINI

Représentant de Matignon Développement 1, membre du Comité de Surveillance de la SAS VULCANIC FINANCES, 48, rue Louis Ampère, 93 330 NEUILLY SUR MARNE

Membre du Comité de Surveillance de la SAS VULCANIC, 48, rue Louis Ampère, 93 330 NEUILLY SUR MARNE

Membre du Comité de surveillance de la SASU RS ISOLSEC, 45, rue des Acacia, Cepoy, 45120 Chalette sur Loing

Président du Conseil de Surveillance de la SA HOLFRA FINANCES, Avenue Roger Roncier, 19 100 BRIVE LA GAILLARDE

Membre du Comité de Surveillance de la SAS TOKHEIM, Paris Nord 2 - 5 rue des Chardonnerets - B.P. 40027 TREMBLAY EN France - 95912 ROISSY C.D.G. Cedex

Membre du conseil de Surveillance de la SAS FINANCIERE MERCURE, 115 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85 400 LUÇON

Monsieur Jean-Claude OPPENEAU

Néant

14.1.3 Autres mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

Monsieur François GOURDON

Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE FINANCIERE GOURDON, en abrégé SFG, société anonyme au capital de 400 000 francs, dont le siège social est à MAISONS LAFFITTE 78600, 34 rue de la Muette, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° B 380 799 965.

Directeur Général, puis administrateur de la société GOURDON MECAVI, société anonyme dont le siège social est à CHANTELOUS LES VIGNES 78570, ZAC des Cettons, immatriculée sous le n° B 302 492 137.

Représentant permanent de la société ENVIRONNEMENT, administrateur de la SOCIETE FRANCAISE D'INGENIERIE, en abrégé SFI, société anonyme au capital de 1 000 000 francs, dont le siège social est à MARSEILLE 13009 - 36 boulevard des Océans - immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n°B 381 998 863

Représentant permanent de la société ENVIRONNEMENT, administrateur de la société Aria Technologies, dont le siège social est à 92700 Colombes, 14, rue de Mantes, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°B379 180 474

Monsieur Denis Biju Duval

Représentant permanent d'ING Belgium dans la société Oncogenome Sciences SA, av Maurice Destenay 13, 4000 Liège, Belgium.

Monsieur Daniel MOULENE

Président du conseil d'administration de la SOCIETE FRANCAISE d'INGENIERIE, en abrégé SFI, société anonyme au capital de 1.000.000 Francs, dont le siège social est à Marseille 13009 – 36 bvd des Océans – immatriculé au RCS de Marseille sous le n°B 381 998 863

Monsieur Christophe CHEVILLION

Représentant permanent de la société ENVIRONNEMENT, administrateur de la société Aria Technologies, dont le siège social est à 92700 Colombes, 14, rue de Mantes, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°B379 180 474

Monsieur Mathieu ANTONINI

Membre du Conseil de Surveillance de GAUTIER PARTICIPATIONS, BP 10 – 85510 Le Boupere.
Membre du Conseil de Surveillance de GAUTIER France, BP 10 – 85510 Le Boupere.
Membre du Conseil de Surveillance de QUALIFAC INFERENCE, 7 avenue Vilars – 63400 Chamalières.
Président du Conseil de Surveillance de Financière QUALIFAC, 7 avenue Vilars – 63400 Chamalières.
Membre du Conseil de Surveillance de TITANITE, 21270 Pontailier sur Saône.

Monsieur Jean-Claude OPPENEAU

Néant

14.1.4 Biographie des dirigeants et administrateurs

François GOURDON Président	Cf. paragraphe 17.1.2
Daniel MOULENE Directeur R&D	Cf. paragraphe 17.1.2
Christophe CHEVILLION Directeur Général	Cf. paragraphe 17.1.2
ING Belgique SA représenté par Denis BIJU-DUVAL	ING Belgique SA, précédemment banque Bruxelles Lambert est actionnaire d'Environnement SA depuis 2002, sur les fonds propres de la Banque. Monsieur Denis BIJU-DUVAL, son représentant, est le responsable de l'activité Private Equity d'ING Belgique SA depuis 4 ans ½ ; auparavant, il a été Directeur Général d'ING Asset Management France..
Jean-Claude OPPENEAU	68 ans, ingénieur chimiste, licencié en physique à l'Université de Lyon et titulaire d'un doctorat CEA, il a effectué toute sa carrière au Ministère de l'Environnement, notamment à la Direction de la Recherche et au Cabinet de divers Ministres ; il est, depuis janvier 1998: Directeur Adjoint de l'action internationale de l'ADEME ; Officier de la Légion d'Honneur.
Michel ANTONINI	34 ans, diplômé d'une maîtrise de Sciences de Gestion à Dauphine et d'un Mastère d'Ingénierie Financière, a 9 ans d'expérience de Private Equity, notamment chez AXA.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Il existe à la date d'obtention du visa sur le prospectus d'introduction en bourse un pacte d'actionnaire qui sera dénoncé le jour de l'admission aux négociations des titres de la Société sur Alternext.

Il sera remplacé par un pacte simplifié, signé le 12 décembre 2005, précisant notamment des clauses de lock-up (Cf. paragraphe 18.4)

Il n'existe aucun conflit potentiel au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

XV - Rémunération et avantages

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre de l'exercice 2004, les rémunérations versées et les avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales ont été les suivants :

En €	Salaire brut	Prime sur résultat	Jetons de présence	Avantages en nature	Régime complémentaire de retraite	Excédent de cotisation
François GOURDON	118.465		-	1.549		2.466
Christophe CHEVILLION	108.849	22.461*	-	2.654	8.595 (GSC)	10.096
Evelyne GOURDON	0		-			
Daniel MOULENE	115.671	10.000	-	2.421		
ING Belgique SA	0		-			

* prime de 2% sur résultats 2003

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par le Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autre avantages

Les Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

- François GOURDON : 34 000 €,
- Christophe CHEVILLION : 3 000 €,
- Daniel MOULENE : 18 000 €

Il n'existe pas de primes d'arrivée ni de départ.

XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque administrateur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
François GOURDON	Président du Conseil d'Administration	28/06/2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Christophe CHEVILLION	Directeur Général	28/06/2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Evelyne GOURDON	Administrateur	30/06/2003	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008
Daniel MOULENE	Administrateur	30/06/2003	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008
ING Belgique SA	Administrateur	29/10/2002	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007
Jean-Claude OPPENEAU	Administrateur indépendant	XX/XX/2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010
Mathieu ANTONINI	Administrateur indépendant	XX/XX/2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu liant les membres du conseil d'administration à la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

La Société n'a mis en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération, considérant que la taille de sa structure ne le justifiait pas encore.

Cependant, à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société, une réflexion est menée pour concrétiser ces comités et les rendre effectifs (cf. paragraphe suivant 16.4).

16.4 Gouvernement d'entreprise

La société a récemment confirmé les mesures de gouvernance déjà mise en place en définissant une charte du Conseil d'Administration et en projetant la création d'un Comité d'Audit dont la composition sera arrêtée avant la clôture des comptes 2005. Ce Comité sera chargé notamment d'examiner les comptes de la Société et de vérifier la qualité et le respect des procédures, avant présentation au Conseil d'Administration. Il veillera à ce que les informations internes et extérieures concourant à l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés soient bien complètes.

Afin de mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, la Société se propose d'adopter une **Charte du Conseil d'Administration** qui s'applique à tous les Administrateurs, que ceux-ci soient actionnaires ou représentent des actionnaires significatifs ou qu'ils aient été choisis pour leur indépendance.

Tous les administrateurs doivent respecter les principes suivants :

- Les Administrateurs exercent leur mandat dans l'intérêt social bien compris de la Société ;
- Les Administrateurs doivent informer le Conseil de tout risque de conflit d'intérêts qu'ils peuvent rencontrer. En sus des interdictions légales, les Administrateurs doivent s'abstenir de participer à tout vote où un risque quelconque de ce type pourrait exister ;
- Les Administrateurs s'interdisent de divulguer toutes les informations pouvant présenter un caractère confidentiel dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mandat ;
- Les Administrateurs ainsi que leurs proches doivent se conformer aux obligations de déclaration des opérations qu'ils effectuent, sur les titres de la Société, outre bien entendu le respect scrupuleux des dispositions légales quant à l'usage des informations non connues du public dont ils peuvent avoir connaissance ;
- Les Administrateurs doivent consacrer à l'exercice de leur mandat tout le temps et tous les efforts nécessaires. Ils doivent en particulier participer, sauf empêchement excusable, à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

En outre pour pouvoir bénéficier du qualificatif « d'indépendant », les Administrateurs doivent :

- Ne pas être salarié de la Société ou mandataire social d'une société dans laquelle la Société est actionnaire, ni salarié ou mandataire social d'une société qui serait directement ou indirectement actionnaire de la Société ;
- Ne pas être intéressé de quelque façon que ce soit (salarié, actionnaire significatif ...) à toute société cocontractant de façon significative de la Société (client, fournisseur, consultant, banquier d'affaires, financier, distributeur ...) ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

La Société considère que, à la date du présent document, Messieurs Jean-Claude OPPENEAU et Mathieu ANTONINI remplissent l'ensemble des critères nécessaires leur permettant d'être considérés comme indépendants.

XVII Salariés

17.1 Effectifs du groupe

17.1.1 Effectifs

Au 31 août 2005, le nombre de salariés du groupe était de 189 (dont 11 contrats à durée déterminée) et le nombre d'intérimaires de 32.

Le recours à l'intérim est utilisé pour pallier les absences longues (congé de maternité par exemple) et surtout pour absorber les pointes d'activité. Environnement SA travaille avec cinq agences d'intérim partenaires et connaît un « vivier » d'une cinquantaine de personnes intérimaires. Les missions confiées sont de l'ordre de trois à 6 mois.

L'ancienneté moyenne est de 9,97 ans et il y a peu de turn-over (moins de 3 départs en moyenne par an).

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2004 (178 personnes) se répartit en 75 cadres, 56 techniciens et 47 employés.

Le budget formation s'est élevé à 61 712 euros HT en 2004.

Les effectifs du groupe ont évolué de la façon suivante, par fonction et par site :

Par fonction

	31/12/2003	31/12/2004	31/8/2005
Direction générale et financière	13	14	14
Recherche et développement industriel	22	21	21
Services généraux	9	9	10
Commercial/ADV/Marketing	33	34	36
Production	62	61	63
Mise en service et SAV	38	39	45
Total	177	178	189

Par site

	31/12/2003	31/12/2004	31/8/2005
Poissy	143	144	153
Igny	14	14	14
Marseille	3	3	3
Italie	5	5	7
Etats Unis	12	12	12
Total	177	178	189

La Société n'a jamais connu de journée de grève depuis sa création.

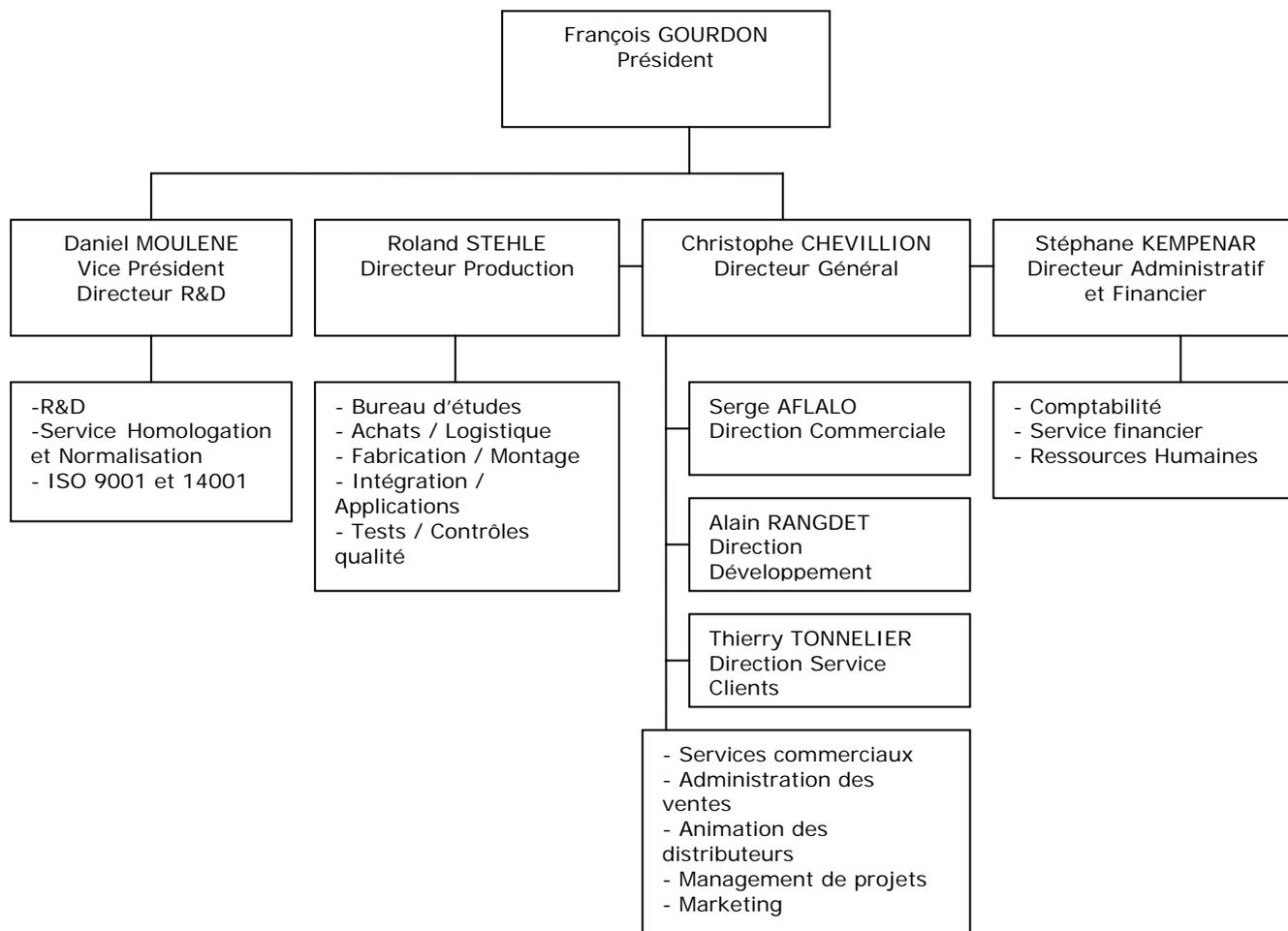
17.1.2 Une équipe de direction expérimentée et soudée

La gestion et la direction de la Société sont assurées par un Comité de Direction regroupant, autour du Président Directeur Général de la Société sept cadres de haut niveau.

Noms	Diplôme, expérience, fonction	Age	Années de présence
François GOURDON Président	Ingénieur ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie), Ingénieur ENSTA (Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées). Ex ingénieur au Ministère de l'Environnement. Créateur de la Société, membre du Conseil National de l'Air, du Conseil Scientifique de l'Ademe, Président d'Honneur du Comité Français pour l'Environnement et le Développement Durable (Comité 21). Maire de Villennes sur Seine (3 ^{ème} mandat en cours). Médaille du Mérite – Chevalier de la Légion d'Honneur.	58	Depuis la création de la Société
Daniel MOULENE Directeur R&D	Ingénieur ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie). A été le moteur de la croissance de la division Emission (100% de croissance par an pendant plusieurs années). Assure depuis la création de la Société le suivi de la recherche et la direction scientifique.	57	Depuis la création de la Société
Christophe CHEVILLION Directeur Général	Ingénieur de l'Ecole Centrale de Marseille ; Ingénieur commercial puis successivement Directeur de la division Eau, Directeur Commercial et Directeur Général, Responsable de la gestion de la Société et du suivi des filiales étrangères.	42	14
Stéphane KEMPENAR Directeur Administratif et Financier	Ecole supérieure de Commerce, IPAG, entré à la Direction Financière et Administrative de la Société à la suite de la disparition en mai 2001 du Directeur Financier. Expérience de Direction Financière d'un important groupe de santé privé. Il assure également le suivi financier, les ressources humaines et le contrôle du reporting des filiales étrangères.	37	4
Roland STEHLE Directeur Production	Ingénieur ENSI (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs). Après quatre ans de gestion de production automobile et d'atelier en « juste à temps » chez PSA, il a rejoint la Société pour une réorganisation totale et réussie de la production en flux tendu, et pour assurer une fonction de Directeur d'Usine.	34	6
Alain RANGDET Directeur Développement	Ingénieur Physique/Chimie, ex-ingénieur chez Siemens, Responsable Commercial International et en charge du développement du marché des systèmes d'analyse à l'émission. Forte connaissance des sociétés du secteur et donc chargé de la recherche de croissance externe.	56	19
Serge AFLALO Directeur Commercial	Ingénieur ENSTA (Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées), Docteur en Mécanique des fluides, Responsable Commercial International, coordinateur du service commercial / marketing stratégique et Responsable du développement de la ligne air ambiant.	45	15
Thierry TONNELIER Directeur Service Clients	Maîtrise de chimie et d'électronique, après diverses fonctions dont celles de Responsable Export, (Asie, Moyen Orient, Europe...), et de la ligne Air Ambiant. Dirige aujourd'hui le Service clients (fonction, mise en service, support technique et après-vente).	48	15

17.1.3 Organisation des effectifs

17.1.3.1 Organigramme fonctionnel



Le Département Production

Ce département est capable de fabriquer une gamme de 40 types de produits, chacun pouvant avoir une cinquantaine de variantes.

La production est en « flux tirés », c'est-à-dire que la fabrication est lancée uniquement sur commande. La seule exception est la fabrication, en avance, des sous-ensembles standardisés, communs à plusieurs produits.

Le délai de fabrication est l'ordre de 6 à 8 semaines pour les appareils « nus », et de 3 à 4 mois pour les appareils intégrés en armoire ou en stations.

Le Département Production inclut plusieurs services :

- le magasin, qui regroupe les 10.000 références de pièces détachées ; les stocks y font l'objet d'un inventaire tournant sur un an.
- Les achats
- Les ateliers
- Le bureau d'étude
- La qualification métrologique : trois ateliers de test, dont deux automatisés, permettent de tester 100% des produits à la sortie
- Le service méthode
- L'expédition

L'équipe des Managers de la Production composée de cadres de formations hétérogènes et complémentaires (Ecole Supérieure de Commerce, Ingénieur Chimistes, Logistiques, Cadres techniques en Mécanique, Mesure Physique, DAO etc...) est particulièrement soudée et totalement impliquée dans la réussite des challenges de l'Entreprise. Cela la rend très efficace et spécialement réactive à toute évolution des cadences de production ou de son organisation.

Commercial et marketing

Le groupe dispose d'une force de dix ingénieurs commerciaux expérimentés polyvalents, qui possèdent tous de solides bases techniques, relayés par sept assistantes commerciales.

Ils interviennent :

- en France, directement pour assurer la prospection, le chiffrage des projets et les négociations commerciales
- à l'étranger, auprès du réseau de distributeurs exclusifs de la Société, en appui technique, en soutien marketing, en chiffrage d'appels d'Offres, en négociations,...

Les commandes sont traitées entièrement par l'ERP intégré de la Société, de leur enregistrement auxancements des ordres de fabrication jusqu'à la facturation. Ceci permet notamment de suivre au jour le jour l'évolution des ventes selon les différents critères de sélection par rapport aux objectifs annuels de prise de commande.

La Société dispose d'un serveur Web de messagerie permettant à toute personne en déplacement de suivre et de répondre directement à ses e-mails avec son adresse professionnelle. Ce dispositif de flexibilité et de disponibilité d'information vient récemment d'être renforcé par la mise à disposition d'un serveur Web du logiciel ERP de la Société facilitant la consultation à distance des informations commerciales de la Société (détail des commandes, encours client, livraisons,...).

Un responsable marketing coordonne les actions de communication de la Société, l'animation du site Web, les publicités, les communiqués de presse, l'édition des documentations commerciales. Il supervise les participations directes à des expositions (Pollutec et l'Analyse Industrielle en France, et 1 à 2 autres dans le monde) et indirectes (entre 10 et 20 selon les années à travers le monde, financées et prises en charge par le distributeur concerné).

Depuis plus de 20 ans, environ tous les deux ans (selon les échéances de sortie des principaux nouveaux produits), la Société réunit tous ses distributeurs étrangers en une ou deux sessions commerciales et d'échange sur les marchés en cours et futurs. Il s'agit d'un moment unique et fort de motivation des acteurs mondiaux du développement de la Société. La prochaine réunion se déroulera à la fin du premier semestre 2006.

Direction financière

La mise en place d'un progiciel de gestion intégré a rendu très performant le suivi de la comptabilité (exemple : suppression de l'affacturage, réduction des délais clients, gestion rigoureuse de la trésorerie ...) en fournissant au Directeur financier et à son équipe des états financiers détaillés. Début 2006, ce logiciel permettra d'avoir une comptabilité analytique par affaire, ce qui donnera plus de visibilité à la Société quant à la rentabilité unitaire de toutes ses opérations.

Recherche et Développement

Cf. paragraphe 11.1

Service Après-Vente

Cf. paragraphe 6.1.7

17.2 Participations et stocks options des membres de la direction

A la date du présent prospectus, les dirigeants et administrateurs détiennent la participation suivante dans le capital social de la Société :

Nom	Fonction	% du capital	Options sur le capital	
			Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options d'achat d'action détenues	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription d'action détenues
François GOURDON	Président	51,68%		
Christophe CHEVILLION	Directeur Général	1,56%	7500	6000
Evelyne GOURDON	Administrateur	2,28%		
Daniel MOULENE	Administrateur	1,83 %	7500	1500
ING Belgique SA	Administrateur	26,03 %		

Le nombre d'actions prend en compte la division du nominal par 5 intervenue le 30 novembre 2005.

17.3 Participation des salariés au capital

Au 30 septembre 2005, les salariés de la Société et de ses filiales détiennent en direct ou via un Plan d'Epargne Entreprise (PEE), la participation suivante dans le capital social de la Société :

Salariés	% du capital détenu
Alain Rangdet	0,77
Thierry Tonnelier	0,62
Salomon Aflalo	0,62
Roland Stéhlé	0,44
Stéphane Kempenar	0,46
Claudio Lepore	0,97
Eligio Caironi	0,97
Autres salariés (PEE exclusivement)	0,68
<i>Total salariés</i>	<i>5,53</i>

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription (Plan numéro 2) ou d'achat d'actions (Plan numéro 1), dont les caractéristiques sont précisées dans les tableaux ci-dessous :

	Options d'achat d'actions (plan N° 1)	Options d'achat d'actions (plan N° 1)
Date d'assemblée	29/10/02	29/10/02
Date du conseil d'administration	13/05/03	17/09/03
Nombre total d'actions pouvant être achetées par :	52.500	10.500
- les mandataires sociaux	15.000	0
- les dix premiers attributaires salariés	37.500	4.500
Point de départ d'exercice des options	14/05/07	18/09/07
Date d'expiration	12/05/10	16/09/10
Prix de souscription ou d'achat	9,524	9,524
Modalités d'exercice (délai minimum)	4 ans	
Nombre d'actions achetées au 30 septembre 2005	0	0
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2004	0	250
Options d'achat d'actions restantes au 30 septembre 2005	52.500	10.250

	Options de souscription d'actions (plan N° 2)	Options de souscription d'actions (plan N° 2)
Date d'assemblée	28/06/02	28/06/02
Date du conseil d'administration	30/06/04	10/05/05
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :	35.200	27.800
- les mandataires sociaux	3.950	2.550
- les dix premiers attributaires salariés	26.000	11.500
Point de départ d'exercice des options	01/07/08	11/05/09
Date d'expiration	29/06/11	09/05/12
Prix de souscription ou d'achat	10,40	10,40
Modalités d'exercice (délai minimum)	4 ans	
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2005	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2004	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30 septembre 2005	35.200	27.800

Le nombre d'actions et le prix d'exercice tiennent compte de la division du nominal par 5.

La dilution potentielle maximale, dans le cas où seraient exercées toutes les options de souscription (plan numéro 2) serait de 0,959 (pourcentage du capital détenu après dilution par un actionnaire qui détiendrait 1% du capital).

Les options de souscription qui ont été attribuées ou qui ont été levées au cours dernier exercice sont liées au plan numéro 2 et sont les suivantes :

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance
Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice <i>(liste nominative)</i>	Ch CHEVILLION : 2.550	10,40 €	du 11/05/09 au 09/05/12
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social <i>(liste nominative)</i>	Néant		

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance
Options consenties aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé <i>(information globale)</i>	11.500	10,40 €	Du 11/05/09 Au 09/05/12
Options levées par les dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé <i>(information globale)</i>	Néant		

XVIII – Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Il n'y a pas d'actionnaire significatif qui ne soit pas représenté au Conseil d'administration.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifiée d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété, Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Les principaux actionnaires bénéficiant de droits de vote double attachés à l'ensemble des actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société sont les suivants :

- Monsieur François Gourdon qui possède 51,68 % du capital social et 68,44% des droits de vote à la date du présent prospectus.
- Monsieur Daniel Moulène qui possède 1,83 % du capital social et 2,02% des droits de vote à la date du présent prospectus.
- Monsieur Christophe Chevillion qui possède 1,56% du capital social et 1,57% des droits de vote à la date du présent prospectus.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent prospectus, Monsieur François Gourdon, fondateur et Président de Environnement SA, contrôle le capital et les droits de vote de la Société à hauteur respectivement de 51,68% et 68,44% (compte tenu des droits de vote double qu'il détient). A l'issue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext, Monsieur François Gourdon continuera à être l'actionnaire de référence de la Société.

La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été signé le 24 octobre 2002 à l'occasion de la prise de participation d'ING Belgique SA. Il a été résilié par la signature d'un nouveau pacte, signé le 12 décembre 2005 entre Monsieur François GOURDON, ING Belgique SA et Environnement SA.

Ce pacte détermine les règles de cessions de titres des actionnaires à l'introduction en bourse.

Il définit par ailleurs les engagements de lock-up : Monsieur François Gourdon (et sa famille) et ING Belgique SA (et ses salariés actionnaires d'Environnement SA) s'engagent irrévocablement, à ne pas céder les actions de la Société que chaque groupe détient à l'issue de l'introduction de la Société sur le marché Alternext, après les opérations de cession réalisées à cette occasion, et ce, dans les proportions et pendant les durées suivantes :

- chaque groupe conservera jusqu'au 30 juin 2006, 100 % des actions de la Société qu'il détiendra à l'issue des opérations de cession concomitantes l'introduction de la Société sur le marché Alternext ;
- chaque groupe conservera jusqu'au 31 décembre 2006, au moins 60 % des actions de la Société qu'il détiendra à l'issue des opérations de cession concomitantes l'introduction de la Société sur le marché Alternext ;

- chaque groupe des parties conservera jusqu'au 30 juin 2007, au moins 30 % des actions de la Société qu'il détiendra à l'issue des opérations de cession concomitantes l'introduction de la Société sur le marché Alternext ;

Il est précisé que cet engagement n'interdit pas toute cession anticipée qui serait décidée d'un commun accord entre Monsieur François Gourdon, ING Belgique SA et les sociétés de bourse, Gilbert Dupont, ING Securities Bank (France).

Le pacte prévoit qu'ING Belgique SA conserve un poste au Conseil d'Administration de la Société tant que sa participation au capital reste supérieure à 5 % et cette dernière, d'un commun accord entre Monsieur François Gourdon et ING Belgique SA, pourra conserver ce mandat même si sa participation est inférieure à ce seuil de 5 %.

XIX – Conventions règlementées

Le détail des opérations avec des apparentés conclues par l'émetteur est fourni dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

En application de l'article L 225-40 du Nouveau Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Administrateurs ou actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote concernés :
Monsieur François GOURDON et Monsieur Daniel MOULENE

- ♦ Conseil d'administration du 14 mai 2004

Votre Conseil a autorisé l'acquisition des actions de la société EGI détenues par Monsieur François GOURDON et Monsieur Daniel MOULENE sur la base d'une valorisation de la société EGI égale à 1 493 143 €. Monsieur François GOUDRON a réglé à ce titre 36 000 € et Monsieur MOULENE 36 000 €.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Administrateurs ou actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote concernés :
Monsieur François GOURDON

1. Convention conclue avec la SCI BOIS PRIEUR

- ♦ Conseil d'administration du 30 décembre 1996, 23 avril 2001 et 13 mai 2003

ENVIRONNEMENT SA. a signé un nouveau bail commercial avec la SCI BOIS PRIEUR pour les locaux commerciaux et industriels sis à Poissy - 111 boulevard Robespierre, à effet du 1^{er} janvier 1997, puis un avenant constatant la mise à disposition d'un nouveau parking, à effet du 1^{er} septembre 2001, puis un second avenant suite à la construction d'un lieu d'exposition, à effet du 1^{er} juin 2003.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ENVIRONNEMENT SA. a supporté un loyer total de 247 767,48 euros hors taxes ; le dépôt de garantie s'élève à 61 941,87 euros.

2. Convention conclue avec la SARL JEAN BOUIN

- ♦ Conseil d'administration du 31 août 2001

ENVIRONNEMENT SA. a signé un nouveau bail commercial avec la SARL JEAN BOUIN le 23 novembre 2001 prévoyant un loyer révisable le 1^{er} janvier de chaque année et le versement d'un dépôt de garantie représentant trois mois de loyer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ENVIRONNEMENT SA. a supporté un loyer de 76 600 euros hors taxes ; le dépôt de garantie s'élève à 19 595,98 euros.

Fait à Créteil, le 23 juin 2005

A.P. ETLIN
G. CASELLI

XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Bilans sociaux annuels au 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 en normes françaises

ACTIF	Brut	Amort.Prov	31/12/2004	31/12/2003	21/12/2002
Capital souscrit non appelé				88 543	132 814
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	4 039 231	1 138 753	2 900 477	3 132 172	3 158 062
Immobilisations corporelles	4 425 301	3 279 152	1 146 149	1 317 887	1 266 350
Immobilisations financières (2)	915 763	12 124	903 639	558 593	737 706
TOTAL (I)	9 380 295	4 430 029	4 950 265	5 008 652	5 162 117
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	8 244 427	606 443	7 637 984	8 936 607	6 833 449
Créances (3)	7 933 562	73 726	7 859 836	8 722 333	9 534 222
Divers	1 573 701		1 573 701	1 192 583	2 257 642
Comptes de régularisations	137 721		137 721	196 882	221 440
TOTAL (II)	17 889 411	680 169	17 209 242	19 048 406	18 846 752
Charges à répartir/plus. exer. (III)	54 645		54 645	106 326	40 509
Primes de rembt obligations (IV)					
Écart de conversion actif (V)	10 868		10 868	15 435	1 286
TOTAL GENERAL (I à V)	27 335 219	5 110 198	22 225 021	24 267 362	24 183 479
(1) Dont droit au bail			7 622		7 622
(2) Dont à moins d'un an (brut)					36 000
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

PASSIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8 648 697	8 407 547	8 367 287
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	949 857	762 736	737 518
Écarts de réévaluation			
Réserve légale	283 804	231 054	193 625
Réserves statutaires ou contractuelles	460 637	460 637	460 637
Réserves réglementées	676 654	676 654	676 654
Autres réserves			
Report à nouveau	1 869 359	1 070 289	561 288
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	665 764	1 054 982	748 574
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	207 293	207 293	207 293
TOTAL (I)	13 762 066	12 871 191	11 952 876
AUTRES FONDS PROPRES (II)	607254	688 781	630 124
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	272 041	384 507	216 736
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 089 754	1 707 287	1 529 701
Emprunts et dettes financières divers (3)	55 602	68 725	52 166
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 374	99 265
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 517 247	4 604 420	5 107 189
Dettes fiscales et sociales	2 189 234	2 088 255	2 595 640
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	40 859	176 617	609 911
COMPTES DE RÉGULARISATION (1)	678 921	1 662 701	1 350 453
TOTAL (IV)	7 571 618	10 311 379	11 344 326
Ecarts de conversion passif (V)	12 043	11 503	39 417
TOTAL GENERAL (I à V)	22 225 021	24 267 362	24 183 479
(1) Dont à plus d'un an	1 064 077	1 077 515	593 148
(1) Dont à moins d'un an	6 507 540	9 233 863	10 751 178
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	25 677	466 423	496 389
(3) Dont emprunts participatifs			

20.1.2 Comptes de résultat annuels au 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002, en normes françaises

	31/12/04 (12 mois)			31/12/03 (12 mois)	31/12/02 (12 mois)
	France	Exportation	Total		
Ventes marchandises					
Production vendue de biens	8 708 979	16 857 996	25 566 975	24 327 853	22 515 154
Prod. vend. de services	1 827 763	288 707	2 116 469	2 457 656	2 537 655
Chiffre d'affaires net	10 536 742	17 146 702	27 683 444	26 785 508	25 052 810
Production stockée			-315 700	1 061 932	1 218 887
Production immobilisée					476482
Subventions d'exploitation			152 311	28 387	167 664
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			602 535	200 841	631 788
Autres produits			98 833	163 344	84 722
Total produits d'exploitation			28 221 423	28 240 013	27 632 352
Achats marchandises					
Variation stock marchandises					
Achats matières premières & autres approvisionnements			10 343 872	12 997 901	10 909 277
Variation stock matières premières & approvisionnement			652 471	-996 458	-529 992
Autres achats et charges externes			6 055 046	5 819 636	6 105 975
Impôt, taxes et versements assimilés			445 295	364 915	400 336
Salaires & traitements			5 856 747	5 466 421	5 564 711
Charges sociales			2 730 003	2 549 793	2 479 923
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			571 328	535 924	532 424
Dotations aux provisions sur Immobilisations					
Dotations aux provisions sur Actif circulant			622 907	94 079	385 572
Dotations aux provisions Pour risques & charges			81 631	147 771	215 250
Autres charges			76 061	30 230	70 281
Total charges d'exploitation			27 435 360	27 010 211	26 133 756
RESULTAT D'EXPLOITATION			786 063	1 229 802	1 498 595
Total des produits financiers			168 332	536 641	123 612
Total des charges financières			148 263	110 256	209 898
RESULTAT FINANCIER			20 069	426 385	-86 286
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			806 132	1 656 187	1 412 310
Total produits exceptionnels			119 530	78 654	110 848
Total charges exceptionnelles			117 467	191 021	46 818
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 063	-112 367	64 030
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			140 805	237 777	254 466
Impôts sur les bénéfices			1 626	251 061	473 300
TOTAL DES PRODUITS			28 509 285	28 855 308	27 866 812
TOTAL DES CHARGES			27 843 521	27 800 326	27 118 238
RÉSULTAT (Total des produits –Total des charges)			665 764	1 054 982	748 574

20.1.3 Méthodes comptables et notes explicatives

20.1.3.1 Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 8 ans
Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	4 à 10 ans
Frais de recherche	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks et en cours de production

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat hors TVA.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprends le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les affaires livrées, dont l'installation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant, sont valorisées à l'avancement.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

Non applicable.

f) Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

g) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

h) Opérations à long terme

Néant.

i) Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : néant.

j) Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

La société SFI , absorbée par la Société ENVIRONNEMENT en 2002 a développé des appareils en partenariat avec le CEA.

SFI a reçu un complément de participation du CEA de 100.000 Euros, comptabilisé en produit de l'exercice 2002. Cette somme est assortie d'une clause de remboursement au CEA en fonction des ventes ultérieures.

Une commission devrait se réunir courant 2005 pour déterminer les modalités de remboursement de ces avances. Celles-ci seront comptabilisées en charge au fur et à mesure de leur versement.

k) Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1	1 061 249		
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	2 947 427		151 594
Terrains		51 833		
Constructions sur sol propre		507 087		
Constructions sur sol d'autrui		624 681		
Constructions, installations générales, agencement.		714 255		
Installations techniques matériels outillage		790 917		17 463
Installations générales		830 023		35 101
Autres matériels de transport		160 768		616
Immobilisation matériel de bureau et informatique		727 349		31 884
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	4 406 913		85 065
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		311 199		372 190
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières		259 519		61 475
	TOTAL 4	570 718		433 666
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	8 986 306		670 326

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			1 061 249	
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2		121 040	2 977 981	
Terrains				51 833	
Constructions	sur sol propre			507 087	
	sur sol d'autrui			624 681	
	Installation générales, agencement			714 255	
Installations techniques matériel & outillage			31 720	776 660	
Autres immo. corporelles	Instal. générales, agencements et aménagement des constructions			865 124	
	Matériel de transport		31 050	130 333	
	Matériel de bureau & informatique		3 904	755 328	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisation corporelles en cours					
Avances & acomptes					
	TOTAL 3		66 676	4 425 301	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			5 044	678 345	
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières			83 576	237 418	
	TOTAL 4		88 621	915 763	
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		276 337	9 380 295	

l) Etat des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et développement TOTAL 1		541 453	212 249		753 703
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		281 693	51 750	1 751	331 693
Terrains					
Construction	sur sol propre	62 618	36 173		98 792
	sur sol d'autrui	387 786	29 016		416 803
	installations générales	703 397	9 776		713 173
Installations techniques, matériel et outillage industriels		648 974	30 412	31 720	647 665
Autres immobilisations corporelles	installations générales	598 234	64 559		662 794
	matériel de transport	137 127	6 030	31 050	112 107
	matériel de bureau	550 890	79 678	3 665	627 818
	emballages récupérables				
	TOTAL 3	3 089 026	255 647	66 436	3 279 152
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		3 912 173	519 647	68 187	4 364 548

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C : M ^{vt} s AFFECTANT PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements			Dotations	Reprises
		linéaires	dégressifs	exceptionnels		
Frais d'établissement et de recherche TOTAL 1		212 250				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		51 750				
Terrains						
Construction	sur sol propre	36 173				
	sur sol d'autrui	29 016				
	instal. générales	9 776				
Installations techniques, matériel et outillage		30 412				
Autres immobilisations corporelles	instal. générales	64 559				
	matériel transport	6 030				
	matériel bureau	68 421	11 256			
	emballages divers					
	TOTAL 3	244 391	11 256			
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		508 391	11 256			

CADRE D	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant en début d'exercice	Augmentation	Dotations exceptionnelles aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plus. exer.	106 326		51 681	54 645
Primes de remboursement des obligations				

m) Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provision hausse des prix				
Provision fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992				
Autres provisions réglementées	207 293			207 293
TOTAL 1	207 293			207 293
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients	179 542	35 176		214 718
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités		20 123		20 123
Provisions pertes de change	1 485	10 868	1 485	10 868
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	203 479	26 332	203 479	26 332
TOTAL 2	384 507	92 499	204 964	272 041
Immobilisations incorporelles	53 357			53 357
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Immobilisations financières	12 124			12 124
Sur stocks et en cours	293 133	606 443	293 133	606 443
Sur comptes clients	98 036	16 464	40 773	73 726
Autres pour dépréciations				
TOTAL 3	456 650	622 907	333 906	745 651
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	1 048 451	622 907	333 906	1 224 985
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		704 538	517 385	
- financières		10 868	1 486	
- exceptionnelles			20 000	
Titres mis en équivalence				

n) Etat des créances

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations		12 191		12 191
Prêts		111 000	36 240	74 760
Autres immobilisations financières		126 418		126 418
Clients douteux ou litigieux		76 495	76 495	
Autres créances clients		7 279 493	7 279 493	
Créances Titres pr.				
Personnel et comptes rattachés		13 711	13 711	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 422	3 422	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	249 943	249 943	
	Taxe sur la valeur ajoutée	125 979	125 979	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	77 487	77 487	
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		107 031	107 031	
Charges constatées d'avance		137 721	137 721	
TOTAUX		8 320 893	8 107 523	213 369
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice	47 024		
	remboursements obtenus en cours d'exercice	36 000		
Prêts et avances consentis aux associés				

o) Etat des dettes

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	25 677	25 677		
	à plus de 2 ans à l'origine	1 064 077	420 543	643 533	
	Emprunts et dettes financières divers	55 602	55 602		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 517 247	3 517 247		
	Personnel et comptes rattachés	788 241	788 241		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 005 658	1 005 658		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfiques				
	Taxe sur valeur ajoutée	192 921	192 921		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	163 088	163 088		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	39 326	39 326		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	40 859	40 859		
	Dettes représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	678 921	678 921		
	TOTAUX	7 571 618	6 928 083	643 533	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	183 016			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	359 804			
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

p) Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	458 860		
Créances rattachées à des participations	12 191		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 010 568		
Autres créances	10 525		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			980 043
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

q) Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent. Ils se décomposent :

	Montant
SPALAX	963 010
TGD	98 239
Total	1 061 249
Ils sont amortis sur une durée de (ans)	5 ans

r) Fonds commercial : 2 172 398

	Montant
Eléments achetés	7 622
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	2 164 776

s) Produits à recevoir

	Montant
Créances clients rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 064 812
Autres créances	82 031
Disponibilités	
TOTAL	1 146 843

t) Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	8 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 105 003
Dettes fiscales et sociales	1 165 078
Autres dettes	40 859
TOTAL	2 319 229

u) Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	137 721	678 921
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	137 721	678 921

v) Ecart de conversion en monnaies étrangères

Écart de conversion en monnaies étrangères	Actif Montant	Diff. Comp. Par couvertures de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur immob. non financières				
Sur immob. financières				
Sur créances et dettes	10 868		10 868	12 042
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation				
Sur dettes sur immob.				
TOTAL	10 868		10 868	12 042

w) Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant	Taux d'amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations	15 479	20
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler	39 166	
TOTAL	54 645	

x) Composition du capital social

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur nominale
Titres début d'exercice	287 143	29.28
Titres émis	8 236	29.28
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	295 379 (1)	29.28

(1) dont actions détenues en propre par la Société : 16 120

Informations concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux Salariés

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 25 200 Actions
- Options déjà émises : 12 600 à 47,62 €, date de levée d'option : du 18 septembre 2007 au 17 septembre 2010
- Options consenties durant l'exercice : 7 040 à 52 €, date de levée d'option du 30 juin 2008 au 30 juin 2011.
- Soit total des options consenties au 31/12/2004 : 19 640 Actions

y) Ventilation du CA

- Répartition par secteur d'activité :

	Montant
PRODUCTION VENDUE BIENS	25 566 974
PRODUCTION VENDUE SERVICE	2 116 469
TOTAL	27 683 444

- Répartition par marché géographique :

	Montant
France	10 536 741
Etranger	17 146 702
TOTAL	27 683 444

z) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	806 132	34 870	771 262
Résultat exceptionnel (et participation)	(138 741)	(33 244)	(105 497)
Résultat comptable	667 390	1 626	665 764

aa) Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur D'origine..				119 985	
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
Total					
Redevances payées: - cumuls exercices antérieurs - exercice				5 846 39 396	
Total				45 242	
Redevances restant à payer: - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans				49 093 52 945	
Total				102 038	
Valeur Résiduelle: - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans				1 278	
Total				1 278	
Montant pris en charges dans l'exercice				41 565	

ab) Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	8 232 977
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	227 291
Autres engagements donnés : CREDIT BAIL	103 316
TOTAL (1)	8 563 584
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

ac) Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 064 077
Emprunts et dettes financières diverses :	
TOTAL	1 064 077

ad) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Provisions réglementées	
•	
Autres	
• Ecart de conversion actif	10 868
• Charges à répartir	39 165
Total des accroissements	50 033
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
• ORGANIC	34 134
• Effort Construction	25 880
Autres	
• Ecart de conversion Passif	12 042
• Participation des salariés	10 379
Total des allègements	82 435
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

ae) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :	Montant
• des organes d'administration	
• des organes de direction	2 Dirigeants
• des organes de surveillance	

af) Effectif Moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	71	
Agents de maîtrise et techniciens	48	
Employés	28	
Ouvriers	14	
TOTAL	161	

ag) Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
ENVIRONNEMENT GROUP ITALIA (Italie)	359 051	100	142 371
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A. :			
a) françaises			
b) étrangères	325.895	100	76.255
2. Participations non reprises en A. :			
a) françaises			
b) étrangères			

20.1.3.2 Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2003

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 8 ans
Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	4 à 10 ans
Frais de recherche	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks et en cours de production

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat hors TVA.

Les produits finis et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

f) Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

g) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

h) Opérations à long terme

Néant.

i) Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : Néant.

j) Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

La participation initiale de CEA à l'étude de l'industrialisation des stations de mesure de GAZ et PARTICULES NUCLEIDES de 76.225 Euros a été comptabilisée en produit de l'exercice 2000.

En 2002, ESA division SFI a reçu un complément de participation du CEA de 100.000 Euros, comptabilisé en produit de l'exercice 2002. Ces sommes sont assorties d'une clause de remboursement au CEA en fonction des ventes ultérieures.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/03, la participation initiale du CEA, soit 76.225 Euros a été portée en charges exceptionnelles.

Le taux retenu pour le calcul de la « provision pour garantie » a été porté à 1.5 % au titre de l'exercice clos le 31/12/03, contre 1 % auparavant.

k) Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1	1 061 249		
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	2 731 554		218 159
Terrains		51 833		
Constructions sur sol propre		466 494		40 593
Constructions sur sol d'autrui		624 681		
Constructions, installations générales, agencement.		714 255		
Installations techniques matériels outillage		735 093		58 925
Installations générales		769 831		62 486
Autres matériels de transport		168 685		27 352
Immobilisation matériel de bureau et informatique		645 200		102 705
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	4 176 072		292 061
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		311 504		
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières		438 326		197 439
	TOTAL 4	749 830		197 439
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	8 718 705		707 659

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			1 061 249	
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2		2 286	2 947 427	
Terrains				51 833	
Constructions	sur sol propre			507 087	
	sur sol d'autrui			624 681	
	Installation générales, agencement			714 255	
Installations techniques matériel & outillage			3 101	790 917	
Autres immo. corporelles	Instal. générales, agencements et aménagement des constructions		2 294	830 023	
	Matériel de transport		35 270	160 768	
	Matériel de bureau & informatique		20 556	727 349	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisation corporelles en cours					
Avances & acomptes					
	TOTAL 3		61 221	4 406 913	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			304	311 199	
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières			376 247	259 519	
	TOTAL 4		376 551	570 718	
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		440 058	8 986 306	

l) Etat des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et développement TOTAL 1		329 203	212 250		541 453
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		252 180	31 799	2 286	281 693
Terrains					
Construction	sur sol propre	28 543	34 075		62 618
	sur sol d'autrui	358 770	29 017		387 786
	installations générales	689 284	14 112		703 397
Installations techniques, matériel et outillage industriels		622 508	29 567	3 101	648 974
Autres immobilisations corporelles	installations générales	532 572	67 955	2 294	598 234
	matériel de transport	163 793	8 541	35 206	137 127
	matériel de bureau	514 251	57 195	20 556	550 890
	emballages récupérables				
	TOTAL 3	2 909 723	240 462	61 157	3 089 026
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		3 491 106	484 511	63 443	3 912 173

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C : M ^{vt} s AFFECTANT PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements			Dotations	Reprises
		linéaires	dégressifs	exceptionnels		
Frais d'établissement et de recherche TOTAL 1		212 249				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		31 799				
Terrains						
Construction	sur sol propre	34 075				
	sur sol d'autrui	29 017				
	instal. générales	14 112				
Installations techniques, matériel et outillage		29 567				
Autres immobilisations corporelles	instal. générales	67 955				
	matériel transport	8 300		241		
	matériel bureau	49 935	10 232	28		
	emballages divers					
	TOTAL 3	229 961	10 232	269		
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		474 010	10 232	269		

CADRE D	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant en début d'exercice	Augmentation	Dotations exceptionnelles aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plus. exer.	40 509	117 498	51 681	106 326
Primes de remboursement des obligations				

m) Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provision hausse des prix				
Provision fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992				
Autres provisions réglementées	207 293			207 293
TOTAL 1	207 293			207 293
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients	123 541	56 001		179 542
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change	1 486			1 486
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	91 709	111 770		203 479
TOTAL 2	216 736	167 771		384 507
Immobilisations incorporelles	53 357			53 357
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Immobilisations financières	12 124			12 124
Sur stocks et en cours	330 763	36 816	74 446	293 133
Sur comptes clients	49 671	57 263	8 897	98 036
Autres pour dépréciations				
TOTAL 3	445 915	94 079	83 343	456 650
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	869 944	261 850	83 343	1 048 451
dont				
dotations		241 850	83 343	
et reprises		20 000		
Titres mis en équivalence				

n) Etat des créances

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts			99 975	36 000	63 975
Autres immobilisations financières			159 543	37 124	122 419
Clients douteux ou litigieux			108 833	108 833	
Autres créances clients			8 283 992	8 283 992	
Créances Titres pr.					
Personnel et comptes rattachés			15 843	15 843	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			6 137	6 137	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfiques		219 982	219 982	
	Taxe sur la valeur ajoutée		128 186	128 186	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Divers		32 488	32 488	
Groupe et associés					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			24 909	24 909	
Charges constatées d'avance			196 882	196 882	
TOTAUX			9 276 771	9 090 376	186 394
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice		31 914		
	remboursements obtenus en cours d'exercice		35 400		
Prêts et avances consentis aux associés					

o) Etat des dettes

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	466 423	466 423		
	à plus de 2 ans à l'origine	1 240 865	359 804	881 061	
	Emprunts et dettes financières divers	67 642	5 712	61 930	
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 604 420	4 604 420		
	Personnel et comptes rattachés	872 292	872 292		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	947 404	947 404		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée	83 785	83 785		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	146 493	146 493		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	39 362	39 362		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	179 991	179 991		
	Dettes représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	1 662 701	1 662 701		
	TOTAUX	10 311 379	9 233 863	1 001 291	76 224
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	730 002			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	522 449			
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

p) Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	98 861		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	453 211		
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 248		1 118 541
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

q) Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

	Montant
SPALAX	963 010
TGD	98 239
Total	1 061 249
Ils sont amortis sur une durée de (ans)	5 ans

r) Fonds commercial : 2 172 398

	Montant
Eléments achetés	7 622
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	2 164 776

s) Produits à recevoir

	Montant
Créances clients rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	934 242
Autres créances	38 625
Disponibilités	
TOTAL	972 867

t) Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	8 391
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	810 759
Dettes fiscales et sociales	1 216 191
Autres dettes	87 850
TOTAL	2 123 190

u) Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	196 882	1 662 700
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	196 882	1 662 701

v) Ecart de conversion en monnaies étrangères

Écart de conversion en monnaies étrangères	Actif Montant	Diff. Comp. Par couvertures de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur immob. non financières				
Sur immob. financières				
Sur créances et dettes	15 435		1 486	11 503
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation				
Sur dettes sur immob.				
TOTAL	15 435		1 486	11 503

w) Composition du capital social

Capital social – Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur nominale
Titres début d'exercice	285 768	29,28
Titres émis	1 375	29,28
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	287 143	29,28

Dont actions détenues en propre par la Société : 12 600

x) Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant	Taux d'amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations	27 994	20
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler	78 332	
TOTAL	106 326	

y) Ventilation du CA

- Répartition par secteur d'activité :

	Montant
PRODUCTION VENDUE BIENS	24 327 852
PRODUCTION VENDUE SERVICE	2 457 655
TOTAL	26 785 507

- Répartition par marché géographique :

	Montant
France	10 278 891
Etranger	16 506 616
TOTAL	26 785 507

z) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 455 916	406 997	1 048 919
Résultat exceptionnel (et participation)	-161 999	155 936	6 063
Résultat comptable	1 306 043	251 061	1 054 982

aa) Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur D'origine..				196 786	196 786
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice				196 786	196 786
Total				196 786	196 786
Redevances payées: - cumuls exercices antérieurs - exercice				108 690 38 467	108 690 38 467
Total				147 157	147 157
Redevances restant à payer: - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans				25 770 41 357	25 770 41 357
Total				67 127	67 127
Valeur Résiduelle: - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans				544 657	544 657
Total				1 201	1 201
Montant pris en charges dans l'exercice				38 467	38 467

ab) Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	131 446
Avals et cautions	7 562 535
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	135 553
Autres engagements donnés : CREDIT BAIL	68 328
TOTAL (1)	7 897 862
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

ac) Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 240 881
Emprunts et dettes financières diverses :	
TOTAL	1 240 881

ad) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Provisions réglementées	
•	
Autres	
• Ecart de conversion actif	15 435
• Charges à répartir	78 332
Total des accroissements	93 767
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
• ORGANIC	35 465
• Effort Construction	24 190
Autres	
• Ecart de conversion Passif	11 503
•	
Total des allègements	71 158
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

ae) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :	Montant
• des organes d'administration	
• des organes de direction	2 Dirigeants
• des organes de surveillance	

af) Effectif Moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	63	
Agents de maîtrise et techniciens	52	
Employés	26	
Ouvriers	21	
TOTAL	162	

ag) Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
ENVIRONNEMENT GROUP ITALIA (Italie)	335 680	75	145 751
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A. :			
a) françaises			
b) étrangères	284 760	100	68 697
2. Participations non reprises en A. :			
a) françaises			
b) étrangères			

20.1.3.3 Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2002

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et développement	5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	3 à 8 ans
Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	4 à 10 ans

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks

Les stocks de matières premières sont comptabilisés au coût d'achat hors TVA.

Les produits finis et les en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

f) Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

g) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

h) Opérations à long terme

Néant.

i) Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Par le biais de l'absorption de la SA SFI, la Société ENVIRONNEMENT a pratiqué l'amortissement sur 5 ans des frais de recherches sur l'exercice 2002.

j) Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

Fusion par voie d'absorption de la société SA SFI, dont le siège social est 36 Bld des Océans – 13008 MARSEILLE – AGE du 30 décembre 2002.

La société SFI a transmis la totalité de son patrimoine pour une valeur nette de 256.889 Euros, la période de rétroactivité remontant au 1^{er} janvier 2002.

Il a été constaté une prime de fusion de 118.212 Euros.

k) Autres informations

Rachat par la société de ses propres actions pour un montant de 600.012 euros.

La participation initiale du CEA à l'étude de l'industrialisation des stations de mesure de GAZ et PARTICULES NUCLEIDES de 76.225 Euros a été comptabilisée en produit de l'exercice 2000. En 2002, ESA division SFI a reçu un complément de participation du CEA de 100.000 Euros, comptabilisé en produit de l'exercice 2002. Ces sommes sont assorties d'une clause de remboursement au CEA en fonction des évntes ultérieures.

1) Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			1 161 249
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	2 601 719		144 718
Terrains				51 832
Constructions sur sol propre				466 494
Constructions sur sol d'autrui		624 681		
Constructions, installations générales, agencement.		714 255		
Installations techniques matériels outillage		637 354		126 138
Installations générales		710 465		66 835
Autres matériels de transport		177 658		6 522
Immobilisation matériel de bureau et informatique		599 044		72 543
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	3 463 456		790 364
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		585 883		119 975
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières		139 330		374 122
	TOTAL 4	725 213		494 097
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	6 790 388		2 590 428

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immo-bilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1		100 000	1 061 249	
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2		14 884	2 731 554	
Terrains				51 833	
Constructions	sur sol propre			466 494	
	sur sol d'autrui			624 681	
	Installation générales, agencement			714 255	
Installations techniques matériel & outillage			28 399	735 093	
Autres immo. corporelles	Instal. générales, agencements et aménagement des constructions		7 469	769 831	
	Matériel de transport		15 494	168 685	
	Matériel de bureau & informatique		26 387	645 200	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisation corporelles en cours					
Avances & acomptes					
	TOTAL 3		77 749	4 176 072	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			394 354	311 504	
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières			75 125	438 326	
	TOTAL 4		469 479	749 830	
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		662 112	8 718 705	

m) Etat des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et développement TOTAL 1			212 250		329 203
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		217 295	27 745		252 180
Terrains					
Construction	sur sol propre		28 543		28 543
	sur sol d'autrui	329 713	29 056		358 770
	installations générales	655 178	34 106		689 284
Installations techniques, matériel et outillage industriels		546 645	29 805	28 294	622 508
Autres immobilisations corporelles	installations générales	462 803	66 777	7 279	532 572
	matériel de transport	142 312	29 452	7 971	163 793
	matériel de bureau	448 507	62 076	19 551	514 251
	emballages récupérables				
TOTAL 3		2 585 158	279 815	63 095	2 909 723
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		2 802 453	519 810	63 095	3 491 106

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C : M ^{vt} s AFFECTANT PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables		Amortissements			Dotations	Reprises
		linéaires	dégressifs	exceptionnels		
Frais d'établissement et de recherche TOTAL 1		212 250				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		27 745				
Terrains						
Construction	sur sol propre	28 543				
	sur sol d'autrui	29 056				
	instal. générales	34 106				
Installations techniques, matériel et outillage		29 805				
Autres immobilisations corporelles	instal. générales	66 777				
	matériel transport	29 452				
	matériel bureau	41 866	20 210			
	emballages divers					
TOTAL 3		259 605	20 210			
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		499 600	20 210			

CADRE D	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant en début d'exercice	Augmentation	Dotations exceptionnelles aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plus. exer.		53 123	12 614	40 509
Primes de remboursement des obligations				

n) Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provision hausse des prix				
Provision fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992				
Autres provisions réglementées	207 293			207 293
TOTAL 1	207 293			207 293
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients	104 867	123 541	104 867	123 541
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change		1 485		1 486
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	143 819	91 709	143 819	91 709
TOTAL 2	248 686	216 735	248 686	216 736
Immobilisations incorporelles				53 357
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Immobilisations financières	12 124			12 124
Sur stocks et en cours	245 353	330 762	252 007	330 763
Sur comptes clients	55 010	54 810	60 150	49 671
Autres pour dépréciations				
TOTAL 3	312 488	385 572	312 157	445 915
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	768 467	602 307	560 843	869 944
dont dotations et reprises				
- d'exploitation		600 822	560 843	
- financières		1 486		
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence				

o) Etat des créances

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		103 461	36 000	67 461
Autres immobilisations financières		334 865		334 865
Clients douteux ou litigieux		134 896	134 896	
Autres créances clients		8 537 988	8 537 988	
Créances Titres pr.				
Personnel et comptes rattachés		20 679	20 679	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		14 869	14 869	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	127 461	127 461	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	91 100	91 100	
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		656 898	656 898	
Charges constatées d'avance		221 440	221 440	
TOTAUX		10 243 658	9 841 332	402 326
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice	115 657		
	remboursements obtenus en cours d'exercice	12 196		
Prêts et avances consentis aux associés				

p) Etat des dettes

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	496 389	496 389		
	à plus de 2 ans à l'origine	1 033 312	440 164	593 148	
	Emprunts et dettes financières divers	5 373	5 373		
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 107 189	5 107 189		
	Personnel et comptes rattachés	852 925	852 925		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	920 897	920 897		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfiques	350 446	350 446		
	Taxe sur valeur ajoutée	188 113	188 113		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	242 999	242 999		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	87 053	87 053		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	709 177	709 177		
	Dettes représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	1 350 453	1 350 453		
	TOTAUX	11 344 326	10 751 178	593 148	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	763 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 787 750			
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	87 052			

q) *Eléments relevant de plusieurs postes de bilan*

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	98 861		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	337 896		
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 214		475 335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

r) *Fonds commercial* : 2 164 776

	Montant
Eléments achetés	7 622
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	2 157 154

s) *Produits à recevoir*

	Montant
Créances clients rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 481 337
Autres créances	28 750
Disponibilités	
TOTAL	1 510 087

t) *Charges à payer*

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 622
Emprunts et dettes financières diverses	5 373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	967 136
Dettes fiscales et sociales	1 298 588
Autres dettes	167 035
TOTAL	2 446 754

u) *Charges et produits constatés d'avance*

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	221 440	1 350 453
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	221 440	1 350 453

v) Composition du capital social

Capital social – Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur nominale
Titres début d'exercice	2 520	29 27,02
Titres émis	283 248	29,28
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	285 768	29,28

w) Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant	Taux d'amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations	40 509	20
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL	40 509	

x) Ventilation du CA

- Répartition par secteur d'activité :

	Montant
PRODUCTION VENDUE BIENS	22 515 154
PRODUCTION VENDUE SERVICE	2 537 655
TOTAL	25 052 809

- Répartition par marché géographique :

	Montant
France	11 117 466
Etranger	13 935 342
TOTAL	25 052 809

y) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 412 310	517 847	894 463
Résultat exceptionnel (et participation)	-190 436	-44 547	-145 889
Résultat comptable	1 221 874	473 300	748 574

z) Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur D'origine..				234 812	234 812
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice				234 812	234 812
Total				234 812	234 812
Redevances payées:					
- cumuls exercices antérieurs				145 224	145 224
- exercice				66 548	66 548
Total				211 772	211 772
Redevances restant à payer:					
- à un an au plus				32 622	32 622
- à plus d'un an et cinq ans au plus				2 169	2 169
- à plus de cinq ans					
Total				34 791	34 791
Valeur Résiduelle:					
- à un an au plus				780	780
- à plus d'un an et cinq ans au plus				544	544
- à plus de cinq ans					
Total				1 324	1 324
Montant pris en charges dans l'exercice				66 548	66 548

aa) Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	1 811 841
Avals et cautions	4 658 774
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	127 929
Autres engagements donnés : CREDIT BAIL	34 791
TOTAL (1)	6 633 335
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

ab) Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 017 894
Emprunts et dettes financières diverses :	
TOTAL	1 017 894

ac) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Provisions réglementées	
•	
Autres	
• Ecart de conversion actif	1 286
•	
Total des accroissements	1 286
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
• ORGANIC	31 186
• Effort Construction	22 799
• Participation	105 164
Autres	
• Ecart de conversion Passif	39 417
•	
Total des allègements	198 566
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

ad) Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :	Montant
• des organes d'administration	
• des organes de direction	Dirigeant Unique
• des organes de surveillance	

ae) Effectif Moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	62	
Agents de maîtrise et techniciens	51	
Employés	23	
Ouvriers	12	
TOTAL	148	

af) Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
ENVIRONNEMENT GROUP ITALIA (Italie)	269 930	75	96 063
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A. :			
a) françaises			
b) étrangères	688 798	100	157 315
2. Participations non reprises en A. :			
a) françaises			
b) étrangères			

20.2 Informations financières pro forma

Non concerné

20.3 Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003, en normes françaises

20.3.1 Bilans consolidés annuels au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003, en normes françaises

ACTIF	Note	31-déc-04	31-déc-03
Ecart d'acquisition	1	244	
Immobilisations incorporelles	2	2 593	2 549
Immobilisations corporelles	3	1 325	1 546
Immobilisations financières	4	225	252
Actif immobilisé	3	4 388	4 347
Stocks	5	8 405	9 122
Clients et comptes rattachés	6	8 113	8 615
Autres créances et comptes de régularisation	6	1 125	1 173
Valeurs mobilières de placement	TFT	784	600
Disponibilités	TFT	958	1 301
Actif circulant		19 385	20 811
Total de l'actif		23 773	25 158

PASSIF	Note	31-déc-04	31-déc-03
Capital (1)		8 648	8 408
Primes		950	763
Réserves et résultat consolidés (2)		4 043	3 474
Capitaux propres	1	13 641	12 645
Intérêts minoritaires	1		84
Autres fonds propres (3)		531	613
Provisions pour risques et charges	7	608	692
Emprunts et dettes financières	8	1 355	1 942
Fournisseurs et comptes rattachés	9	4 138	5 099
Autres dettes et comptes de régularisation	9	3 500	4 084
Total du passif		23 773	25 158

(1) de l'entreprise consolidante Environnement SA

(2) dont résultat net de l'exercice 799

(3) essentiellement avance COFACE, VINCI, CODEX et CEA

20.3.2 Comptes de résultat consolidés annuels au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003, en normes françaises

	Note	31-déc-04	31-déc-03
Chiffre d'affaires	14	30 495	29 513
Autres produits d'exploitation		1 306	1 455
Achats & variations de stocks		(19 104)	(18 832)
Charges de personnel	13	(9 831)	(9 351)
Autres charges d'exploitation		(76)	(49)
Impôts et taxes		(453)	(365)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 264)	(789)
Résultat d'exploitation		1 072	1 582
Charges et produits financiers	10	(63)	(185)
Résultat courant des entreprises intégrées		1 009	1 397
Charges et produits exceptionnels	11	2	(113)
Impôts sur les résultats	12	(151)	(542)
Résultat net des entreprises intégrées		860	742
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		61	
Résultat net de l'ensemble consolidé		799	742
Intérêts minoritaires			36
Résultat net (Part du groupe)		799	706
Résultat par action (en euros)		2,70	2,46
Résultat par action diluée (en euros)		2,62	2,36

20.3.3 Variation des capitaux propres

Un tableau indiquant les variations des capitaux propres figure dans les notes explicatives.

20.3.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie

	31-déc-04	31-déc-03
Résultat net des sociétés intégrées	799	743
- Amortissement et provisions	565 (1)	669 (1')
- Variation des impôts différés	(12)	129
- Plus-values de cession d'actif	(10)	(17)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 342	1 524
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	-488	(2 560)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	854	(1 036)
- Acquisition d'immobilisation	(550)	(722)
- Cession d'immobilisations	93	393
- Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(457)	(329)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(233)	(224)
- Augmentation de capital en numéraire	428	40
- Souscription des dettes financières	283	914
- Remboursements des dettes financières	(588)	(570)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(110)	160
- Incidence des variations de change	(5)	(155)
Variation de la trésorerie	281	(1 360)
Trésorerie d'ouverture	1 435	2 795
Trésorerie de clôture	1 716	1 435
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
Analyse de la trésorerie de clôture		
Actions propres (1)	784	600
Disponibilités et équivalents	958	1 301
Découverts bancaires et équivalents	(26)	(466)
Trésorerie nette	1 716	1 435

(1) correspondant à la valeur de 16 120 actions rachetées par la Société ENVIRONNEMENT SA et destinées à être attribuées aux salariés

(1') correspondant à la valeur de 12 200 actions rachetées par la Société ENVIRONNEMENT SA et destinées à être attribuées aux salariés

20.3.5 Méthodes comptables et notes explicatives

20.3.5.1 Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2004 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 sur les comptes consolidés.

Sauf indication particulière, les données financières fournies sont exprimées en milliers d'euros.

a) Faits marquants de l'exercice

La SA Environnement a procédé à deux augmentations de capital

- 1- Augmentation réservée aux salariés dans le cadre du PEE d'un montant de 54.912 €, dont 23.992 € de prime d'émission.
- 2- Augmentation réservée aux dirigeants des sociétés EGI et Environnement d'un montant de 373.360 €, dont 163.130 € de prime d'émission.

D'autre part la SA Environnement a augmenté sa participation dans la filiale Italienne pour la porter à 100%, en rachetant 25% du capital pour un montant de 360.000 Euros, générant un écart d'acquisition positif de 305.668 Euros.

b) Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, qui a été amorti sur 5 ans.

Le coût d'acquisition des titres correspond au prix d'acquisition majoré des frais d'acquisition nets d'impôt lorsque ceux-ci correspondent à des coûts externes, directement liés à l'acquisition et engagés avant l'acquisition.

c) Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable.

d) Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une entreprise résulte en principe de sa prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Les participations dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, à l'endettement ou à la situation nette du Groupe n'est pas significative ne sont pas consolidées.

e) Première consolidation

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions pour risques au bilan. Les écarts d'acquisition sont amortis ou repris sur une durée de vingt ans.

Le groupe publie pour la première fois les comptes consolidés. À titre exceptionnel, les données de l'exercice précédent ne sont pas présentées.

f) Date de clôture des comptes

L'ensemble des sociétés clôture leurs comptes au 31 Décembre 2004.

g) Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

h) Analyse sectorielle

L'analyse sectorielle est limitée à une présentation du chiffre d'affaires par secteur géographique.

i) Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations incorporelles :

Ce poste est principalement constitué de fonds de commerce, de licences d'utilisation de logiciels. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

- Immobilisations corporelles :

Ce poste est constitué de constructions, de mobilier, de matériel de bureau et informatique et de matériel de transport.

Ces biens sont amortis, selon leur nature, selon un mode linéaire ou dégressif et sur des durées comprises entre trois et vingt ans.

j) Immobilisations en location financement

Le groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02 pour le traitement des contrats de location financement. Les biens financés par ce type de contrat sont inscrits à l'actif du bilan avec pour contrepartie un emprunt au passif.

Il est précisé que le Groupe n'a pas souhaité appliquer par anticipation les dispositions prévues par le règlement CRC 2002-10 (comptabilisation par composants et dépréciation des actifs)

k) Titres de participation

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré des coûts nets d'impôts directement imputables à l'acquisition et des ajustements de prix futurs mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

l) Titres de participation non consolidés & valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

m) Stocks et En-cours

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat hors TVA.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprends le prix d'achat et les frais accessoires, majoré des frais d'approche évalués à 5.5%.

Les produits finis et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les affaires partiellement livrées sont valorisées à la valeur de réalisation aux différents stades d'avancement.

Une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

n) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

o) Ecart de conversion

En matière de comptabilisation des écarts de conversion, le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de change de clôture, les écarts de conversion actifs et passifs sont enregistrés en résultat financier.

p) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes de l'actif net des sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change au 31 Décembre. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours de change moyens annuels. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

Les cours utilisés au 31 Décembre 2004 pour la filiale US ALTECH sont les suivants (contre valeur en euros):

Devise	Cours de clôture 2004	Cours moyen 2004
USD	1.36440	1.24386

La part du groupe dans les pertes ou les profits de conversion, après déduction, s'il y a lieu, de l'effet fiscal y afférent, est comprise en écarts de conversion dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidités.

q) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

r) Engagements de retraite

En matière d'engagement de retraite, le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02. Les engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel sont évaluées selon un calcul actuariel établi sur la base des dispositions légales ou conventionnelles applicables aux sociétés du groupe.

s) Changements de méthode

Néant.

t) Exclusions du périmètre de consolidation

Toutes les participations significatives détenues par le Groupe ont été consolidées au 31/12/2004.

La société CYE filiale espagnole est détenue à 100 % n'est pas consolidée en raison de sa mise en liquidation amiable. Toutes les conséquences de cette liquidation ont fait l'objet de provisions pour dépréciation.

NOTE 1 : Variations des capitaux propres

	PART DU GROUPE	PART DES MINORITAIRES	TOTAL
Situation nette au 31 décembre 2002	12 147	67	12 214
Variation de capital	65		65
Distribution de dividendes	-202	-20	-220
Résultat	706	36	743
Variation de l'écart de conversion	-72		-72
Situation nette au 31 décembre 2003	12 645	84	12 729
Distribution de dividendes	-203	-30	-233
Variation de capital	428		428
Résultat	799		799
Variation de l'écart de conversion	-28		-28
Autres mouvements		-54	-54
Situation nette au 31 décembre 2004	13 641		13 641

NOTE 2 : Immobilisations incorporelles

	31-déc-03	+	-	Autre	31-déc-04
Concessions, brevets, droits similaires	596	151	-121	63	690
Fonds commerciaux	2 172				2 172
Autres	116				116
Immobilisations incorporelles brutes	2 884	37			2 978
Amortissements	(335)	(51)			(385)
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles nettes	2 549	101	-121		2 593

NOTE 3 : Immobilisations corporelles

	31-12-03	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	31-12-04
Terrains	52				52
Constructions	1 846				1 846
Installations techniques	877	20	(31)	(5)	861
Autres immobilisations (1)	1 856	67	(98)	(1)	1 824
Autres immobilisations en location - financement	142	76			218
Immobilisations corporelles brutes	4 773	163	(129)	(6)	4 801
Amortissements	(3 179)	(268)	66		(3 381)
Amortissements sur location - financement	(49)	(47)			(96)
Dépréciations					
Immobilisations corporelles nettes	1 545	(152)	(63)	(6)	1 324

(1) aménagement, matériel de transport, mobilier de bureau et matériel informatique

NOTE 4 : Immobilisations financières

	31-déc-03	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	31-déc-04
Titres de participation non consolidés (1)	212		(5)		207
Prêts	99	48	(36)		111
Autres immobilisations financières	160	15	(49)		126
Immobilisations financières brutes	471	63	(90)		444
Dépréciations	(219)				(219)
Immobilisations financières nettes	252	63	(90)		225

Les titres non consolidés correspondent à et à la filiale espagnole CYE 207 €
 Cette dernière est en liquidation et a été intégralement provisionnée au 31/12/2004.

NOTE 5: Stocks

	Brut 31/12/2004	Dépréciation	Net 31/12/2004
Matières premières	5 089	(91)	4 998
En cours de biens	2 858		2 858
Produits intermédiaires et finis	1 156	(606)	550
Total	9 103	(697)	8 406

NOTE 6 : Créances et comptes de régularisation

	Brut 31/12/2004	Provision 31/12/2004	Net 31/12/2004	< 1 an	> 1 an & < 5 ans
Prêts	111		111	36	75
Autres immobilisations financières	126	(12)	115		115
Créances financières	237	(12)	226	36	190
Clients	8 187	(74)	8 113	8 113	
Etat impôts différés actif	276		276	276	
Autres créances	644		644	644	
Charges constatées d'avance	150		150	150	
Charges à répartir	55		55	55	
Autres créances et comptes de régularisation	9 312	(74)	9 238	9 238	-
Total	9 549	(86)	9 464	9 274	190

NOTE 7 : Provisions pour risques et charges

	31-déc-03	Dotation	Reprise consommée	Reprise non consommée	Autre dont effet de conversion	31-déc-04
Provisions pour risques (1)	512	113	297		(2)	325
Provisions pour retraite	180	102				282
Total	692	215	297		(2)	608

(1) Le détail des provisions pour risques comptabilisées au 31/12/2004 est présenté ci-dessous :

Provision pour garantie client	110
Provision pour mise en service	82
Autres	133
Total	325

NOTE 8 : Dettes financières

	31-déc-03	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	31-déc-04
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 241	183	(360)		1 064
Emprunt location financement	52	76	(34)		94
Autres dettes financières (1)	183	10	(22)		171
Découverts bancaires (2)	466	26	(466)		26
Total	1 942	295	(882)	0	1 355

(1) essentiellement fonds de participation et comptes courants hors groupe

(2) en variation nette

	31-déc-03	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 064	420	644	
Emprunt location financement	94	94		
Autres dettes financières	171	171		
Découverts bancaires	26	26		
Total	1 355	711	644	0

NOTE 9 : Dettes d'exploitation

	31-déc-04
Dettes fournisseurs	4 138
Dettes fiscales et sociales	2 324
Autres dettes	129
Produits constatés d'avance	1 047
Total	7 638

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

NOTE 10 : Résultat financier

	31-déc-04
Gains de change	61
Produits nets sur cessions de VMP	8
Autres produits financiers	1
Produits	70
Intérêts des emprunts	(93)
Pertes de change	(40)
Charges	(133)
Résultat	(63)

NOTE 11 : Résultat exceptionnel

	31-déc-04
Sur opération de gestion	85
Sur opération en capital	35
Produits	120
Sur opération de gestion	(102)
Sur opération en capital	
Dotations aux provisions	(15)
Charges	(118)
Résultat	2

NOTE 12 : Impôt sur les bénéfices

PREUVE D'IMPOT	
	31-déc-04
Résultat consolidé avant impôt	951
Charge réelle d'impôt	151
- Impact des charges définitivement non déductibles	-66
- Crédit d'impôt recherche	235
- Ecart de taux	11
Charge théorique d'impôt	331
<i>Taux théorique d'impôt</i>	<i>35,43%</i>
<i>Taux réel d'impôt</i>	<i>34,81%</i>
DETAIL DE L'IMPOT DIFFERE ACTIF	
- Différences temporaires	9
- Retraitement de consolidation	285
- Déficit reportables et ARD	
- Compensation IDA/IDP	-19
TOTAL IMPOT DIFFERE ACTIF	275
DETAIL DE L'IMPOT DIFFERE PASSIF	
- Différences temporaires	
- Retraitements de consolidation	44
- Compensation IDA/IDP	-19
TOTAL IMPOT DIFFERE PASSIF	25
IMPOT DIFFERE NET	250

NOTE 13 : Personnel et dirigeants

EFFECTIFS	
Effectifs moyens de	31-déc-04
Agents de maîtrise	24
Cadres	51
Autres	103
Total	178

CHARGES DE PERSONNEL	
Charges de	31-déc-04
Salaires	6 777
Charges	2 913
Participation	141
Total	9 831

NOTE 14 : Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	France	Italie	USA	Elimination	Total
Ventes de	25 557	3 145	2 090	(2 696)	28 096
Prestations de	2 116	51	255	(24)	2 398
Inter-société	(2 314)	(48)	(358)		0
Total	25 359	3 148	1 987	0	30 494

NOTE 15 : Engagements hors bilan

En k€

ELEMENTS	31/12/04
Avals, cautions et autres garanties données	8 233
Hypothèques et sûretés réelles	1 064
Nantissements sur titres	
Engagements location financement	
Autres engagements donnés	
Total des engagements donnés	9 297
Avals, cautions et autres garanties reçues	
Engagements location financement	
Autres engagements reçus	
Total des engagements reçus	

NOTE 16 : Stocks options

Informations concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et salariés

- Nombre total d'options pouvant être émises :	25 200
- Options déjà émises à 47 €, période de levée d'option : du 18/09/2007 au 17/09/2010 :	12 600
- Options consenties durant l'exercice à 52 €, période de levée d'option du 30/06/2008 au 30/06/2011 :	7 040

soit un total des options consenties au 31/12/2004 de 19 640 actions.
Toutes les options consenties sont des options d'achat.

NOTE 17 : Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Méthode	% contrôle	% d'intérêt
Environnement SA	France	IG	Consolidante	100,00%
Environnement Italia	Italie	IG	100,00%	100,00%
Altech USA	USA	IG	100,00%	100,00%
IG = Intégration Globale				

20.3.5.2 Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2003 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 sur les comptes consolidés.

Sauf indication particulière, les données financières fournies sont exprimées en milliers d'euros.

a) Faits marquants de l'exercice

Le Groupe Environnement SA présente pour la première fois au 31/12/2003 des comptes consolidés – à titre exceptionnel les données comparatives avec l'exercice précédent ne sont pas communiquées.

b) Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable.

c) Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une entreprise résulte en principe de sa prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Les participations dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, à l'endettement ou à la situation nette du Groupe n'est pas significative ne sont pas consolidées.

d) Première consolidation

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions pour risques au bilan. Les écarts d'acquisition sont amortis ou repris sur une durée de vingt ans.

Le groupe publie pour la première fois les comptes consolidés. À titre exceptionnel, les données de l'exercice précédent ne sont pas présentées.

e) Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes le 31 décembre.

f) Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

g) Analyse sectorielle

L'analyse sectorielle est limitée à une présentation du chiffre d'affaires par secteur géographique.

h) Immobilisations incorporelles et corporelles

▪ **Immobilisations incorporelles :**

Ce poste est principalement constitué de fonds de commerce, de licences d'utilisation de logiciels. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

▪ **Immobilisations corporelles :**

Ce poste est constitué de constructions, de mobilier, de matériel de bureau et informatique et de matériel de transport.

Ces biens sont amortis, selon leur nature, selon un mode linéaire ou dégressif et sur des durées comprises entre trois et vingt ans.

▪ **Immobilisations en location financement :**

Le groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02 pour le traitement des contrats de location financement. Les biens financés par ce type de contrat sont inscrits à l'actif du bilan avec pour contrepartie un emprunt au passif.

Il est précisé que le Groupe n'a pas souhaité appliquer par anticipation les dispositions prévues par le règlement CRC 2002-10 (comptabilisation par composants et dépréciation des actifs)

i) Titres de participation

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré des coûts nets d'impôts directement imputables à l'acquisition et des ajustements de prix futurs mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

j) Titres de participation non consolidés & valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

k) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

l) Ecart de conversion

En matière de comptabilisation des écarts de conversion, le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de change de clôture, les écarts de conversion actifs et passifs sont enregistrés en résultat financier.

m) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes de l'actif net des sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change au 31 Décembre. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours de change moyens annuels. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

Les cours utilisés au 31 Décembre 2003 pour la filiale US ALTECH sont les suivants (contre valeur en euros):

Devise	Cours de clôture 2003	Cours moyen 2003
USD	1,26300	1.12809

La part du groupe dans les pertes ou les profits de conversion, après déduction, s'il y a lieu, de l'effet fiscal y afférent, est comprise en écarts de conversion dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidités.

n) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

o) Engagements de retraite

En matière d'engagement de retraite, le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02. Les engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel sont évaluées selon un calcul actuariel établi sur la base des dispositions légales ou conventionnelles applicables aux sociétés du groupe.

p) Exclusions du périmètre de consolidation

Toutes les participations significatives détenues par le Groupe ont été consolidées au 31/12/2003. La société CYE filiale espagnole est détenue à 100 % n'est pas consolidée en raison de sa mise en liquidation amiable. Toutes les conséquences de cette liquidation ont fait l'objet de provisions pour dépréciation.

NOTE 1 : Variations des capitaux propres

	PART DU GROUPE	PART DES MINORITAIRE S	TOTAL
Incidence première consolidation	12 148	68	12 216
Distribution de dividendes	-202	-20	-222
Variation de capital	65		65
Résultat	706	36	742
Variation de l'écart de conversion	-72		-72
Situation nette au 31 décembre 2003	12 645	84	12 729

NOTE 2 : Immobilisations incorporelles

	Variation de périmètre	+	-	Autre	31-déc-03
Concessions, brevets, droits similaires	443	155	-2		596
Fonds commerciaux	2 172				2 172
Autres	116				116
Immobilisations incorporelles brutes	2 731	155	-2		2 884
Amortissements	(305)	(32)	2		(335)
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles nettes	2 426	123			2 549

NOTE 3 : Immobilisations corporelles

	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	31-déc-03
Terrains	52				52
Constructions	1 805	41			1 846
Installations techniques	831	70	(3)	(21)	877
Autres immobilisations (1)	1 680	259	(58)	(24)	1 857
Autres immobilisations en location - financement	91	51			142
Immobilisations corporelles brutes	4 459	421	(61)	(45)	4 774
Amortissements	(3 004)	(261)	61	25	(3 179)
Amortissements sur location - financement	(32)	(17)			(49)
Dépréciations					
Immobilisations corporelles nettes	1 423	143		(20)	1 546

(1) aménagement, matériel de transport, mobilier de bureau et matériel informatique

NOTE 4 : Immobilisations financières

	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	31-déc-03
Titres de participation non consolidés (1)	212				212
Prêts	103	197	(201)		99
Autres immobilisations financières	335		(175)		160
Immobilisations financières brutes	650	197	(376)	0	471
Dépréciations	(219)				(219)
Immobilisations financières nettes	431	197	(376)	0	252

(1) Les titres non consolidés correspondent à

- ARIA pour un montant de 5 €

- et à la filiale espagnole CYE 207 €

Cette dernière est en liquidation et a été intégralement provisionnée au 31/12/2003.

NOTE 5 : Stocks

	Brut 31/12/2003	Dépréciation	Net 31/12/2003
Matières premières	5 864	0	5 864
En cours de biens	2 765		2 765
Produits intermédiaires et finis	904	(412)	492
Total	9 533	- 412	9 121

NOTE 6 : Créances et comptes de régularisation

	Brut 31/12/2003	Provision 31/12/2003	Net 31/12/2003	< 1 an	> 1 an & < 5 ans
Prêts	100		100		100
Autres immobilisations financières	160	(12)	148		148
Créances financières	260	(12)	248	-	248
Clients	8 712	(98)	8 614	8 614	
Etat impôts différés actif	239		239	239	
Autres créances	586		586	586	
Charges constatées d'avance	240		240	240	
Charges à répartir	106		106	106	
Autres créances et comptes de régularisation	9 883	(98)	9 785	9 785	-
Total	10 143	(110)	10 033	9 785	248

NOTE 7 : Provisions pour risques et charges

	Variation de périmètre	Dotation	Reprise consommée	Reprise non consommée	Autre dont effet de conversion	31-déc-03
Provisions pour risques (1)	423	133			(44)	512
Provisions pour retraite	165	15				180
Total	588	148	0	0	(44)	692

(1) Le détail des provisions pour risques comptabilisées au 31/12/2003 est présenté ci-dessous :

Provision pour garantie client	278
Provision pour mise en service	214
Autres	20
Total	512

NOTE 8 : Dettes financières

	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	31-déc-03
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 033	730	(522)		1 241
Emprunt location financement	31	51	(30)		52
Autres dettes financières (1)		183			183
Découverts bancaires (2)	496		(30)		466
Total	1 560	964	(582)	0	1 942

(1) essentiellement fonds de participation et comptes courants hors groupe

(2) en variation nette

	31-déc-03	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 241	717	524	
Emprunt location financement	52	52		
Autres dettes financières	183	183		
Découverts bancaires	466	466		
Total	1 942	1 418	524	0

NOTE 9 : Dettes d'exploitation

	31-déc-03
Dettes fournisseurs	5 099
Dettes fiscales et sociales	2 092
Autres dettes	183
Produits constatés d'avance	1 809
Total	9 183

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

NOTE 10 : Résultat financier

	31-déc-03
Gains de change	112
Produits nets sur cessions de VMP	3
Autres produits financiers	9
Produits financiers	124
Intérêts des emprunts	(95)
Pertes de change	(214)
Charges financières	(309)
Résultat financier	(185)

NOTE 11 : Résultat exceptionnel

	31-déc-03
Sur opération de gestion	78
Sur opération en capital	17
Produits exceptionnels	95
Sur opération de gestion	(188)
Sur opération en capital	
Dotations aux provisions	(20)
Charges	(208)
Résultat exceptionnel	(113)

NOTE 12 : Impôt sur les bénéfices

PREUVE D'IMPOT		31-déc-03
Résultat consolidé avant impôt		1 281
Charge réelle d'impôt		542
- Impact des charges définitivement non déductibles		-91
- Ecart de taux		4
Charge théorique d'impôt		455
<i>Taux théorique d'impôt</i>		<i>35,43%</i>
<i>Taux réel d'impôt</i>		<i>42,31%</i>
BASES DE L'IMPOT DIFFERE		
	Base	Impôt différé 31/12/2003
DETAIL DE L'IMPOT DIFFERE ACTIF		
- Différences temporaires	0	0
- Retraitement de consolidation	734	260
- Déficit reportables et ARD		
- Compensation IDA/IDP		(21)
TOTAL IMPOT DIFFERE ACTIF	734	239
DETAIL DE L'IMPOT DIFFERE PASSIF		
- Différences temporaires	20	7
- Retraitements de consolidation	40	14
- Compensation IDA/IDP		(21)
TOTAL IMPOT DIFFERE PASSIF	59	0
IMPOT DIFFERE NET	675	239

NOTE 13 : Personnel et dirigeants

EFFECTIFS	
Effectifs moyens de l'exercice	31-déc-03
Agents de maîtrise	22
Cadre administratif	47
Autres	108
Total	177

CHARGES DE PERSONNEL	
Charges de personnel	31-déc-03
Salaires	6 395
Charges sociales	2 718
Participation	238
Total	9 351

NOTE 14 : Ventilation du chiffre d'affaires

En k€

	France	Italie	USA	Elimination	Total
Ventes de biens	24 282	2 734	1 854	(1 737)	27 133
Prestations de services	2 457	73		(152)	2 378
Intersecteur	(1 793)	(96)		1 889	0
Total	24 946	2 711	1 854	0	29 511

NOTE 15 : Engagements hors bilan

En k€

ÉLÉMENTS	31/12/03
Avals, cautions et autres garanties données	8 620
Hypothèques et sûretés réelles	
Nantissements sur titres	
Engagements location financement	
Autres engagements donnés	
Total des engagements donnés	8 620
Avals, cautions et autres garanties reçues	
Engagements location financement	
Autres engagements reçus	
Total des engagements reçus	

NOTE 16 : Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Méthode	% contrôle	% d'intérêt
Environnement SA	France	IG	Consolidante	100%
Environnement Italia	Italie	IG	75,00%	75,00%
Altech USA	USA	IG	100,00%	100,00%

IG = Intégration Globale

20.3.6 Notes complémentaires aux comptes consolidés au 31/12/2004 suite aux remarques de l'Autorité des marchés financiers

20.3.6.1 Note relative aux écarts d'acquisition

Au paragraphe 20.3.5.1 Méthodes comptables et notes explicatives, est ajouté la note 0 suivante :

	31/12/2003	augmentation	diminution	31/12/2004
Ecart d'acquisition sur titres EGI (en K€)	0	305	0	305
Amort. de l'écart d'acquisition (en K€)	0	61	0	61
Ecart d'acquisition net (en K€)	0	244	0	244

20.3.6.2 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du paragraphe 20.3.4 (page 119) comporte une erreur en ce qui concerne le montant des amortissements, il est à remplacer comme suit :

	31-déc-04	31-déc-03
Résultat net des sociétés intégrées	799	743
- Amortissement et provisions	364 (1)	669
- Variation des impôts différés	(12)	129
- Plus-values de cession d'actif	(10)	(17)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 141	1 524
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	(287)	(2 560)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	854	(1 036)
- Acquisition d'immobilisation	(550)	(722)
- Cession d'immobilisations	93	393
- Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(457)	(329)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(233)	(224)
- Augmentation de capital en numéraire	428	40
- Souscription des dettes financières	283	914
- Remboursements des dettes financières	(588)	(570)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(110)	160
- Incidence des variations de change	(5)	(155)
Variation de la trésorerie	281	(1 360)
Trésorerie d'ouverture	1 435	2 795
Trésorerie de clôture	1 716	1 435
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
Analyse de la trésorerie de clôture		
Actions propres (1)	784	600
Disponibilités et équivalents	958	1 301
Découverts bancaires et équivalents	(26)	(466)
Trésorerie nette	1 716	1 435

La colonne au 31 décembre 2004 concerne également le tableau page 149.

20.3.6.3 Point 1.3 b) sur le BFR

Variations en K€	Ressources	Besoins
Stocks et en cours	727	
Créances clients	883	
Dettes fournisseurs		1 379
Autres créances		77
Autres dettes	165	
Comptes de régularisation actif	90	747
Comptes de régularisation passif	51	
Charges à répartir		
	1 916	2 203
Besoin net		287

20.6.6.4 Ajout au paragraphe 20.3.5.1 h) « Analyse sectorielle » (page 121)

Il faut préciser que les zones géographiques correspondent aux pays d'implantation du groupe.

20.6.6.5 Complément au paragraphe 20.3.5.1 r) « Engagements de retraite » (page 122)

Il faut préciser que la provision pour engagement de retraites n'est pas incluse dans les dettes financières et la dotation aux provisions est comptabilisée en résultat opérationnel conformément à la recommandation 2004-R.02.

20.6.6.6 Complément au paragraphe 20.3.5.1 i) « Immobilisations incorporelles et corporelles » (page 121)

Les fonds de commerce ne sont pas amortis, les logiciels sont amortis sur 5 ans et les frais de recherche comptabilisés en charge s'élèvent à 1 947 885 euros au 31/12/2004 et à 1.146 816 euros au 30/06/2005.

20.6.6.7 Complément au paragraphe 20.3.5.1 Note 11 « Résultat exceptionnel » (page 127)

Le résultat exceptionnel est déterminé selon les normes françaises, il est essentiellement composé des cessions des éléments d'actif immobilisé et de pénalités fiscales.

20.6.6.8 Précision sur les instruments financiers dérivés

Dans le cadre de son activité internationale, le Groupe est amené à gérer des risques de change sur ses achats et sur ses ventes, principalement sur le dollar (les autres devises – Livre Sterling, Franc Suisse - restant en retrait).

Concernant les achats en dollars réalisés par la Société, une partie de ceux-ci (entre 40 et 50%) est couverte par la facturation en dollars des ventes à la filiale américaine (depuis fin 2004), ou ponctuellement pour d'autres clients. Pour le reste, seules les commandes d'un montant unitaire significatif (supérieur à 100 K\$) font l'objet d'une couverture par achat à terme de devises ou d'options à prime zéro (option sans commission sur un cours de change dégradé et plafonné).

Les ventes en devises (hors filiales) sont systématiquement couvertes (si le montant unitaire est supérieur à 100 K\$) par une option à prime zéro, sauf si elles peuvent compenser un besoin en devises équivalent sur la même période.

En 2004 la société a procédé à deux opérations de couverture.

- Couverture d'un achat de 256 200 \$ à un cours d'achat réalisé à 1,15 \$/€ soit 225 395 €. La couverture concernait une option de vente de 220 000 € à 1,2110 \$ ou d'achat de 110 000 € à 1,2110 \$ (participatif). L'option de vente a été levée le 30/04/2004 dégageant un gain de change de 11 343 €.

- Sur un marché de 526 582 \$ à 1,2630 \$/€, couverture de 410 000 \$ à 1,2608 \$/€ (110 000 \$ ayant été payé à la commande) par un change à terme du 30/06/2004. L'opération a généré un gain de change de 567 €.

20.6.6.9 Correctif au tableau sur les immobilisations incorporelles

Le tableau du paragraphe 20.3.5.1 Note 2 (page 123) doit être complété comme suit :

	31-déc-03	+	-	Autre	31-déc-04
Concessions, brevets, droits similaires	596	152	-121	63	690
Fonds de commerce (*)	2 172				2 172
Autres	116				116
Immobilisations incorporelles brutes	2 884	152	-121	63	2 978
Amortissements	(335)	(51)			(385)
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles nettes	2 549	101	-121	63	2 593

(*) il s'agit essentiellement du fonds de commerce « émission » pour une valeur de 2 058 K€.

20.6.6.10 Correctif au paragraphe 20.3.5.1 Note 4 « Immobilisations financières » (page 124)

Il faut lire sous le tableau « Immobilisations financières », le texte du renvoi (1) suivant : les titres non consolidés correspondent à la filiale espagnole CYE pour 207 k€ ; cette dernière est en liquidation et ses titres sont intégralement dépréciés au 31/12/2004.

20.6.6.11 Complément au paragraphe 20.3.5.1 Note 7 « Provisions pour risques et charges » (page 125)

La méthode de provisionnement des indemnités de retraite est précisée comme suit : la dotation aux provisions pour indemnités de retraite est comptabilisée en résultat opérationnel conformément à la recommandation 2004-R.02.

Hypothèses :

- ✓ le taux de mortalité retenu provient d'une table statistique de la DARES. Il est différent selon le sexe du salarié.
- ✓ le taux de turn-over retenu est de 4,5%
- ✓ le taux d'actualisation est de 4%
- ✓ les trimestres acquis par les salariés avant leur entrée chez Environnement SA sont calculés en prenant pour hypothèse que les non cadres travaillent à partir de 19 ans et les cadres à partir de 23.
- ✓ enfin le taux de charges patronales retenues est de 49% pour les cadres et 45.30% pour les non cadres
- ✓ l'âge de départ en retraite a été apprécié en fonction des critères fixés par la loi Fillon.

20.6.6.12 Complément au paragraphe 20.3.5.1 Note 8 « Dettes financières » (page 126)

Le tableau des dettes financières doit être complété des emprunts à taux variable, comme suit :

	31-déc-03	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	1 064	420	644	
Emprunt location financement	94	94		
Autres dettes financières	171	171		
Découverts bancaires	26	26		
Total	1 355	711	644	0

(1) dont emprunt à taux variable 183 46 137

20.6.6.13 Complément au paragraphe 20.3.5.1 Note 14 « Ventilation du chiffre d'affaires » (page 128)

En K€	France	Italie	Etats Unis	Total
Actifs immobilisés	4 332	7	49	4 388
Résultat d'exploitation	(1 521)	2 104	489	1 072

Les zones géographiques correspondent aux différentes entités du groupe.
Les chiffres d'affaires repris sont extraits des comptes sociaux de chaque société, les éliminations correspondent aux opérations inter groupes éliminées en consolidation.

20.6.6.14 Complément au paragraphe 20.3.5.1 Note 15 « Engagements hors bilan » (page 128)

Engagement hors bilan : Location Financement

	31/12/2004		
	-1an	1 à 5 ans	Plus 5 ans
Location-Financement	52 157,83 €	21 768,01 €	

20.6.6.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net (part groupe).
Il existe une seule catégorie d'action ouvrant droit aux bénéfices.
La société a opté pour une dilution maximale.

Nombre d'actions total 295 379 soit un résultat par action de 2,705 (calculé sur la base du nombre d'actions à la clôture de l'exercice au 31/12/2004).
Nombre d'action sur résultat dilué 302 419 soit un résultat dilué par action de 2,643 (calculé sur la base d'une dilution maximale).

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

20.4.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2004

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales en date du 28 juin 2002 et du 30 juin 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

1) Le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport, qui se caractérisent ainsi :

- total du bilan	22 225 021 euros
- bénéfice de l'exercice	665 764 euros

2) La justification de nos appréciations

3) Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2) Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3) Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, en application de l'article L 233 de la loi sur les Sociétés commerciales, nous vous signalons que nos rapports de Commissaires aux Comptes n'ont pas pu être communiqués aux actionnaires 15 jours avant l'assemblée.

Fait à Créteil, le 23 juin 2005

AP. ETLIN

G.CASELLI

20.4.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales en date du 28 juin 2002 et du 30 juin 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

1) Le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport, qui se caractérisent ainsi :

- total du bilan	24 267 362 euros
- bénéfice de l'exercice	1 054 982 euros

2) La justification de nos appréciations

3) Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2) Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent le commentaire suivant.

La provision pour garantie a été évaluée à 1,5% du chiffre d'affaires concernant les appareils vendus

en 2003 objet d'une garantie, affecté d'une pondération fonction du mois de livraison.

En 2003, le coût de cette garantie, frais de mise au point inclus, a représenté 2,87 % du chiffre d'affaires couvert par ladite garantie.

Les éléments en notre possession portant sur les cinq premiers mois de 2004 montrent que le taux retenu de 1,5 % est raisonnable.

3) Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, en application de l'article L 233 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous signalons que nos rapports de Commissaires aux Comptes n'ont pas pu être communiqués aux actionnaires 15 jours avant l'assemblée.

Fait à Créteil, le 30 juin 2004

AP. ETLIN

G.CASELLI

20.4.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2002

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

1) Le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport, qui se caractérisent ainsi :

- total du bilan	23 976 186 euros
- bénéfice de l'exercice	748 574 euros

2) Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2) Vérifications spécifiques et informations

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de l'article L 223-13 du Nouveau Code de Commerce, je vous informe que votre société a acquis la totalité des titres de la société SFI, qu'elle a ensuite absorbée.

En application des dispositions de l'article L.225-237 du Nouveau Code de Commerce, il m'appartient de vous signaler l'irrégularité suivante :

- le rapport de gestion n'indique pas la rémunération de chacun des mandataires sociaux de votre société,
- mes rapports n'ont pas pu être déposés au siège social quinze jours avant l'assemblée.

Fait à Créteil, le 30 juin 2003

AP. ETLIN

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

20.4.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales en date du 28 juin 2002 et du 30 juin 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

1) Le contrôle des comptes annuels consolidés, tels qu'ils sont joints au présent rapport, qui se caractérisent ainsi :

- total du bilan	23 773 K euros
- bénéfice net consolidé de l'exercice	799 K euros

2) La justification de nos appréciations

3) Les vérifications spécifiques

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes

requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe à la fin de cet exercice.

2) Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3) Les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels consolidés.

Par ailleurs, en application de l'article L 233 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous signalons que nos rapports de Commissaires aux comptes n'ont pas pu être communiqués aux actionnaires 15 jours avant l'assemblée.

Fait à Créteil, le 23 juin 2005

A.P. ETLIN

G. CASELLI

20.4.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003

Annule et remplace le rapport du 30 juin 2004

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales en date du 28 juin 2002 et du 30 juin 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- 1) Le contrôle des comptes annuels consolidés, tels qu'ils sont joints au présent rapport, qui se caractérisent ainsi :

- total du bilan	25 158 K euros
- bénéfice net consolidé de l'exercice	706 K euros
- 2) La justification de nos appréciations
- 3) Les vérifications spécifiques

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe à la fin de cet exercice.

2) Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent en complément des commentaires exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus, le commentaire suivant :

S'agissant des comptes d'ENVIRONNEMENT SA, la provision pour garantie a été évaluée à 1,5 % du chiffre d'affaires concernant les appareils vendus en 2003 objet d'une garantie, affecté d'une pondération fonction du mois de livraison.

En 2003, le coût de cette garantie, frais de mise au point inclus, a représenté 2,87 % du chiffre d'affaires couvert par ladite garantie.

Les éléments en notre possession portant sur les cinq premiers mois de 2004, montrent que le taux retenu de 1,5 % est raisonnable.

3) Les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels consolidés.

Fait à Créteil, le 19 octobre 2005

A.P. ETLIN

G. CASELLI

20.5 Date des dernières informations financières

Les comptes au 31 décembre 2004 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes et les comptes semestriels au 30 juin 2005 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

20.6 Informations financières intermédiaires

20.6.1 Bilans consolidés semestriels 30 juin 2005 et 31 décembre 2004, en normes françaises

ACTIF	Note	30-juin-05	31-déc-04
Ecart d'acquisition	1	214	245
Immobilisations incorporelles	2	2 570	2 593
Immobilisations corporelles	3	1 687	1 325
Immobilisations financières	4	222	225
Actif immobilisé	3	4 693	4 388
Stocks	5	10 614	8 405
Clients et comptes rattachés	6	12 936	8 113
Autres créances et comptes de régularisation	6	1 356	1 125
Valeurs mobilières de placement	TFT	784	784
Disponibilités	TFT	322	958
Actif circulant		26 012	19 385
Total de l'actif		30 705	23 773
PASSIF	Note	30-juin-05	31-déc-04
Capital (1)		8 649	8 649
Primes		950	950
Réserves		3 715	3 243
Résultat consolidé		953	799
Capitaux propres	1	14 267	13 641
Intérêts minoritaires	1		
Autres fonds propres (2)		546	607
Provisions pour risques et charges	7	708	608
Emprunts et dettes financières	8	2 959	1 279
Fournisseurs et comptes rattachés	9	6 489	4 138
Autres dettes et comptes de régularisation	9	5 736	3 500
Total du passif		30 705	23 773

(1) de l'entreprise consolidante Environnement SA

(2) essentiellement avances COFACE, VINCI, CODEX et CEA

20.6.2 Comptes de résultat consolidés semestriels 30 juin 2005 et 30 juin 2004, en normes françaises

	Note	30-juin-05	30-juin-04	31-dec-04
Chiffre d'affaires	14	18 122	13 127	30 495
Autres produits d'exploitation		1 013	835	1 306
Achats & variations de stocks		(11 316)	(9 089)	(19 104)
Charges de personnel	13	(5 637)	(4 939)	(9 831)
Autres charges d'exploitation		(12)	(7)	(76)
Impôts et taxes		(253)	(209)	(453)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(391)	(250)	(1 264)
Résultat d'exploitation		1 527	(532)	1 072
Charges et produits financiers	10	(37)	(50)	(63)
Résultat courant des entreprises intégrées		1 490	(582)	1 009
Charges et produits exceptionnels	11	(31)	2	2
Impôts sur les résultats	12	(475)	223	(151)
Résultat net des entreprises intégrées		984	(357)	860
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		31		61
Résultat net de l'ensemble consolidé		953	(357)	799
Intérêts minoritaires			33	
Résultat net (Part du groupe)		953	(390)	799
Résultat par action (en euros)		3.23	-1.36	2.70
Résultat par action diluée (en euros)		3.19	-1.33	2.62

20.6.3 Variation des capitaux propres

Un tableau indiquant les variations des capitaux propres figure dans les notes explicatives.

20.6.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie

	30-juin-05	31-déc-04
Résultat net des sociétés intégrées	953	799
- Amortissements et provisions (1)	187	565
- Variation des impôts différés	62	(12)
- Plus-values de cession d'actifs	(1)	(10)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 201	1 342
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	(2 741)	(488)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 540)	854
- Acquisition d'immobilisations	(529)	(550)
- Cession d'immobilisations	19	93
- Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(510)	(457)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(233)
- Augmentation de capital en numéraire		428
- Souscriptions de dettes financières	137	283
- Remboursements de dettes financières	(311)	(588)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(174)	(110)
- Incidence des variations de change	3	(5)
Variation de la trésorerie	(2 221)	281
Trésorerie d'ouverture	1 716	1435
Trésorerie de clôture	(505)	1716
Analyse de la trésorerie de clôture		
Actions propres (3)	784	784
Disponibilités et équivalents	322	958
Découverts bancaires et équivalents	(1 611)	(26)
Trésorerie nette	(505)	1 716

(1) hors provisions sur actif circulant

(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité

(3) valeur des 16 120 actions propres achetées par la société ENVIRONNEMENT SA et destinées à être attribuées aux salariés

20.6.5 Méthodes comptables et notes explicatives

20.6.5.1 Méthodes comptables

Les comptes consolidés arrêtés au 30/06/2005 ont été établis conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99-02 sur les comptes consolidés.

Sauf indication particulière, les données financières fournies sont exprimées en milliers d'euros.

A compter de cet exercice, le groupe a procédé à un changement de méthode majeur. Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle de valorisation des en-cours à l'avancement. Les modalités d'application et l'incidence de ce changement sont exposées au chapitre Affaires en-cours.

a) Faits marquants de l'exercice

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

b) Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition; celui-ci est amorti sur 5 ans.

Le coût d'acquisition des titres correspond au prix d'acquisition majoré des frais d'acquisition nets d'impôt lorsque ceux-ci correspondent à des coûts externes, directement liés à l'acquisition et engagés avant l'acquisition.

c) Méthode de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale car le groupe exerce un contrôle exclusif sur toutes ses filiales.

d) Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une entreprise résulte en principe de sa prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Il n'y a pas de participation dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, à l'endettement ou à la situation nette du groupe ne serait pas significative et qui en conséquence ne seraient pas consolidées.

e) Première consolidation

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions pour risques au bilan et sont repris en résultat sur une durée reflétant les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Il ne subsiste dans les comptes aucun écart de première consolidation.

f) Date de clôture des comptes

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 Décembre de chaque année. Elles ont procédé à un arrêté intermédiaire au 30 juin 2005.

g) Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

h) Analyse sectorielle

L'analyse sectorielle est limitée à une présentation du chiffre d'affaires par secteur géographique.

i) Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations incorporelles :

Ce poste est principalement constitué de fonds de commerce et de licences d'utilisation de logiciels. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

- Immobilisations corporelles :

Ce poste est constitué de constructions, de mobiliers, de matériels de bureau et informatiques et de matériels de transport.

Ces biens sont amortis, selon un mode linéaire ou dégressif et selon leur nature. Les durées d'utilité appliquées en 2005 sont les suivantes :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Matériel industriel	5 à 15 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	4 à 10 ans

Il est précisé que le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2005 les dispositions prévues par le règlement CRC 2004-06 (comptabilisation par composants et dépréciation des actifs). Il a opté pour la méthode prospective.

L'incidence de ce changement est une minoration du résultat au 30 juin 2005 de 9 k€, nette d'impôt.

- Immobilisations en location financement :

Le groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02 pour le traitement des contrats de location financement. Les biens financés par ce type de contrat sont inscrits à l'actif du bilan avec pour contrepartie un emprunt au passif.

j) Titres de participation

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré des coûts nets d'impôts directement imputables à l'acquisition et des ajustements de prix futurs mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

k) Titres de participation non consolidés & valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

l) Stocks, en-cours, produits finis, affaires « Global Service Evolutif »

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat moyen pondéré hors TVA.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, majorés des frais d'approche évalués à 5.5%.

Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Il en est de même des affaires « Global Service Evolutif ».

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est comptabilisée le cas échéant.

m) Affaires en-cours

Au 30 juin 2005, les en-cours affectés aux commandes dont l'état d'avancement est de plus de 30 %, sont valorisés selon la méthode de l'avancement et inclus dans le poste clients et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2004, ces affaires étaient comptabilisées dans le poste stocks d'en-cours et valorisées au prix de revient.

Le système informatique du groupe ne permettant pas de revaloriser les en-cours au 31 décembre 2003, au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 selon cette nouvelle méthode, celle-ci n'a été appliquée qu'aux affaires de plus de 500 000 euros, hors secteur radio nucléide.

L'incidence du changement de méthode a été évalué, au premier janvier 2005, à 66 K€ et imputé sur le report à nouveau.

Afin de produire une information comparable, la nouvelle méthode d'évaluation des en cours a été appliquée, de manière extra-comptable, aux comptes du 30 juin 2004.

Des comptes proforma comparés, établis sur cette base, sont présentés en note 18.

n) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

o) Ecart de conversion

En matière de comptabilisation des écarts de conversion, le groupe applique la méthode préférentielle du règlement CRC n° 99-02

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de change de clôture, les écarts de conversion actifs et passifs sont enregistrés en résultat financier.

p) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes de l'actif net des sociétés étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change au 30 juin. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours de change moyens annuels. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

Les cours utilisés au 30 juin 2005 pour la filiale US ALTECH sont les suivants (contre valeur en euros):

Devise	Cours de clôture 30/06/2005	Cours moyen 1 ^{er} semestre 2005
USD	1.20660	1.285637

La part du groupe dans les pertes ou les profits de conversion, après déduction, s'il y a lieu, de l'effet fiscal y afférent, est comprise en écarts de conversion dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidités.

q) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Par prudence, les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

r) Engagements de retraite

En matière d'engagements de retraite, le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement 99-02. Les engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel sont évaluées selon un calcul actuariel établi sur la base des dispositions légales ou conventionnelles applicables aux sociétés du groupe.

s) Exclusions du périmètre de consolidation

Toutes les participations significatives détenues par le Groupe ont été consolidées au 30 juin 2005.

La société CYE filiale espagnole qui est détenue à 100 % n'est pas consolidée en raison de sa mise en liquidation amiable. Toutes les conséquences de cette liquidation ont été comptabilisées.

20.6.5.2 Notes explicatives

NOTE 1 : Variations des capitaux propres

	PART DU GROUPE	PART DES MINORITAIRES	TOTAL
Situation nette au 31 décembre 2003	12 645	84	12 729
Variation de capital	428		428
Distribution de dividendes	-203	-30	-233
Résultat	799		799
Variation de l'écart de conversion	-28		-28
Autres mouvements		-54	-54
Situation nette au 31 décembre 2004	13 641		13 641
Distribution de dividendes	-207		-207
Variation de capital			
Résultat	953		953
Variation de l'écart de conversion	22		22
Autres mouvements	-142		-142
Situation nette au 30 juin 2005	14 267		14 267

NOTE 2 : Immobilisations incorporelles

	31-déc-04	Augmentation	Diminution	Autre	30-juin-05
Concessions, brevets, droits similaires	690				690
Fonds commerciaux	2 172				2 172
Autres	116				116
Immobilisations incorporelles brutes	2 978				2 978
Amortissements	(385)	(23)			(408)
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles nettes	2 593	(23)			2 570

NOTE 3 : Immobilisations corporelles

	31-déc-04	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	30-juin-05
Terrains	52				52
Constructions	1 846				1 846
Installations techniques	861	163		6	1 030
Autres immobilisations (1)	1 824	210	(20)	10	2 024
Autres immobilisations en location - financement	218	139			357
Immobilisations corporelles brutes	4 801	512	(20)	16	5 309
Amortissements	(3 381)	(128)	20	(3)	(3 492)
Amortissements sur location - financement	(96)	(34)			(130)
Dépréciations					
Immobilisations corporelles nettes	1 324	350		13	1 687

(1) aménagement, matériel de transport, mobilier de bureau et matériel informatique

NOTE 4 : Immobilisations financières

	31-déc-04	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	30-juin-05
Titres de participation non consolidés (1)	207				207
Prêts	111		(18)		93
Autres immobilisations financières	126	16			142
Immobilisations financières brutes	444	16	(18)		442
Dépréciations	(219)				(219)
Immobilisations financières nettes	225	16	(18)		223

(1) Les titres non consolidés correspondent à la filiale espagnole CYE 207 €
Celle dernière est en liquidation et a été intégralement provisionnée au 30/06/2005

NOTE 5 : Stocks

	Brut 30/06/2005	Dépréciation	Net 30/06/2005
Matières premières	6 962	(120)	6 842
En cours de biens	1 443		1 443
Produits intermédiaires et finis	3 053	(724)	2 329
Total	11 458	(844)	10 614

NOTE 6 : Autres créances et comptes de régularisation

	Brut 30/06/2005	Provision	Net 30/06/2005	< 1 an	> 1 an & < 5 ans
Prêts	93		93	36	57
Autres immobilisations financières	129	(12)	117		117
Créances financières	222	(12)	210	36	174
Clients	13 032	(96)	12 936	12 936	
Etat impôts différés actif	296		296	296	
Autres créances	409		409	409	
Charges constatées d'avance	344		344	344	
Charges à répartir					
Autres créances et comptes de régularisation	14 081	(96)	13 985	13 985	
Total	14 303	(108)	14 195	14 021	174

NOTE 7 : Provisions pour risques et charges

	31-déc-04	Dotation	Reprise consommée	Reprise non consommée	Autre dont effet de conversion	30-juin-05
Provisions pour risques (1)	326	22	26		5	327
Provisions pour retraite	282	99				381
Total	608	121	26		5	708

(1) Le détail des provisions pour risques comptabilisées au 30/06/2005 est présenté ci-dessous :

Provision pour garantie client	279
Provision pour mise en service	40
Autres	8
Total	327

NOTE 8 : Emprunts et dettes financières

	31-déc-04	Augmentation	Diminution	Autre dont effet de conversion	30-juin-05
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 064		(208)		856
Emprunts location financement	94	139	(42)		191
Autres dettes financières (1)	95	267	(61)		301
Découverts bancaires (2)	26	1 611	(26)		1 611
TOTAL	1 279	2 017	(337)	0	2 959

(1) essentiellement fond de participation et comptes courant hors groupe

(2) en variation nette

	30-juin-05	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	856	428	428	
Emprunts location financement	191	87	104	
Autres dettes financières	301	301		
Découverts bancaires	1 611	1 611		
Total	2 959	2 427	532	0

NOTE 9 : Dettes d'exploitation

	30-juin-05
Dettes fournisseurs	6 489
Dettes fiscales et sociales	3 494
Autres dettes	548
Produits constatés d'avance	1 694
Total	12 225

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

NOTE 10 : Résultat financier

	30-juin-05
Gains de change	17
Produits nets sur cessions de VMP	2
Autres produits	11
PRODUITS	30
Intérêts des emprunts	(32)
Pertes de change	(34)
CHARGES	(66)
RESULTAT	(36)

NOTE 11 : Résultat exceptionnel

	30-juin-05
- Sur opérations de gestion	22
- Sur opérations en capital	1
PRODUITS	23
- Sur opérations de gestion	(53)
- Sur opérations en capital	
- Dotations aux provisions	
CHARGES	(53)
RESULTAT	(30)

NOTE 12 : Impôts sur les résultats

PREUVE D'IMPOT	
	30-juin-05
Résultat consolidé avant impôt	1 428
Charge réelle d'impôt	475
- Impact des charges définitivement non déductibles	-31
- Crédits d'impôt	55
- Ecart de taux	-28
Charge théorique d'impôt	471
<i>Taux théorique d'impôt</i>	<i>32.98%</i>
<i>Taux réel d'impôt</i>	<i>33.26%</i>
DETAIL DE L'IMPOT DIFFERE ACTIF	
- Différences temporaires	11
- Retraitements de consolidation	318
- Déficit reportables et ARD	
- Compensation IDA/IDP	-33
TOTAL IMPOT DIFFERE ACTIF	296
DETAIL DE L'IMPOT DIFFERE PASSIF	
- Différences temporaires	3
- Retraitements de consolidation	86
- Compensation IDA/IDP	-33
TOTAL IMPOT DIFFERE PASSIF	56
IMPOT DIFFERE NET	240

NOTE 13 : Personnel et dirigeants

EFFECTIFS	
Effectifs moyens de	30-juin-05
Agents de maîtrise	51
Cadres	74
Autres	70
Total	195
CHARGES DE PERSONNEL	
Charges de	30-juin-05
Salaires	3 730
Charges	1 648
Participation	259
Total	5 637

NOTE 14 : Ventilation du chiffre d'affaires

En k€

Ventilation par pays d'implantation des sociétés

	France	Italie	USA	Eliminations	Total
Ventes	15 214	1 416	1 422	(879)	17 173
Prestations	937		132	(120)	949
Inter-société	(999)			999	0
Total	15 152	1 416	1 554	0	18 122

Ventilation par zones géographiques

	France	Export	Eliminations	Total
Ventes	6 261	11 791	(879)	17 173
Prestations	389	680	(120)	949
Inter-société		(999)	999	
Total	6 650	12 472	0	18 122

NOTE 15 : Engagements hors bilan

	En k€
ELEMENTS	30/ 06/ 05
Avals, cautions et autres garanties données	7 853
Hypothèques et sûretés réelles	856
Nantissements sur titres	
Engagements location financement	
Autres engagements donnés	
Total des engagements donnés	8 708
Avals, cautions et autres garanties reçues	
Engagements location financement	
Autres engagements reçus	
Total des engagements reçus	

NOTE 16 : Stocks options

Informations concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et salariés :

- Nombre total d'options pouvant être émises : 25 200
 - Options déjà émises à 47 €, période de levée d'option : du 18/09/2007 au 17/09/2010 : 12 600
 - Options déjà émises à 52 €, période de levée d'option : du 30/06/2008 au 30/06/2011 : 7 040
- soit un total d'options consenties au 30/06/2005 de 19 640 actions.

Toutes les options consenties sont des options d'achat.

NOTE 17 : Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Méthode	% contrôle	% d'intérêt
Environnement SA	France	IG	Consolidante	
Environnement Italia	Italie	IG	100,00%	100,00%
Altech USA	USA	IG	100,00%	100,00%
IG = Intégration Globale				

NOTE 18 : Compte de résultat proforma

Dans le cadre du changement de méthode d'évaluation des en cours décrit en page 8, il a été établi un compte de résultat comparé, comme si ladite méthode avait toujours été appliquée.

	Note	30-juin-05	30-juin-04
Chiffre d'affaires	14	18 122	13 075
Autres produits d'exploitation		1 014	686
Achats & variations de stocks		(11 316)	(9 089)
Charges de personnel	13	(5 637)	(4 939)
Autres charges d'exploitation		(12)	(7)
Impôts et taxes		(254)	(209)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(391)	(250)
Résultat d'exploitation		1 526	(733)
Charges et produits financiers	10	(36)	(50)
Résultat courant des entreprises intégrées		1 490	(733)
Charges et produits exceptionnels	11	(31)	2
Impôts sur les résultats	12	(475)	183
Résultat net des entreprises intégrées		984	(598)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		31	
Résultat net de l'ensemble consolidé		953	(598)
Intérêts minoritaires			28
Résultat net (Part du groupe)		953	(626)
Résultat par action (en euros)		3.23	-2.18
Résultat par action diluée (en euros)		3.19	-2.13

20.6.6 Note complémentaire aux comptes consolidés semestriels au 30/06/2005 suite aux remarques de l'Autorité des marchés financiers

20.6.6.1 Complément au paragraphe 20.6.5.2 Note 14 « Ventilation du chiffre d'affaires » (page 158)

Chiffre d'affaires en K€	Au 31 décembre 2003	Au 31 décembre 2004	Au 30 juin 2005
« Air ambiant »	12 358	13 682	6 894
« Emission »	12 091	13 472	9 331
« Gaz Moteurs »	2 664	1 725	1 001
« Radionucléides »	1 697	702	720
« Hydro »	703	914	176
Total	29 513	30 495	18 122

20.6.6.2 Complément au paragraphe 20.6.5.2 Note 15 « Engagements hors bilan » (page 158)

Engagement hors bilan : Location Financement

	30/06/2005		
	-1an	1 à 5 ans	Plus 5 ans
Location-Financement	32 027,21 €	8 823,53 €	

20.6.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2005

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes du groupe ENVIRONNEMENT, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

- total du bilan	30 705 K euros
- bénéfice de la période	953 K euros

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes

Conclusion sur les comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2005

Nous avons effectué cet examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés intermédiaires ne comportent pas d'anomalie significative.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe concernant le changement de méthode d'évaluation des en-cours ainsi libellé :

« Au 30 juin 2005, les en-cours affectés aux commandes dont l'état d'avancement est de plus de 30%, sont valorisés selon la méthode de l'avancement et inclus dans le poste clients et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2004, ces affaires étaient comptabilisées dans le poste stocks d'en-cours et valorisées au prix de revient.

Le système informatique du groupe ne permettant pas de valoriser les en-cours au 31 décembre 2003, au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 selon cette nouvelle méthode, celle-ci n'a été appliquée qu'aux affaires de plus de 500.000 euros, hors secteur radio nucléide.

L'incidence du changement de méthode a été évaluée, au premier janvier 2005, à 66 K€ et imputé sur le report à nouveau.

Afin de produire une information comparable, la nouvelle méthode d'évaluation des en-cours a été appliquée, de manière extra-comptable, aux comptes du 30 juin 2004.

Des comptes pro-forma comparés, établis sur cette base, sont présentés en note 18. »

Fait à Créteil, le 19 octobre 2005

A.P. ETLIN

G. CASELLI

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Politique de distribution

La Société envisage de distribuer entre 5 et 10% de son résultat net, si la trésorerie disponible après le financement de la croissance de l'activité le permet.

20.7.2 Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

20.7.3 Dividendes et réserves distribués au cours des trois derniers exercices

En euros	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004
Dividende global	202.144	203.161	206.651
Dividende par action	0,74	0,74	0,74

20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

XXI - Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

21.1.1.1 Capital social souscrit

Le capital social est fixé à la somme de 8.861.370 euros (huit millions huit cent soixante et un mille trois cent soixante dix euros), divisé en 1.476.895 actions de 6 euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

La valeur nominale des actions de la Société a été divisée par 5 lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2005.

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prise par l'assemblée générale des actionnaires le 30 novembre 2005, sous réserve de l'admission des actions aux négociations sur Alternext.

Etat des autorisations adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2005

Autorisations	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond en nominal
Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, de décider et procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs donnant immédiatement ou à terme vocation au capital	26 mois	3.500.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, de décider et procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs donnant immédiatement ou à terme vocation au capital	26 mois	3.500.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire et de procéder à l'émission correspondante, dans la limite d'un plafond de 15 % de l'émission initiale	26 mois	
Délégation de compétence au Conseil d'Administration, d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves bénéfiques ou autres	26 mois	5.000.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider et réaliser l'attribution d'actions gratuites aux salariés en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce et suppression corrélative du droit préférentiel de souscription des actionnaires	38 mois	3% du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider et réaliser l'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions et d'options donnant droit à l'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce et suppression corrélative du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Réserve de l'augmentation de capital conformément aux dispositions de l'article L.225-129-VII du Code de Commerce.	38 mois	5% du capital social (*)

(*) ce montant sera le cas échéant diminué du montant des actions gratuites émises

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent prospectus, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du présent prospectus, la Société détient 80.600 titres de 6 € de nominal, soit 5,46% du capital.

La valeur comptable de ces titres est de 783 K€ au 30 juin 2005.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Sept salariés d'ING Belgique SA, membres d'ING Belgique Corporate Investments sont titulaires d'options d'achat d'actions Environnement SA. Le prix d'exercice a été fixé à 9,52 € par action (après division du nominal par cinq), ce qui correspond au prix de souscription et d'acquisition des titres par ING Belgique SA lors de sa prise de participation. Ces options ont été attribuées le 19 mai 2003 par ING Belgique SA.

Le nombre de titres d'Environnement SA concernés par cet accord est de 24.995.

Ces options seront exercées avant l'introduction en bourse.

21.1.7 Evolution du capital social

21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois dernières années

Date de l'assemblée générale extraordinaire	Opération	Nombre d'actions émises ou annulées	Montant nominal de l'augmentation (+) ou de la réduction de capital (-)	Prime d'émission ou d'apport (par action)	Montant cumulé des primes d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominal par action
28/06/02	Augmentation de Capital Incorporation de réserves	0	2.466,75 €	0	0	7.378.560	2.520	2.928
12/09/02	Modification de la valeur nominale	252.000	0	0	0	7.378.560	252.000	29,28
29/10/02	Augmentation de capital	27.720	811.641,60	18,34	508.384,80	8.190.201,60	279.720	29,28
29/10/02	Augmentation de capital	6.048	177.085,44	18,34	110.920,32	8.367.287,04	285.768	29,28
30/06/03	Augmentation de capital (PEE)	1.375	40.260	18,34	25.217,50	8.407.547,04	287.143	29,28
30/06/04	Augmentation de capital (PEE)	1.056	30.919,68	22,72	23.992,32	8.438.466,72	288.199	29,28
30/06/04	Augmentation de capital	7.180	210.230,40	22,72	163.129,60	8.648.697,12	295.379	29,28
30/11/05	Augmentation de Capital Incorporation de réserves	0	212.672,88	0	0	8.861.370	295.379	30
30/11/05	Modification de la valeur nominale	1.476.895	0	0	0	8.861.370	1.476.895	6

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% de capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	Décote/ Surcote	% du capital acquis	% du capital après opération
Daniel Moulène	Dirigeant	1,61	30/06/03	PEE	49	47,62		0,01	1,62
Alain Rangdet	Salarié	0,77	30/06/03	PEE	31	47,62		0,01	0,78
Thierry Tonnelier	Salarié	0,61	30/06/03	PEE	37	47,62		0,01	0,62
Salomon Aflalo	Salarié	0,61	30/06/03	PEE	39	47,62		0,01	0,62
Stéphane Kempenar	Salarié	0,44	30/06/03	PEE	39	47,62		0,01	0,45
Autres salariés	Salarié	0,00	30/06/03	PEE	1.180	47,62		0,4	0,41
Daniel Moulène	Dirigeant	1,62	30/06/04	PEE	35	52		0,01	1,63
Alain Rangdet	Salarié	0,78	30/06/04	PEE	35	52		0,01	0,79
Thierry Tonnelier	Salarié	0,62	30/06/04	PEE	34	52		0,01	0,63
Salomon Aflalo	Salarié	0,62	30/06/04	PEE	35	52		0,01	0,63
Roland Stehle	Salarié	0,44	30/06/04	PEE	35	52		0,01	0,45
Stéphane Kempenar	Salarié	0,45	30/06/04	PEE	35	52		0,01	0,46
Autres salariés	Salarié	0,41	30/06/04	PEE	847	52		0,29	0,70
Claudio Lepore	Salarié	0,00	30/06/04	Augment capital	2.872	52		0,97	0,97
Eligio Caironi	Salarié	0,00	30/06/04	Augment capital	2.872	52		0,97	0,97
François Gourdon	Dirigeant	56,30	30/06/04	Augment capital	718	52		0,24	56,54
Daniel Moulène	Dirigeant	1,59	30/06/04	Augment capital	718	52		0,24	1,83
Environnement SA		4,27	09/07/04	rachat	3.520	52		1,19	5,46
Stéphane Kempenar	Salarié	0,45	01/03/05	achat	31	52		0,01	0,46
Nathalie Gourdon	Famille	0,34	15/09/05	donation	2.871	139,3034		0,97	1.31
Géraldine Gourdon	Famille	0,34	15/09/05	donation	2.871	139,3034		0,97	1.31
Pierre François Gourdon	Famille	0,34	15/09/05	donation	2.871	139,3034		0,97	1.31
Evelyne Gourdon	Famille	0,34	15/09/05	donation	5.743	139,3034		1,94	2,28
Denis Biju-Duval	Financiers	0		achat	2.048	47,62		0,69	0,69

Paladin Holding	Financiers	0	achat	1.229	47,62	0,42	0,42
Tom Bousmans	Financiers	0	achat	410	47,62	0,14	0,14
Philippe Hennebert	Financiers	0	achat	328	47,62	0,08	0,08
Alain Parthoens	Financiers	0	achat	328	47,62	0,08	0,08
Ivan Trangez	Financiers	0	achat	328	47,62	0,08	0,08
Luc Van de Steen	Financiers	0	achat	328	47,62	0,08	0,08

Evolution de la répartition du capital

Actionnariat	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	15/11/2005	30/11/2005 (x5)
1. Dirigeants					
François Gourdon	166.300	166.300	167.018	152.662	763.310
Christophe Chevillon	4.608	4.608	4.608	4.608	23.040
Daniel Moulène	4.608	4.657	5.410	5.410	27.050
<i>Sous-total dirigeants</i>	<i>175.516</i>	<i>175.565</i>	<i>177.036</i>	<i>168.423</i>	<i>813.400</i>
2. Salariés (nombre)					
Alain Rangdet	2.208	2.239	2.274	2.274	11.370
Thierry Tonnelier	1.756	1.793	1.827	1.827	9.135
Salomon Aflalo	1.756	1.795	1.830	1.830	9.150
Roland Stehle	1.256	1.256	1.291	1.291	6.455
Stéphane Kempenar	1.256	1.295	1.330	1.361	6.805
Claudio Lepore	0	0	2.872	2.872	14.360
Eligio Caironi	0	0	2.872	2.872	14.360
Autres salaires (PEE)	0	1.180	2.027	1.996	9.980
<i>Sous-total salariés</i>	<i>8.232</i>	<i>9.558</i>	<i>16.323</i>	<i>16.323</i>	<i>81.615</i>
3. Financiers					
ING Belgique SA	81.900	81.900	81.900	81.900	409.500
<i>Sous-total financiers</i>	<i>81.900</i>	<i>81.900</i>	<i>81.900</i>	<i>81.900</i>	<i>409.500</i>
4. Famille et autres					
Evelyne Gourdon	1.000	1.000	1.000	6.743	33.715
Nathalie Gourdon	1.000	1.000	1.000	3.871	19.355
Géraldine Gourdon	1.000	1.000	1.000	3.871	19.355
Pierre François Gourdon	1.000	1.000	1.000	3.871	19.355
SC Atika	3.520	3.520	0	0	0
<i>Sous-total Famille et autres</i>	<i>7.520</i>	<i>7.520</i>	<i>4.000</i>	<i>18.356</i>	<i>91.780</i>
5. Société					
Environnement S.A.	12.600	12.600	16.120	16.120	80.600
<i>Sous-total Société</i>	<i>12.620</i>	<i>12.620</i>	<i>16.120</i>	<i>16.120</i>	<i>80.600</i>
TOTAL	285.768	287.143	295.379	295.379	1.476.895

21.1.8 Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent prospectus

Situation au 30 novembre 2005				
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
1. Dirigeants				
François Gourdon	763.310	51,68	1.526.620	68,44
Christophe Chevillon	23.040	1,56	35.040	1,57
Daniel Moulène	27.050	1,83	45.050	2,02
<i>Sous-total dirigeants</i>	<i>813.400</i>	<i>55,07</i>	<i>1.606.710</i>	<i>72,03</i>
2. Salariés (nombre / 74)				
Alain Rangdet	11.370	0,77	17.370	0,78
Thierry Tonnelier	9.135	0,62	14.135	0,63
Salomon Aflalo	9.150	0,62	14.150	0,63
Roland Stehle	6.455	0,44	8.955	0,40
Stéphane Kempenar	6.805	0,46	9.305	0,42
Claudio Lepore	14.360	0,97	14.360	0,64
Eligio Caironi	14.360	0,97	14.360	0,64
Autres salariés (PEE)	9.980	0,68	9.980	0,45
<i>Sous-total salariés</i>	<i>81.615</i>	<i>5,53</i>	<i>102.615</i>	<i>4,60</i>
3. Financiers				
ING Belgique SA	409.500	27,73	409.500	18,36
<i>Sous-total financiers</i>	<i>409.500</i>	<i>27,73</i>	<i>409.500</i>	<i>18,36</i>
4. Famille et autres				
Evelyne Gourdon	33.715	2,28	38.715	1,74
Nathalie Gourdon	19.355	1,31	24.355	1,09
Géraldine Gourdon	19.355	1,31	24.355	1,09
Pierre François Gourdon	19.355	1,31	24.355	1,09
<i>Sous-total famille et autres</i>	<i>91.780</i>	<i>6,21</i>	<i>111.780</i>	<i>5,01</i>
5. Société				
Environnement SA	80.600	5,46	0	0
<i>Sous-total Société</i>	<i>80.600</i>	<i>5,46</i>		
TOTAL	1.476.895	100,00	2.230.605	100,00

N.B. : les actions détenues par la Société (dans le cadre des plans de stock option) ne donnent pas droit au vote en assemblée.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France Métropolitaine que dans les départements et territoires d'Outre-mer et qu'à l'étranger :

- la création, l'acquisition, la vente et l'exploitation de toute entreprise ayant pour activité l'étude, la fabrication, la vente et la commercialisation sous toutes ses formes d'appareils, de matériels et de services scientifiques à l'exception de tout matériel de fermentation.
- La prise de participation dans toutes sociétés d'activité similaire ou connexe.
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.1 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.1.1 Composition du conseil d'administration (article 13 des statuts)

La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée ordinaire des actionnaires.

La durée de leur fonction est de six années ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur s'il a dépassé l'âge de 80 ans. Si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à partir du jour où se produit la vacance.

Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions ou obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de vie de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau

représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif.

Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une action pendant toute la durée de leur mandat.

21.2.1.2 Pouvoir du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux-ci qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

21.2.1.3 Direction Générale

I. - Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être supérieure à six ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

B. - Directeur général

1. Nomination - Révocation

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du paragraphe A ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

2. Pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

C. - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de Directeur Général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les Directeurs Généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

21.2.3.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit ces jetons de présence entre les membres comme il l'entend.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués est fixée par le Conseil d'Administration : elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs : dans ce cas ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être alloué aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements. A la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée.

Conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.3.2 Droits et obligations attachées aux actions (article 12 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'ils passent.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul membre d'entre eux, considéré par elle comme propriétaire ou par un mandataire commun.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, devront faire, pour l'exercice de ces droits, leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins, dès lors qu'il en a fait la demande auprès de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab

intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Lorsqu'un actionnaire détient à la fois des actions à droit de vote double et des actions ne donnant pas droit à un vote double, pour le calcul des droits de vote, nonobstant des règles fiscales différentes et sauf indication contraire de l'actionnaire cédant, les cession sont réputées porter en priorité sur les actions cessibles acquises ou souscrites le plus récemment.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et aux profits (article 28 des statuts : fixation – affectation et répartition des bénéfices)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions constituent les bénéfices nets ou pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la «réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Sur le solde disponible augmenté le cas échéant, des sommes reportées à nouveau, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, a la faculté de prélever, avant toute distribution de dividende, les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine librement l'affectation.

L'excédent disponible, s'il en existe, constitue le bénéfice distribuable et est réparti aux actionnaires à titre de dividende.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

21.2.5 Assemblées Générales d'actionnaires (article 22 des statuts)

A. Assemblées Générales Ordinaires et Assemblée Générales Extraordinaires.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la lettre de convocation.

Les Assemblées Générales délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

B. Convocation.

La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et en outre, par une insertion dans le BALO, après avis préalable donné à l'Autorité des Marchés Financiers si la réglementation l'exige, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, au frais de la Société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont en outre, convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, à leur demande et à leurs frais, par courrier recommandé.

Les commissaires aux comptes doivent également être convoqués aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer sur première convocation, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance, dans les mêmes formes que la première. L'insertion et les avis de convocation de cette deuxième assemblée reprennent la date et l'ordre du jour de la première.

C. Participation aux assemblées

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom dans les comptes de la Société,

- soit d'un certificat établi par un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut supprimer ou abroger ce délai, mais uniquement au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué par le Conseil d'administration.

Les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant, disposant du plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée est tenu une feuille de présence.

Cette feuille de présence, dûment émargé par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Sous réserve de l'octroi d'un droit de vote double à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées et pour lesquelles l'actionnaire peut justifier d'une détention nominative depuis au moins quatre ans, aucune clause statutaire ou du règlement intérieur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

Il faut noter que, afin de respecter les règles d'Alternext, la Société a pris des dispositions statutaires (article 10 – B des statuts) relatives à la procédure de garantie de cours :

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert (au sens de l'article L.233-10 du Code de Commerce), qui acquiert ou est convenue d'acquérir un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'elle détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de la personne concernée et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par la personne concernée et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors, de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, la personne concernée devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

La personne concernée devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 10 – A des statuts)

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la Société doit informer la Société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information doit être également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

Sont assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés par la personne tenue à l'information prévue ci-dessus :

1° Les actions ou les droits de vote possédés par d'autres personnes pour le compte de cette personne ;

2° Les actions ou les droits de vote possédés par les sociétés que contrôle cette personne au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ;

3° Les actions ou les droits de vote possédés par un tiers avec qui cette personne agit de concert ;

4° Les actions ou les droits de vote que cette personne, ou l'une des personnes mentionnées aux 1° à 3° est en droit d'acquérir à sa seule initiative en vertu d'un accord ;

5° Les actions dont cette personne a l'usufruit ;

6° Les actions ou les droits de vote possédés par un tiers avec lequel cette personne a conclu un accord de cession temporaire portant sur ces actions ou droits de vote ;

7° Les actions déposées auprès de cette personne, à condition que celle-ci puisse exercer les droits de vote qui leur sont attachés comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires ;

8° Les droits de vote que cette personne peut exercer librement en vertu d'une procuration en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires concernés.

Ne sont pas assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés par la personne tenue à l'information prévue ci-dessus :

1° Les actions détenues par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières gérés par une société de gestion de portefeuille contrôlée par cette personne au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, sauf exceptions prévues par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ;

2° Les actions détenues dans un portefeuille géré par un prestataire de services d'investissement contrôlé par cette personne au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, dans le cadre du service de gestion de portefeuille pour compte de tiers dans les conditions fixées par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, sauf exceptions prévues par le même Règlement Général.

La personne concernée précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

La personne concernée doit également informer l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon des modalités fixés par son Règlement Général, à compter du franchissement du seuil de participation. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

XXII - Contrats importants

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux dernières années précédant la date du présent prospectus.

XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts

Néant

XXIV – Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tout rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent prospectus.

XXV - Information sur les participations

A la date du présent prospectus, la Société détient la totalité du capital et des droits de vote de ses deux filiales Environnement Italia SPA et Altech Environment (USA).

A la date du présent prospectus, la Société détient une action de la société finlandaise TEMET INSTRUMENTS OY, soit 0,07% du capital et dispose d'une option d'achat d'environ 1,60% de son capital jusqu'en mars 2006. TEMET INSTRUMENTS OY est une PME finlandaise hautement spécialisée en instrumentation de laboratoire et le fournisseur de bancs optiques FTIR (technique de Transformée de Fourier en infrarouge) utilisés par la Société dans la fabrication de ses appareils de mesure à l'émission. Indépendamment des relations commerciales, cette participation dans le capital, même de principe, avec présence au Conseil d'Administration a pour objectif, dans le cadre d'une coopération à long terme, de mieux suivre les évolutions technologiques. Il est envisageable de réaliser en commun de nouveaux développements, avec éventuellement des subventions européennes ou autres. La Société compte exercer cette option avant le 31 décembre 2005.

Glossaire

SO ₂	Dioxyde de soufre
H ₂ S	Sulfure d'hydrogène
NH ₃	Ammoniaque
CO	Monoxyde de carbone
CO ₂	Dioxyde de carbone
O ₃	Ozone
O ₂	Oxygène
COV	Composés organiques volatils
NO _x	Oxyde d'azote
NO ₂	Dioxyde d'azote
NO	Oxyde d'azote
HCl	Chlorure d'hydrogène
HF	Fluorure d'hydrogène
Gaz à effet de serre	Ce terme désigne les gaz (tel le dioxyde de carbone) qui sont surtout formés par suite du brûlage des combustibles fossiles, comme le charbon, l'essence et le gazole.

Annexe 1 : Charte environnementale de la Société

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE CONFORME A SA MISSION

Environnement SA développe, fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement, en s'étant donné pour mission d'apporter aux acteurs du développement durable – administrations, collectivités, entreprises publiques et privées, agences et instituts de recherche... – les outils d'évaluation les plus avancés et les plus performants. En effet, toute politique de développement durable doit veiller à une croissance compatible avec la préservation des ressources et de l'environnement. Environnement SA s'engage à concevoir et mettre à disposition des produits assurant une métrologie de plus en plus fine et précise des polluants, que se soit dans l'air ambiant, les émissions des cheminées ou la surveillance de la qualité de l'eau, les trois domaines de compétence d'Environnement SA.

Tenant à être également particulièrement respectueux de l'environnement au plan interne, Environnement SA a décidé de s'engager dans une démarche volontaire d'intégration de l'environnement au quotidien, dans l'ensemble de ses activités, par le biais d'un système de management environnemental répondant aux exigences de la norme ISO 14001.

En connaissance de ses impacts environnementaux, la Société s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et volontariste qui constitue une priorité majeure et doit être une règle de conduite pour l'ensemble du personnel.

La politique en matière d'environnement se veut exemplaire et fondée sur des principes simples :

- Implication du personnel et responsabilisation des équipes de management,
- Construction d'outils de concertation, de suivi et d'évaluation,
- De manière générale, adoption en interne de la transparence, du développement de l'information, de la communication et de l'expression des personnes et des groupes.

Plusieurs axes de progrès sont définis :

- Prévenir toute pollution accidentelle,
- Améliorer la gestion de l'environnement, en particulier celle des déchets,
- Communiquer cette démarche d'amélioration vers les sous-traitants et les filiales françaises et étrangères du groupe,
- Respecter rigoureusement les réglementations en vigueur,
- Répondre aux exigences environnementales des clients en matière d'impact sur l'environnement des produits (éco-conception, emballages recyclables, consommation, bruit, esthétique et insertion dans le site).

Cette politique environnementale constitue un véritable ancrage du développement durable au sein du projet stratégique d'Environnement SA. Elle est communicable au public et disponible auprès du responsable environnement de la Société.

Annexe 2 : Détail des principales directives européennes concernant la qualité de l'air

- Directive 96/62/CE du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant. Elle établit les principes de base d'une stratégie commune visant à définir et fixer des objectifs concernant la qualité de l'air ambiant, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement, à évaluer la qualité de l'air ambiant dans les états membres, à informer le public, entre autres par des seuils d'alerte, ainsi qu'à améliorer la qualité de l'air lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante.
- Actes liés : 4 Directives filles :
 - o Directive 1999/30/CE du 22 avril 1999, relative à la fixation de valeurs limites pour l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules et le plomb dans l'air ambiant.
Cette directive est en cours de révision à ce jour (introduction probable de valeurs seuils pour les particules fines PM 2,5).
 - o Directive 2000/69/CE du 16 novembre 2000 concernant des valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone (respectivement pour 2010 et 2005) dans l'air ambiant.
 - o Directive 2002/3/CE du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant.
Comme les deux textes précédents, cette directive a pour objectif d'établir des valeurs cibles (pour 2010), des objectifs à long terme et des seuils d'information et d'alerte pour l'ozone afin d'éviter, de prévenir ou de réduire ses effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble.
 - o Directive 2004/107/CE du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. Cette directive a pour objectif d'établir des valeurs cibles (à respecter au 31 décembre 2012) pour les polluants sus-visés (sauf le mercure) afin d'éviter, de prévenir ou de réduire leurs effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble.
- Directive 2000/76/CE du 4 décembre 2000, relative à l'incinération des déchets. Elle a pour objectifs de prévenir ou réduire, dans la mesure du possible, la pollution de l'air, de l'eau et du sol résultant de l'incinération et de la coïncinération des déchets, ainsi que les risques pour la santé humaine qui en résultent. Cette directive vise à combler les lacunes existantes de cette législation. En même temps, elle vise à intégrer dans la législation existante les progrès techniques en matière de contrôle des émissions des procédés d'incinération et à assurer le respect des engagements internationaux pris par la Communauté en matière de réduction de pollution, notamment ceux concernant la fixation de valeurs limites pour les émissions de dioxines, de mercure et de poussières occasionnées par l'incinération de déchets (protocoles signés en 1998 dans le cadre de la convention de la Commission économique des Nations unies sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance). La directive est basée sur une approche intégrée : aux valeurs limites mises à jour pour les émissions atmosphériques s'ajoutent des limites relatives aux rejets dans l'eau.
- Directive 2001/80/CE du 23 octobre 2001, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion qui prévoient l'installation et le contrôle des grandes centrales thermiques.
Elle prévoit l'introduction de plafonds d'émissions nationaux, au plus tard à la fin de 2010 pour les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), d'oxydes d'azote (NO_x), de composés organiques volatils (COV) et d'ammoniac (NH₃). Les Etats membres sont donc tenus d'élaborer des programmes de réduction progressive de leurs émissions nationales annuelles (avant le 1^{er} octobre 2002, avec si nécessaire une mise à jour en 2006).
Ainsi, dans ce cadre, la France a adopté un programme national de réduction des émissions de polluants le 8 juillet 2003 s'appliquant à différents secteurs d'activité (Industrie, Transport, Résidentiel-tertiaire, Agriculture).